

Les textes réunis ici ont fait l'objet de communications à la 'Conférence des peuples indigènes d'Afrique orientale, centrale et méridionale' organisée par le Forum des ONG des pasteurs indigènes (PINGO Forum) et l'organisation internationale IWGIA à Arusha, Tanzanie, en janvier 1999. Cette conférence a contribué à renforcer les droits des peuples indigènes d'Afrique et leurs organisations, encore très récentes dans ce continent. Des peuples de chasseurs-cueilleurs et de pasteurs ont ainsi eu la possibilité de se rencontrer – beaucoup d'entre eux pour la première fois – et de prendre conscience qu'ils partageaient les mêmes problèmes. Occupant des espaces lointains, impénétrables ou arides, à l'écart des grandes zones d'exploitation agricole ou minière, souvent nomades, formant des minorités démographiques, ces populations sont actuellement mal intégrées dans les États post-coloniaux et sont souvent victimes, de la part des gouvernants, de discriminations diverses résultant d'un regard ethnocentriste qui n'est pas sans rappeler celui des anciens colons. Ce numéro d'*Ethnies* donne directement la parole à des femmes et à des hommes qui jusqu'ici étaient voués à l'humiliation et au silence. Il importait que ces voix fussent entendues.



ISBN 2-912114-04-7



9 782912 114044

75 F

ethnies  
27

ETHNIES  
27  
Documents

# Voix africaines



Pasteurs nomades et chasseurs-cueilleurs  
en Afrique sub-saharienne

Voix africaines pasteurs nomades et chasseurs-cueilleurs en Afrique sub-saharienne

VOIX AFRICAINES  
PASTEURS NOMADES ET CHASSEURS-CUEILLEURS  
EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE

'Voix africaines - pasteurs nomades et chasseurs-cueilleurs en Afrique sub-saharienne' est la traduction du n° 2 (avril-juin 1999) de *Indigenous Affairs*, le journal de IWGIA (International Work Group for Indigenous Affairs - Groupe international de travail sur les questions autochtones). ISSN 1024-3283

*Ethnies*, Vol. 15 n° 27, hiver 2001, Prix : 75 F  
ISSN 0295-9151  
ISBN 2-912114-04-7

Hors-série des *Nouvelles de Survival*, n° 6 ISSN 1154-1210 CP 72585

La revue *Ethnies* est publiée par 'Peuples autochtones et développement' en association avec Survival.

Responsable de la publication : Jean-Patrick Razon  
Secrétaire de rédaction : Jean-Claude Monod  
Traduction : Simone Dreyfus-Gamelon  
Révision-correction : Michel Adam, Dominique Dautzier, Stéphanie Guyon

Rédaction et abonnements  
45 rue du Faubourg-du-Temple  
75010 Paris  
Tél : 01 42 41 47 62  
Fax : 01 42 45 34 51  
courriel : survival@wcube.fr

Photo de couverture : guerriers maasai © Jens Dahl

© IWGIA 1999  
© Peuples autochtones et développement et Survival International (France) 2001  
pour la version française



Survival International est une organisation mondiale de soutien aux peuples indigènes. Elle défend leur volonté de décider de leur propre avenir et les aide à garantir leur vie, leurs terres et leurs droits fondamentaux.

Survival International (France) 45 rue du Faubourg-du-Temple  
75010 Paris Tél : 01 42 41 47 62 Fax : 01 42 45 34 51  
courriel : survival@wcube.fr



IWGIA est une organisation non-gouvernementale de défense des droits des peuples autochtones. Elle informe sur la situation des peuples autochtones à travers la publication et la diffusion en anglais, français et espagnol de livres et périodiques. Elle collabore avec les organisations indigènes pour la mise en place de projets de développement et travaille au sein des Nations Unies pour la ratification d'une déclaration universelle des droits des peuples autochtones.  
IWGIA Classensgade 11E DK-2100, Copenhague, Danemark  
Tel. : 45 35 27 05 00 Fax : 45 35 27 05 07 courriel : iwgia@iwgia.org

## Sommaire

Aperçu sur les populations minoritaires de l'Afrique sub-saharienne	11	Michel Adam
Images contestées : les peuples indigènes d'Afrique	23	Sidsel Saugestad
La commission africaine des droits de l'homme et des peuples face à la question des peuples indigènes	34	Nyameko Barney Pityana
Les éleveurs du Nord-Kénya	45	Daoud Tari
Situation actuelle en pays maasai, Tanzanie	49	Benedict Ole Nangoro
La situation des femmes maasai	61	Mary Simat
Enfin une voix en faveur des femmes indigènes d'Afrique	65	Lucy Mulenkei
Brève histoire et situation des Barabaig de Tanzanie	69	Augustino Marangu
Les Hadzabe de Tanzanie	74	Gudo Mahiya, Gongga Petro & Simon Charles
Auto-organisation indigène en Tanzanie	77	Forum PINGO
Les San d'Afrique du Sud	86	Petrus Vaalbooi
Auto-organisation indigène en Afrique méridionale : l'exemple de WIMSA	91	Kxao Moses #Oma
La situation actuelle des Pygmées en République démocratique du Congo	95	Stéphane Ilundu Bulambo
Les Pygmées et l'exploitation forestière industrielle : le cas des Bagyeli du Sud-Cameroun	97	Jacques Ngoun
Une organisation indigène au Rwanda : l'exemple de la CAURWA	102	Kalimba Zephyrin
L'organisation des femmes indigènes d'Afrique	105	Lucy Mulenkei
Les résolutions de la Conférence d'Arusha	109	

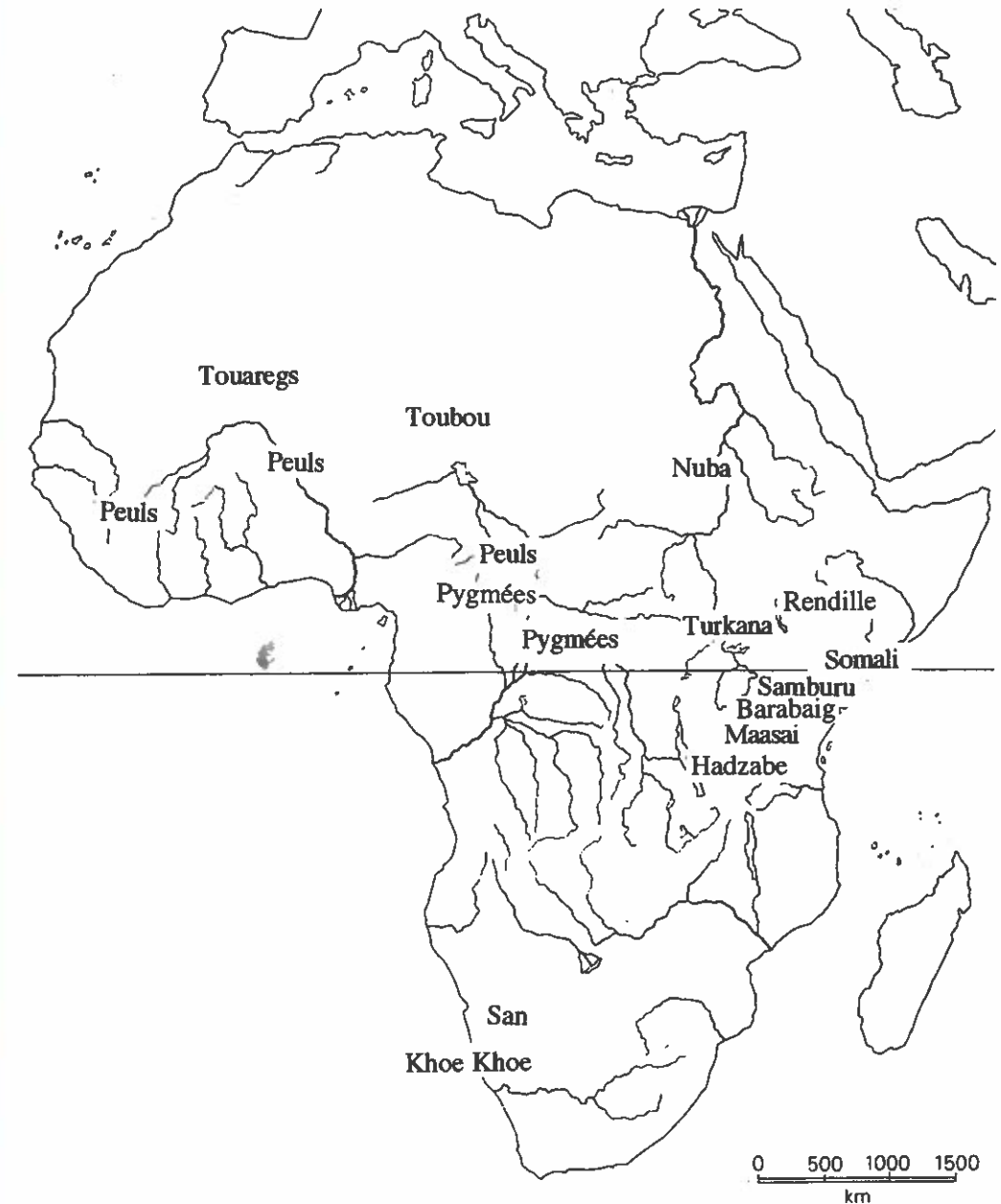
**L**es textes réunis ici ont fait l'objet de communications à la 'Conférence sur les peuples indigènes d'Afrique orientale, centrale et méridionale' organisée par le Forum des ONG des pasteurs indigènes (Pastoralist Indigenous NGO's Forum – PINGO FORUM) et l'organisation danoise IWGIA (International Work Group for Indigenous Affairs – Groupe international de travail sur les questions indigènes). Ce recueil est la traduction en français d'une numéro spécial de *Indigenous Affairs*, la revue d'IWGIA. La conférence qui s'est tenue à Arusha, Tanzanie, du 18 au 22 janvier 1999 était destinée à permettre à des représentants de communautés de chasseurs-cueilleurs et de pasteurs africains d'échanger leurs expériences et de déterminer leurs stratégies pour l'avenir.

Parmi les chasseurs-cueilleurs étaient représentés les San de Namibie et d'Afrique du Sud, les Batwa du Rwanda, les Pygmées de la République démocratique du Congo, les BaSua et les Abayanda d'Ouganda, les Hadzabe et les Akie de Tanzanie et les Okiek du Kenya; parmi les pasteurs, les Himba de Namibie, les Barabaig de Tanzanie, les Maasai du Kenya et de Tanzanie, les Pokot, les Samburu, les Rendille et les Somali du nord du Kenya. Participaient également à la conférence des représentants de réseaux indigènes régionaux et internationaux comme le Groupe de travail sur les minorités indigènes du sud de l'Afrique (WIMSA), l'Organisation africaine des femmes indigènes (AIWO), le Comité de coordination des peuples indigènes d'Afrique (IPACC) et l'Alliance internationale pour les peuples indigènes et tribaux des forêts tropicales.

Enfin, participaient un groupe d'experts africains en droits de l'homme et des représentants d'ONG occidentales et d'institutions internationales (telles que la Commission africaine pour les droits de l'homme et des peuples, le Haut commissariat aux Nations Unies pour les droits de l'homme, l'Organisation internationale du travail et la Commission européenne).

La perspective générale de la conférence était de contribuer à renforcer les droits des peuples indigènes d'Afrique et leurs organisations. Des peuples de chasseurs-cueilleurs et de pasteurs ont ainsi eu la possibilité de se rencontrer – beaucoup d'entre eux pour la première fois – et de prendre conscience qu'ils partageaient les mêmes problèmes : discrimination, marginalisation, spoliation foncière, déplacements forcés dus aux programmes de développement agricole, aux activités minières, aux constructions routières, à la création de parcs naturels ou de réserves..., déculturation, faible couverture sociale, absence de systèmes d'éducation adaptés, mise à l'écart du processus de 'développement', violations des droits de l'homme.

La confrontation de ces diverses expériences a donné lieu à des échanges substantiels et constructifs. Afin de ne pas perdre de vue les problèmes urgents auxquels certains groupes très marginalisés sont confrontés, les participants ont autant que possible écarté les discussions sur l'emploi du terme 'indigène' appliqué aux populations africaines. Il importe de retenir que des groupes qui ont subi pendant des décennies le mépris, les persécutions et la discrimination des États nationaux et des groupes dominants et dont le mode de vie et l'existence sont menacés, ont choisi de se désigner comme 'peuples indigènes' parce qu'ils pensent partager les problèmes et les caractéristiques principales des autres peuples indigènes de la planète. Le mouvement indigène qui s'est, ces dernières années, considérablement développé en Amérique du Sud et du Nord, en Australie et dans une grande partie de l'Asie, n'est encore que très récent en Afrique.





## Note de l'éditeur

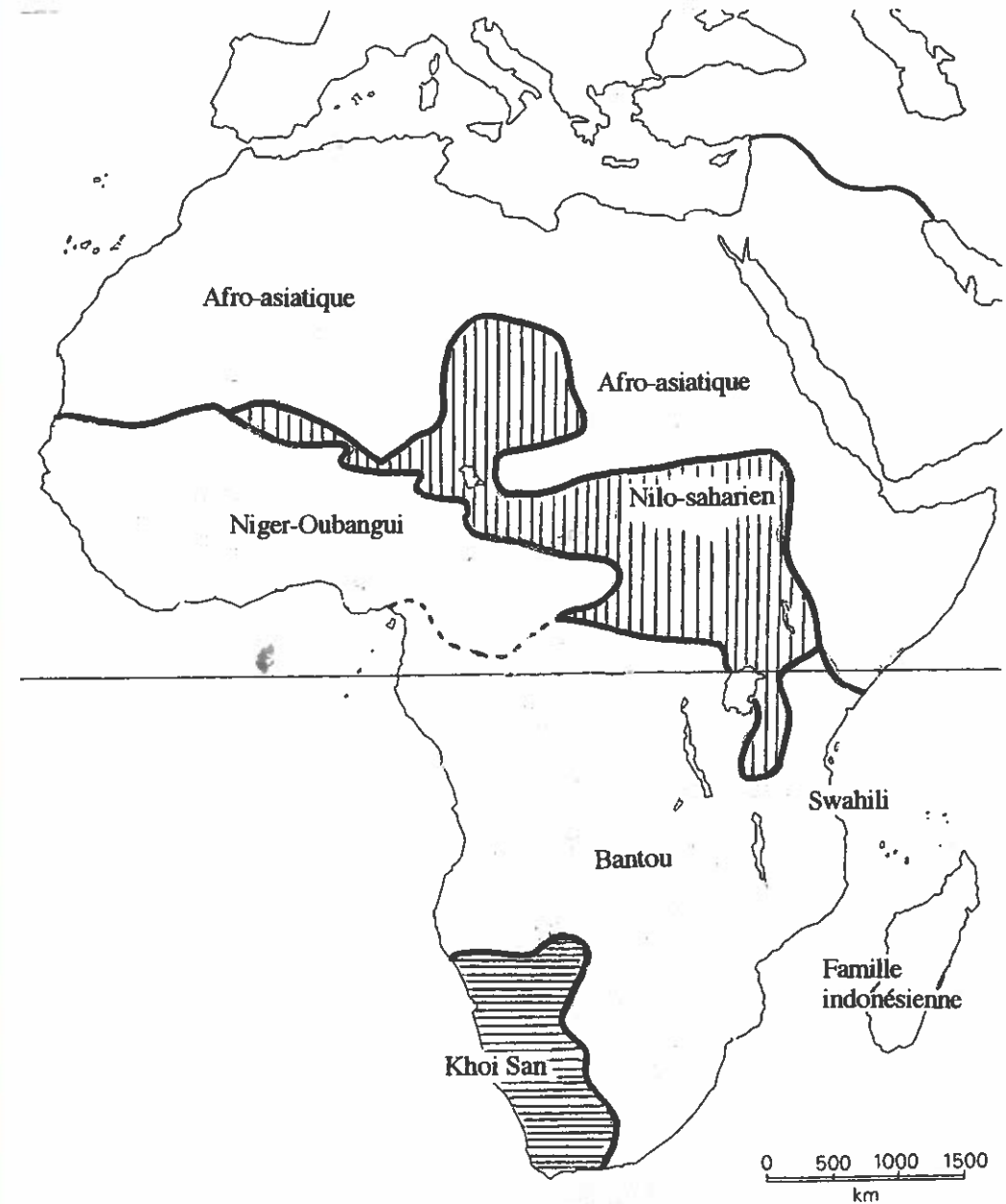
Dans l'article d'introduction (p. 23), les éditeurs d'*Indigenous Affairs*, après s'être interrogés sur sa validité, justifient l'emploi, par eux-mêmes et par les autres auteurs, du qualificatif 'indigène' appliqué aux populations africaines dont il est ici question. 'Indigène' signifie en français 'qui est originaire du pays'. S'agissant des Africains en général, *Ethnies* ne serait pas hostile à l'utilisation appropriée d'une telle dénomination si celle-ci pouvait être entièrement débarrassée de l'acception paternaliste et dévalorisante acquise à l'époque coloniale, ce qui, comme chacun sait, n'est pas le cas. Certes, on ne saurait ignorer qu'à l'opposé de cette dérive sémantique, *indigena est*, depuis longtemps en espagnol, la forme respectueuse de désignation des populations amérindiennes, devenues, sauf exception, ultra-minoritaires après l'établissement massif des immigrants européens. Mais l'Afrique n'est pas l'Amérique. Les populations 'indigènes' dans le sens qui vient d'en être donné, ne sont en rien minoritaires dans leur pays et n'ont nul besoin, à ce titre, d'être ainsi distinguées. Ne serait-ce que pour cette seule raison, l'usage du terme 'indigène' se révèle à leur propos équivoque, c'est-à-dire résonnant justement des sous-entendus dépréciatifs d'un autre temps.

Le lecteur l'aura compris, dans l'esprit des éditeurs de *Indigenous Affairs*, les populations africaines répondant au qualificatif d'"indigène" représentent, non pas la totalité des populations africaines ni même, au sein de cet ensemble, les seules populations africaines supposées authentiquement originaires du continent, mais, à l'intérieur même de la masse des Africains contemporains (largement acculturés sous l'effet de l'impact colonial), des groupes minoritaires relativement épargnés par l'influence européenne et ayant conservé, mieux que leurs voisins, les caractéristiques culturelles héritées de leurs ancêtres. Le terme approprié pour les désigner ne serait pas alors 'indigène' (car à l'exception de quelques immigrants récents, tous les Africains sont bien

entendu 'indigènes' ou, si l'on préfère, autochtones), mais bien plutôt 'minorités culturelles'. Occupant des espaces lointains, impénétrables ou arides, à l'écart des grandes zones d'exploitation agricole ou minière, souvent nomades, ces populations sont actuellement mal intégrées dans les États post-coloniaux, soit que, jalouses de leur indépendance, elles ne souhaitent pas leur mise sous tutelle économique, fiscale et linguistique, soit que, à l'inverse, abandonnées à leur sort, elles revendiquent l'accès aux soins médicaux, à l'école, etc., c'est-à-dire à la citoyenneté ordinaire. Dans les deux cas, elles font l'objet, de la part des gouvernants, de discriminations diverses résultant d'un regard ethnocentriste qui n'est pas sans rappeler celui des anciens colons.

Le point de vue de *Ethnies* ne consiste pas à nier l'existence de ces populations, ni à contester leurs réelles difficultés sociales et politiques, situation qui est propre, au contraire, à éveiller son attention et sa vigilance. Nos lecteurs savent, en revanche, à quel point le comité éditorial de la revue est soucieux de ne jamais confondre la défense des droits des minorités et l'exaltation des vertus natives, ou justement 'indigènes'. Au lendemain de la guerre civile du Rwanda, qui a opposé de soi-disant 'originaires' (Hutu) à de prétendus 'immigrants' (Tutsi), la vigilance apportée dans le bon usage des mots est indissociable du combat engagé par les rédacteurs et les lecteurs de la revue. Si, comme on vient de le mentionner, *Ethnies* n'est pas partisan de l'emploi du terme 'indigène' appliqué à l'ensemble des populations africaines, elle est encore davantage opposée à l'usage de ce même terme 'indigène' dans le contexte ici présenté. Le comité éditorial de la revue a néanmoins opté sans hésiter pour la publication de ce recueil d'articles qui a le mérite de donner directement la parole à des femmes et des hommes jusqu'ici voués à l'humiliation et au silence. Il importait que ces voix fussent entendues.

*Ethnies*





Guerriers maasai, Tanzanie, © Jens Dahl

## Aperçu sur les populations minoritaires de l'Afrique sub-saharienne

Michel Adam\*

### Que désigne-t-on par minorités culturelles en Afrique sub-saharienne?

Sur les 750 millions d'Africains (Afrique du Nord incluse), 260 millions, soit environ 35 %, résident dans des zones urbaines ou semi-urbaines. 470 millions, soit 63 %, sont des agriculteurs sédentaires. Les populations vivant exclusivement de l'élevage ou pratiquant la chasse et la collecte ne représentent que 20 à 25 millions de personnes soit moins de 4% du total. Soumises à la contrainte du nomadisme (ou de la transhumance), ces populations sont fréquemment dispersées entre plusieurs pays.

Les minorités culturelles africaines ne forment pas toujours des minorités linguistiques ou religieuses. Du point de vue des appartenances linguistiques, l'Afrique sub-saharienne compte quatre familles très inégalement réparties : la famille afro-asiatique, localisée dans la moitié nord du continent, comprend toutes les langues parlées du nord du Sahara au fleuve Niger et de la Mauritanie à la Somalie (arabe, berbère, haoussa, amharique et tigré d'Éthiopie et d'Érythrée, langues dites couchitiques de la Corne de l'Afrique, soit environ 130 millions de locuteurs); la famille dite nilo-saharienne regroupe les langues parlées par les pasteurs et les agro-pasteurs du sud de la vallée du Nil blanc et de son voisinage plus ou moins lointain (langues nilotiques du Soudan, du Kenya, de l'Ouganda, de la Tanzanie et teda-kanuri du Tchad et du Niger, soit environ 40 millions de locuteurs); largement majoritaire (environ 450 millions de locuteurs), la famille soudano-bantoue (dite Niger-Congo ou Congo-Kordofan) est répandue sur tout le quart occidental (sous-famille de l'Afrique de l'Ouest comprenant environ 220 millions de locuteurs)

\* Anthropologue, professeur à l'Université de Tours.

et la moitié méridionale du continent (sous-famille bantoue comprenant, avec le swahili, 230 millions de locuteurs); ultra-minoritaire, la famille dite Khoisan représente en Afrique du Sud, en Namibie et au Botswana, un vestige des langues propres aux chasseurs-collecteurs de la région (environ 290 000 locuteurs).

#### Appartiennent aux populations minoritaires africaines :

1. La plus grande partie des pasteurs nomades, parmi lesquels on mentionnera les plus connus :

– En Afrique saharienne et sahélienne de l'Ouest, les Touaregs (Algérie, Libye, Niger, Mali, Burkina Faso). De langue berbère (tamachek), musulmans sunnites, les Touaregs forment une population d'environ deux millions de personnes dont plus de un million au Mali et au Niger. En complément de leurs activités d'élevage (dromadaires, bovins, caprins), les Touaregs pratiquaient jusqu'à une époque récente le commerce caravanier à longue distance. De mœurs belliqueuses et redoutés des populations sédentaires, les Touaregs furent tenus à l'écart des gouvernements après l'indépendance des anciennes colonies françaises. Partisans d'un État touareg saharien, certains d'entre-eux entretiennent une rébellion plus ou moins déclarée contre le gouvernement nigérien.

– En Afrique sahélienne de l'Ouest et du Centre, les Peuls ou Fulbe (Sénégal, Guinée, Mali, Niger, Burkina Faso, Bénin, Cameroun, République centrafricaine, Tchad). Au nombre d'environ 12 millions, adeptes en majorité d'un islam confrérique, les Peuls ont adopté des parlers appartenant au groupe Niger-Congo (fulfulde) mais sont probablement originaires du nord-est du continent. Après avoir formé de puissants émirats aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, les Peuls se sont en partie sédentarisés, abandonnant du même coup quelques uns de leurs caractères originaux (Sénégal, Guinée). Les Peuls ayant conservé leur genre de vie traditionnel (Peuls dits 'rouges', éleveurs de bovins) font fréquemment l'objet de discriminations diverses. C'est en particulier le cas du sous-groupe appelé Bororo ou Wodaabe (Niger, Nigeria, Cameroun).

– En Afrique saharienne et sahélienne du Centre, les Toubou ou Tubu (Libye, Tchad, Niger). Musulmans et de langue nilo-saha-

rienne (teda-daza), les Toubou du Tchad se sont opposés aux habitants du sud du pays, agriculteurs sédentaires non-musulmans, au cours d'une longue guerre civile (1973-85). Leur nombre peut être évalué à environ un million de personnes.

– En Afrique orientale, les pasteurs et agro-pasteurs nilotiques (Maasai, Samburu, Pokot, Toposa, Karamojong, Turkana, Datoga, etc.). Partagés entre le Kenya, l'Ouganda, la Tanzanie, l'Éthiopie, le Soudan, les nomades nilotiques ont gardé leur genre de vie et leurs belles coutumes ancestrales. Quoique très affaiblis à l'époque coloniale (emprises foncières, épidémies bovines), ils résistent à la scolarisation et à la sédentarisation. On estime leur nombre à environ 1 500 000. Ne sont pas compris dans cette liste les agro-pasteurs nilotiques du Soudan (Nuer, Dinka, Shilluk, etc.), principales victimes de la guerre menée dans ce pays par le gouvernement islamiste de Khartoum contre les populations non-musulmanes du sud.

– Au Kenya et dans la Corne de l'Afrique (Somalie, Éthiopie), les douze à quinze millions de pasteurs couchitiques : Oromo, Somali, Rendille, etc. Musulmans sunnites, éleveurs de dromadaires, de chèvres et de bovins, les Somali occupent la totalité de l'ex-État de Somalie (où, par définition, ils ne forment pas une minorité ethnique), mais aussi les parties désertiques de l'Éthiopie (Ogaden) et du Kenya (provinces du Nord-Est). À l'intérieur des frontières de la Somalie, plusieurs clans rivaux se sont récemment affrontés dans une guerre civile qui fit des dizaines de milliers de victimes. De nombreux Somali vivant initialement en Somalie se sont aujourd'hui réfugiés au Kenya où ils font l'objet de discriminations diverses. De petits groupes de pasteurs couchitiques vivent également en Tanzanie.

– Dans le nord de la Namibie et au sud de l'Angola vivent les pasteurs Himba sous-groupe herero de langue bantoue mais dont de nombreux traits culturels évoquent les populations nilotiques, cependant distantes de plus de deux mille kilomètres (environ 15 000 personnes). Pris en tenailles dans les guerres qui ont dévasté la région depuis trois décennies (guerre civile d'Angola, lutte du SWAPO en faveur de l'indépendance de la Namibie), et aujourd'hui menacés par un projet de barrage sur le fleuve Kunene, de nombreux Himba abandonnent aujourd'hui l'élevage pour tenter leur chance dans les faubourgs de Windkoeck.



2. Des groupes dispersés de chasseurs-collecteurs à très faible densité démographique :

– Les Pygmées ou BaBinga de la cuvette congolaise (Cameroun, Gabon, République centrafricaine, Congo, République démocratique du Congo). Au nombre de 250 000 environ, les Pygmées occupent des territoires exclusivement forestiers. Connaisseurs remarquables de la flore et de la faune, ils vivent généralement dans la dépendance d'agriculteurs non-Pygmées (oubangiens et bantous) dont ils ont adopté la langue et auxquels ils livrent gibier et plantes médicinales ainsi que des prestations en travail en échange de produits agricoles. Dans la région des Grands Lacs (Rwanda, Burundi, Ouganda), subsistent d'autres groupes pygmées sédentarisés (BaTwa), mais dont les caractéristiques culturelles et le statut social inférieur sont peu différentes. Les BaTwa du Rwanda ont cruellement souffert de la récente guerre civile.

– Les chasseurs-collecteurs d'Afrique orientale (Okiek ou Dorobo du Kenya, Hadza ou Hadzabe [plur.] de Tanzanie, etc.). Formant de minuscules minorités (environ 50 000 personnes au total), ces populations (de langue nilotique ou couchitique) ont survécu à l'occupation de leurs territoires par des migrants bantous ou nilotiques et, plus récemment, à la transformation de leur territoire en réserves naturelles. On peut mentionner à cet égard le cas des Ik de l'Ouganda, agro-pasteurs et chasseurs-collecteurs résiduels décrits dans l'ouvrage célèbre de Colin Turnbull. Reclus dans des zones inhospitalières, les Dorobo du Kenya pratiquent un petit élevage de montagne et vivent pauvrement de la vente de charbon de bois, de miel et de fumier de chèvre.

– Les San, ou encore appelés Bushmen ou Bochimans du désert de Kalahari (Namibie, Botswana), également présents en petit nombre en Afrique du Sud et dans les zones frontières de l'Angola, de la Zambie et du Zimbabwe. Les plus célèbres chasseurs-collecteurs du monde sont renommés pour leur capacité remarquable à tirer parti d'un milieu particulièrement difficile. Bien distincts des peuples bantous, majoritaires, qui les côtoient, les San parlent des langues originales (Khoisan) caractérisées par l'existence de consonnes inspirées (clicks). Au nombre d'environ 110 000 (la majorité au Botswana et en Namibie), les San furent initialement confinés dans

des réserves dites 'naturelles' au sein desquelles leurs droits de chasse étaient étroitement limités. Depuis quelques années, ils font l'objet de pressions destinées à les sédentariser en dehors des réserves tout en restreignant encore leurs droits de chasse. Parmi les autres groupes de langue khoisan vivant en Namibie, les Damara (120 000 personnes), autrefois petits agriculteurs de montagne, sont en grande partie urbanisés. Les Nama ou Khoikhoi (autrefois appelés Hottentots), sont d'anciens pasteurs occupant initialement des zones arides de l'Afrique du Sud à la Namibie. Aujourd'hui sédentarisés, ils sont également fortement acculturés (environ 70 000 personnes).

3. Peuvent être également classées dans la catégorie des minorités ethniques de rares groupes d'agriculteurs-pêcheurs, d'agriculteurs forestiers, ou d'agriculteurs montagnards tels les Ogoni du sud du Nigéria, les Kabrè ou Kabiyè du Togo, les Kirdi ou Dowayo du Cameroun, les Dangaleat du Tchad (peuples autrefois qualifiés de 'paléo-nigritiques'), auxquels on peut ajouter les Nuba du Kordofan (centre du Soudan). D'autres groupes d'agro-pasteurs isolés, de langue nilotique ou couchitique, vivent à l'écart de la vie moderne dans le sud de l'Éthiopie (Nyangatom, Dassanetch, Mursi et autres petits peuples de la vallée de l'Omo). Dans cet ensemble de populations un peu disparates, les Nuba, aujourd'hui pris en tenailles dans une guerre civile opposant le nord et le sud du pays, semblent connaître la situation la plus difficile (environ un million de personnes dont une partie de confession musulmane). Agriculteurs-pêcheurs du delta du Niger, les Ogoni du Nigéria ont été en partie massacrés au cours de la guerre civile du Biafra (1967-70). Protestant contre la mainmise des compagnies pétrolières sur leur territoire, ils ont été victimes de graves mesures de répression de la part du gouvernement nigérian (1995).

### Les principales difficultés des minorités ethniques

#### L'emprise foncière

Les populations nomades pratiquant des activités économiques de caractère extensif (chasse et cueillette ou élevage pastoral) sont généralement établies sur de très vastes territoires (parties de la

forêt équatoriale de la cuvette congolaise ou zones sahéliennes arides). Les droits collectifs concernant ces territoires ne définissent pas toujours de limites précises mais précisent des itinéraires de parcours, des zones de pâturages et de campement, des points d'eau, etc. Quoique ces droits soient le plus souvent reconnus par la législation des États, ils n'ont pas la même solidité que les droits fonciers reconnus aux autres citoyens et peuvent être remis en cause au nom de vagues 'intérêts nationaux'. Pendant toute la période coloniale, et sauf l'exception des Maasai et des Samburu du Kenya, des BaTwa du Rwanda et des Bushmen de Namibie et d'Afrique du Sud, les minorités ethniques n'ont guère eu à souffrir d'empiètement territorial, leurs aires d'établissement correspondant généralement à des zones de faible intérêt agricole ou minier. Cette situation est en passe de se modifier. Sous l'effet de la pression démographique, des populations d'agriculteurs sédentaires empiètent sur les territoires des nomades. Ces évictions revêtent des formes variées et parfois complexes, allant de l'occupation sans titre de terres réputées vacantes à des achats négociés en sous-main auprès de chefs traditionnels sans scrupules. Les Touaregs du Mali et du Niger, les Somali et les Oromo d'Éthiopie, les Maasai, les Samburu, les Turkana, les Borana du Kenya, les Bushmen du Botswana sont les principales victimes de ces mouvements de colonisation plus ou moins tolérés par les autorités administratives. En Afrique centrale (Cameroun, République centrafricaine, République démocratique du Congo), les zones forestières occupées par les Pygmées relèvent fréquemment du domaine public et peuvent faire l'objet de concessions au bénéfice de compagnies privées. Une partie de ces zones sont aujourd'hui investies par des chantiers d'exploitation du bois, lesquels détruisent de larges aires de cueillette, perturbent la vie animale et interdisent la poursuite des activités traditionnelles de subsistance. Dans le sud du Cameroun, le passage du futur oléoduc Tchad-Océan Atlantique menace le territoire des Pygmées Bagyeli.

#### Les parcs et réserves naturelles

Créés par les Britanniques quelques années avant l'indépendance de leurs colonies africaines, maintenus en l'état ou agrandis par les gouvernements post-coloniaux, les réserves ou parcs naturels sont

destinés à la préservation de la faune et de la flore sauvage menacées par l'exercice de la chasse et les défrichements à usage agricole ou pastoral. À l'intérieur des parcs, l'établissement permanent des populations n'est pas autorisé, l'agriculture et la chasse sont interdites et les activités d'élevage sont soumises à de sérieuses restrictions. Une administration para-militaire pourvue de gardes armés est chargée de l'entretien et de la surveillance des parcs ainsi que de la répression du braconnage. Les gouvernements des États tirent un bénéfice financier des parcs dont l'entrée est payante et qui contribuent à attirer de nombreux touristes, surtout Européens, Nord-Américains ou Sud-Africains. Afin de faciliter l'hébergement de ces visiteurs à haut niveau de vie, et sous réserve du respect d'un protocole sévère de respect de l'environnement, des concessions ont été accordées, à l'intérieur des parcs, à des chaînes hôtelières internationales. Par ailleurs, le tourisme safari alimente d'importantes activités locales de transport routier et aérien. Les principaux parcs se trouvent en Afrique orientale et australe (Kenya, Tanzanie, Ouganda, Zimbabwe, Botswana, Namibie, Afrique du Sud). Certains États comme le Kenya ont étendu la protection de la faune à l'extérieur de la zone des parcs, interdisant strictement la chasse sur la totalité du territoire (1977).

La question des parcs a fait l'objet de nombreux débats internationaux qui reflètent les intérêts contradictoires en jeu depuis quelques années. Les États sont soucieux de maintenir l'activité touristique qui représente un appoint substantiel de devises et sont soumis à de fortes pressions de la part des institutions internationales de sauvegarde de l'environnement telles que le World Wildlife Fund. Après avoir obtenu en 1989 l'interdiction du commerce de l'ivoire, celles-ci font valoir les menaces pesant sur la survie de certaines espèces sauvages (éléphants, rhinocéros, etc.). De leur côté, les populations rurales (pastorales ou agro-pastorales) sont généralement hostiles au maintien des parcs qui représentent une emprise foncière non négligeable, en particulier au Kenya (environ 10% du territoire national, en y incluant les forêts classées). Principales victimes des déprédations agricoles et des accidents provoqués par la multiplication des éléphants et des grands carnassiers, elles militent également en faveur du rétablissement du droit de chasse.

Certains groupes de chasseurs-collecteurs, tels les Bushmen de Namibie, d'Afrique du Sud et du Botswana, les Pygmées, notamment de la République démocratique du Congo et les Okiek du Kenya (qui viennent très récemment d'être expulsés de leur territoire) sont également directement affectés par l'extension des parcs naturels.

#### **Le non-respect des us et coutumes et du droit à choisir librement son genre de vie**

Animés d'une foi pseudo-moderniste ou soumis à la pression de groupes religieux puritains, certains gouvernements ont cherché à réprimer des coutumes traditionnelles réputées contraires à des 'bonnes mœurs' souvent imposées par les anciens colonisateurs dans le reste du pays. Les Maasai du Kenya furent parmi les victimes de ces mesures (interdiction de la nudité masculine, de l'initiation traditionnelle, du port des armes blanches, de la chasse traditionnelle, etc.). De leur côté, les Pygmées, déjà soumis à un régime de dépendance tutélaire vis-à-vis des agriculteurs forestiers, furent parfois incités à la sédentarisation, soit afin de servir de main-d'œuvre à bon marché (chantiers forestiers, plantations de café, cacao, palmiers à huile), soit à titre d'agriculteurs autonomes sous le contrôle de missionnaires. En Afrique du Sud et en Namibie, et afin de préserver le potentiel touristique du pays dont ils représentaient en quelque sorte l'une des figures emblématiques, les Bushmen durent, à l'inverse, se plier à des règlements administratifs qui leur imposaient (souvent contre leur volonté) le maintien des usages traditionnels, en particulier en matière d'habitat, de techniques de chasse, etc.

#### **Les discriminations dans la vie quotidienne**

Dans toute l'Afrique, comme fréquemment dans le reste du monde, les populations minoritaires font l'objet de certaines préventions de la part des autres citoyens. Les autorités politiques récuse le mode de vie des nomades qui échappent le plus souvent au contrôle administratif, à la conscription, à l'impôt, etc. Les sédentaires leur témoignent des sentiments de méfiance attisés par le souvenir des razzias autrefois pratiquées par certains groupes entretenant une tradition guerrière (Touaregs, Toubou). Parfois valorisées dans les rituels d'initiation, ces razzias (essentiellement sous la forme de

vols de bétail) sont aujourd'hui fortement réactivées à la suite des conflits dévastateurs menés en Afrique orientale entre factions rivales (Kenya, Somalie, Éthiopie, Ouganda). Il en résulte des actions de représailles parfois meurtrières. Assujettis à des préjugés de caractère raciste, bon nombre de Pygmées et de Bushmen d'Afrique centrale et australe sont employés à bon marché comme guides, pisteurs, manœuvres, ouvriers agricoles. Certains d'entre eux, réfugiés dans les villes, sont en voie de prolétarianisation.

#### **Scolarisation et maintien des langues vernaculaires**

La plupart des minorités ethniques africaines n'ont pas ou très peu accès à l'enseignement, le pourcentage des filles scolarisées étant, dans le meilleur des cas, toujours insignifiant. Les causes de cette situation sont multiples : éloignement et faible densité démographique; nomadisme; refus persistant des intéressés de se plier à la contrainte de l'école, en particulier s'agissant des filles. On peut comprendre, d'ailleurs, les risques que comporte une simple extension de la scolarisation standard : exode rural incontrôlé, perte de la langue vernaculaire et des connaissances de la culture orale, etc. Quoique leur usage ne soit nulle part soumis à restrictions, les langues vernaculaires sont rarement prises en compte dans les protocoles de l'enseignement primaire, nombre d'entre elles n'ayant d'ailleurs fait l'objet d'aucune transcription, voire même d'aucune recension lexicale systématique et exhaustive. Elles n'en sont que plus fréquemment victimes, en raison de la transformation des genres de vie et sous la pression des grandes langues véhiculaires, d'un certain appauvrissement lexical.

#### **Accès aux soins**

Les difficultés de la scolarisation s'appliquent à la question de l'accès aux soins. La dispersion éloigne les nomades des rares dispensaires et les prive généralement de toute consultation médicale. En Afrique orientale anglophone, existe un service d'assistance médicale de brousse opérant à l'aide de petits avions et pouvant accéder aux groupes nomades les plus éloignés (African Medical and Research Foundation ou AMREF). La Namibie et l'Afrique du Sud possèdent également des services médicaux spécialement équipés.



Mais, faute de pouvoir être alertés par des moyens téléphoniques ou radiophoniques, ces services ne peuvent faire face aux situations d'urgence et doivent se contenter d'effectuer des tournées périodiques. Les autres pays africains ne disposent d'aucun moyen permettant de dispenser des soins médicaux aux populations nomades.

#### Problèmes économiques résultant des sécheresses

La sécheresse est une donnée chronique des régions sahéliennes occupées par la plupart des pasteurs nomades (Touaregs, Toubou, Somali, etc.), la pluviométrie moyenne oscillant entre 200 et 600 mm annuels, avec des épisodes déficitaires décennaux pouvant descendre jusqu'à 100 mm annuels. Deux types de facteurs sont susceptibles de remettre en cause les équilibres écologiques : 1- une intensification de l'occupation humaine et animale provoquée au cours du dernier demi-siècle par l'amélioration des conditions sanitaires, les campagnes de vaccination, le forage, parfois incontrôlé, de certains puits, etc.; 2- la dégradation, encore mal expliquée, des conditions climatiques se traduisant par une avancée du désert. C'est ainsi que les sécheresses de 1972/73, 1984/86, 1994/95 et, tout récemment, la sécheresse du printemps 2000 ont entraîné, tantôt en Afrique occidentale, tantôt au Kenya et dans les pays de la Corne (Ogaden éthiopien, Somalie), des conséquences dramatiques.

#### Guerres civiles

BaTwa, agro-pasteurs du Soudan, Somali, sont les principales victimes des guerres civiles chroniques se prolongeant en Afrique centrale et orientale depuis plusieurs décennies. Au Rwanda, le tiers des Pygmées BaTwa (environ 10 000 personnes) furent massacrés au cours de la récente guerre civile. Aggravée par la sécheresse, la guerre civile de Somalie a causé, comme on l'a mentionné plus haut, la mort de nombreux civils ainsi que des déplacements de populations en direction du Kenya. À la suite d'importantes pertes de bétail (mort des suites de la sécheresse et des migrations forcées ou volé par les factions combattantes, etc.), les razzias de troupeaux se sont multipliées au détriment d'autres groupes de pasteurs ou d'agro-pasteurs (Borana, Samburu, Méru, etc.), provoquant des réactions en chaîne et aggravant les tensions interethniques dans la région.

#### Bibliographie

Bahuchet Serge (éd.) 1979, *Pygmées de Centrafrique*. Paris, SELAF, 179 p.

Baroin Catherine 1985, *Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou : les Daza Késerda (Niger)*. Cambridge-Paris, Cambridge University Press, Éditions de la MSH, 455 p. (Collection 'Production pastorale et société').

Dupire Marguerite 1962, *Peuls nomades. Étude descriptive des Woonabe du Sahel nigérien*. Paris, Institut d'Ethnologie, VIII 336 p. (Travaux et mémoires de l'Institut d'Ethnologie, n° 64)

1981, 'Réflexion sur l'ethnicité peule', in *Itinérances... en pays peul et ailleurs. Mélanges à la mémoire de P. F. Lacroix*. Paris, t. II : 165-181 ('Mémoires de la Société des Africanistes').

*Ethnies* 1987, 'Touaregs, Pygmées, Bushmen', III (6-7), automne 1987, sous la direction de Michel Adam.

Lewis I.M. 1965, *Peoples of the Horn of Africa : Somali, Afar and Saho*. London, International African Institute, 200 p. ('Ethnographic Survey of Africa : North Eastern Africa', pt 1).

Lewis Jerome & Knight Judy (éds) 1996, *Les Twa du Rwanda. Rapport d'évaluation de la situation des Twa et pour la promotion des droits des Twa dans le Rwanda d'après-guerre*. Chadlington (GB), World Rainforest Movement, International World Group for Indigenous Affairs, Survival International-France.

Manger Leif O. 1994, *From the Mountains to the Plains. The Integration of the Lafola Nuba into the Sudanese Society*. Uppsala, Scandinavian Institute of African Studies, 173 p.

Murdock George P. 1959, *Africa : Its Peoples and their Culture History*. New York, Mc Graw-Hill.

Peron Xavier 1994, 'Flamands roses, éléphants blancs et idées noires : conservation en pays maasai', *Politique africaine*, 53 : 37-51.

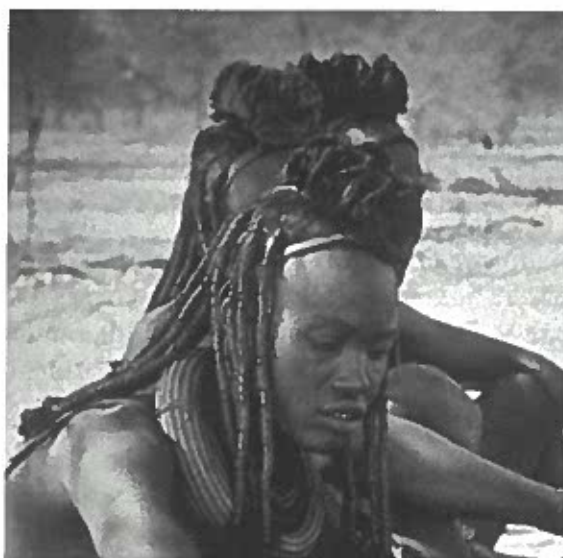


1995, *L'Occidentalisation des Maasai du Kenya. Privatisation foncière et déstructuration sociale*. Paris, L'Harmattan, 2 vol.

Seitz Stefan 1993, *Pygmées d'Afrique centrale*. Paris, trad. de l'allemand, Peeters, 336 p.

Survival. *Les Nouvelles*, juillet 2000, n° 38 (Okiek, Bushmen, Pygmées).

Ville Jean-Luc 1998, 'La conservation des ressources naturelles', in Grignon François & Prunier Gérard, *Le Kenya contemporain*. Paris-Nairobi, Karthala, IFRA : 231-244.



Femme himba,  
Namibie. © Mark  
Hakansson

## Images contestées : les peuples indigènes d'Afrique

Sidsel Saugestad\*

**L**e concept d'« indigène » est de plus en plus courant mais aussi de plus en plus critiqué dans les discours internationaux et les négociations nationales. Comme catégorie sociologique il a des définitions variées, comme concept juridique il commence juste à trouver sa forme. Quand on veut lui donner une application pratique, il apparaît comme très difficile à manier par les bureaucraties. Les problèmes généraux liés à son usage sont encore plus importants dans un contexte africain. Dans cet article, nous examinerons le contexte historique pour savoir comment il s'est développé, et le contexte africain, pour voir quel est son usage. Nous concluons en discutant les arguments qui peuvent être avancés pour et contre ce concept. En premier lieu nous considérerons trois points.

### Une revendication morale

La seule déclaration juridiquement contraignante sur les peuples indigènes se trouve dans la Convention 169 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) qui n'a encore été ratifiée par aucun État africain. De plus, il reste un long chemin à parcourir avant que le projet de déclaration des Nations Unies sur les droits

\* Sidsel Saugestad est professeur associée à l'Institut d'anthropologie sociale de l'université de Tromsø en Norvège. Ses recherches concernent les relations des groupes ethniques, les peuples indigènes, les droits de l'homme et le changement culturel. Elle a fait du terrain en Afrique méridionale et a travaillé pendant deux ans comme expert de NORAD au Botswana.

Femme san,  
Botswana.  
© Christian  
Erni



des peuples indigènes soit soumis à l'Assemblée générale et beaucoup d'États africains sont parmi les plus forts opposants à cette déclaration. La base juridique de la revendication des droits indigènes est donc particulièrement faible en Afrique. Cependant, l'importance des déclarations exprimant une préoccupation pour les questions indigènes ne doit pas être mesurée seulement à l'aune de leur faible assise juridique. Elles sont l'expression la plus explicite d'un mouvement général qui s'est amplifié durant les trois dernières décennies et qui est le fer de lance des organisations de défense des droits de l'homme et des peuples indigènes. Ce mouvement est soutenu par des réseaux de coopération créés entre les gouvernements nationaux et les organisations à l'occasion de leurs rencontres dans les forums internationaux. La façon même dont s'expriment ces mouvements internationaux introduit une tonalité morale et établit un nouvel ordre du jour. La tonalité morale n'est pas une question de degré et ne peut être mesurée au nombre des ratifications. En d'autres termes, même si le concept trouve son sens dans ses implications juridiques, on doit considérer sa signification sociologique. Les mouvements indigènes sont maintenant attentifs aux déclarations faites dans les forums internationaux et les utilisent comme des leviers dans leur lutte pour obtenir des réformes dans les contextes nationaux. Dans un avenir prévisible ces processus internationaux auront la plus grande portée sur la scène africaine.

#### Un concept bureaucratique embarrassant

En mettant de côté les aspects juridiques et moraux de la question, on doit garder à l'esprit que toute procédure pour accorder à un groupe un traitement spécial ou une discrimination positive perturbe les routines administratives et les pratiques égalitaires et va à l'encontre des préférences de l'administration pour la clarté et l'absence d'ambiguïté dans la définition des groupes. Tout en reconnaissant que l'Afrique est un cas spécial, on doit savoir que le concept de peuples indigènes est perçu par les bureaucrates du monde entier comme diffus, gênant et difficile à manier. Mon propre pays, la Norvège, fournit d'abondants exemples de démission gouvernementale et de négligence administrative vis-à-vis de la population indigène saami. Jusqu'en 1987, les Saami [ou 'Lapons' –

NDLR] n'étaient pas reconnus comme un groupe distinct dans le royaume de Norvège, alors qu'ils étaient décrits sur la base des critères de langue (parlant saami), de résidence (le Finnmark intérieur, comté comprenant la plus grande proportion de Saami) ou d'activités économiques (éleveurs de rennes) (Mathiesen 1978, Thuen 1995). Cela occasionna le plus grand conflit civil de l'après-guerre (l'affaire Alta-Kautokeino en 1981) et il fallut ajouter un paragraphe à la Constitution norvégienne pour que les Saami soient reconnus comme un peuple distinct et que 'saami' devienne une catégorie légitime pour l'administration norvégienne.

La nécessité de trouver un équilibre entre les idées générales d'égalité des droits et de traitement, et les besoins particuliers d'une minorité pour sa protection, est un dilemme qui trouble tous les États démocratiques qui ont des minorités indigènes à l'intérieur de leurs frontières. En considérant les autres pays, nous en tirons la conclusion que la reconnaissance graduelle de problèmes particuliers et, par conséquent de besoins particuliers, ne se fait qu'avec réticence, quand les peuples indigènes se sont eux-mêmes mobilisés. Les gouvernements en place ont promu peu de changements; ceux-ci sont intervenus en réaction aux pressions des organisations et des mouvements politiques (Brantenberg *et al*, 1995). Le concept introduit et souligne des droits collectifs alors qu'antérieurement, les droits de l'homme ont toujours mis l'accent sur les droits individuels.

#### Les deux sens du mot 'indigène'

Un troisième point, qui n'est pas particulier à l'Afrique est la confusion causée par une ambiguïté linguistique. Le mot est fréquemment utilisé comme un adjectif signifiant 'local', 'natif' et 'non-européen'. Ceci ne pose pas problème quand on désigne par exemple 'l'agriculture indigène' ou les 'plantes indigènes'. En fait l'équipe de Robert Chambers à l'Institut du développement du Sussex (Royaume Uni) utilisait le terme bien avant la mode juridique actuelle. Leurs travaux avaient découvert les considérables connaissances et expériences contenues dans les systèmes agricoles 'indigènes', en contraste avec l'agriculture scientifique occidentale et ils avaient préconisé une plus grande inclusion des 'savoirs indigènes' dans les programmes de développement (Brokensha, Warren

and Werner 1980). Cette école de pensée a eu une grande influence et peut avoir compté dans la résistance des praticiens du développement et des bureaucrates à utiliser le mot 'indigène' dans le sens plus restreint employé par les Nations Unies et l'OIT.

### Un concept gênant en Afrique

Dans ce tableau général, l'Afrique et en partie l'Asie constituent des défis conceptuels particuliers. Si nous considérons les racines coloniales du concept, les peuples indigènes sont les descendants d'occupants d'un territoire qui a été envahi, conquis ou colonisé par les puissances coloniales blanches. Bien sûr, de tels problèmes ont aussi marqué des lieux aussi divers que les Amériques, l'Australie, la Nouvelle Zélande/Aotearoa ou le Groenland. Cependant, d'un point de vue général, la situation est bien plus évidente lorsque les colons blancs arrivaient d'ailleurs, tandis que les relations sont plus diverses et plus ambiguës en Europe et en Asie. Mais les relations les plus complexes sont celles qui, en Afrique, se sont établies entre les occupants originels et les immigrants.

Il est difficile d'analyser la situation en Afrique. La domination des colonisateurs blancs a maintenu toute l'Afrique noire dans une position de subordination qui était, sous beaucoup d'aspects, semblable à celle des peuples indigènes ailleurs dans le monde. Par rapport aux pouvoirs coloniaux, tous les Africains autochtones étaient : 1- les premiers arrivants, 2- non-dominants, 3- différents par leur culture des envahisseurs blancs. De plus, les populations locales étaient associées à la 'nature' et à des 'modes de vie traditionnels', qui sont des attributs indigènes courants contrastant avec le contrôle des techniques, l'industrie et le développement associés aux envahisseurs. Ainsi la dichotomie blanc/noir, dominante en Afrique a renforcé l'idée que tous les Africains natifs étaient 'indigènes'.

Les problèmes conceptuels furent mis en évidence dans le rapport de la première conférence sur les peuples indigènes d'Afrique convoquée par IWGIA en 1993 :

*Le concept de peuple indigène, appliqué à la situation africaine, est complexe et controversé. Mais ceci est surtout ressenti du point de vue des preneurs de décision et de ceux qui s'occupent des questions internationales des droits de l'homme et beaucoup moins par*

*ceux qui se proclament eux-mêmes indigènes... Chaque communication présentée à cette conférence a témoigné du traitement discriminatoire infligé à la population indigène par les populations dominantes dans les pays, non en raison de tentatives de les tenir à part socialement ou politiquement – mais parce qu'ils paraissent différents, s'habillent différemment, se comportent différemment ou, d'autre part, sont perçus comme différents du reste de la population. L'identité indigène est une réalité sociale vécue, qu'elle soit consciemment reconnue et fasse ou non partie du discours public et politique (Veber et al. 1993 : 10,14-15, souligné par moi)*

L'importante différence avec les autres situations mentionnées plus haut est que les forces coloniales blanches se sont retirées d'Afrique. En conséquence, beaucoup d'hommes politiques africains affirment que tous les Africains sont indigènes ou, à l'inverse, que cette distinction ne s'applique pas au continent africain. Toutefois aucune de ces positions ne nous aide à analyser les relations internes complexes dans certaines parties de l'Afrique. Une partie du problème de ce continent est que le lien des indigènes avec la situation coloniale ne nous a laissé aucun outil conceptuel correct pour analyser les mêmes relations internes qui ont persisté après la libération de la domination coloniale. Dans nombre de pays africains, des groupes ethniques minoritaires ont, dans l'histoire, occupé des régions inaccessibles, souvent géographiquement isolées et socialement marginalisées, leur culture restant distincte du modèle national hégémonique. Ces minorités souffrent de différentes formes d'exploitation et de subordination dans des économies nationales et des structures politiques dont le rôle est de traduire les intérêts et les activités de la majorité nationale.

L'usage moderne, analytique, du concept met précisément l'accent sur les relations internes, post-coloniales. Il est besoin, dans le droit international, d'un concept qui décrive de telles sections de la population et leur position comme indigènes par rapport aux fractions politiquement et numériquement dominantes. Le terme de 'colonie interne' est quelquefois utilisé en référence à des populations qui n'ont jamais atteint un statut d'indépendance. À la différence des populations du Tiers-Monde qui ont pu prendre le contrôle de leurs territoires par la force de leur nombre, 'les petites colonies internes



qui constituent le Quart-Monde sont toujours destinées à être minoritaires sur leurs propres terres' (Dyck 1985 : 1).

### Les limites des définitions

Les institutions internationales comme les Nations Unies sont très hostiles à une définition stricte de l'indigène'. C'est, en partie, parce que beaucoup de gouvernements pourraient l'utiliser comme prétexte pour ne pas reconnaître d'indigènes dans leur propre pays. En outre, les débats internationaux insistent sur le fait qu'un concept comme celui de droits de l'homme a été utilisé dans de nombreuses et importantes déclarations sans avoir été précisément défini. Indigène est un terme relatif : un groupe n'est indigène qu'en relation avec un autre qui l'englobe et qui définit les structures dominantes de l'État. Le sens dépend du contexte. Les critères essentiels de 1 - premier établissement, 2 - perpétuation de distinctions culturelles, 3 - expérience de la subordination et de la marginalisation alliées à 4 - auto-identification comme population différente, semblent être universellement acceptés mais apparaissent diversement combinés.

Je mettrais l'accent sur les traits structuraux, non sur les propriétés particulières d'un groupe mais sur leur relation avec les structures gouvernementales du pays. Le trait principal de cette relation est le manque de reconnaissance par l'État-nation d'un fondement culturel distinct et de besoins indigènes particuliers.

Parmi d'autres choses, ceci a des implications dans le traitement de la dimension temporelle. Une perception linéaire stricte du temps ne devrait pas éclipser l'impact des relations historiques sur la situation présente. En d'autres termes, l'accent ne devrait pas être mis sur le fait historique de la spoliation par annexion ou conquête, mais sur l'ampleur avec laquelle cette spoliation – par violence physique, privation de droits, stigmatisation ou marginalisation – perdure dans la mémoire et l'expérience contemporaine. C'est le sens de la continuité ressentie par les habitants d'un territoire qui est important – qu'il s'exprime dans l'usage de la terre ou dans le sentiment d'en avoir été privé.

Cet accent sur les traits structuraux transparaît dans le rapport du Comité de coordination des peuples indigènes d'Afrique (1998) :

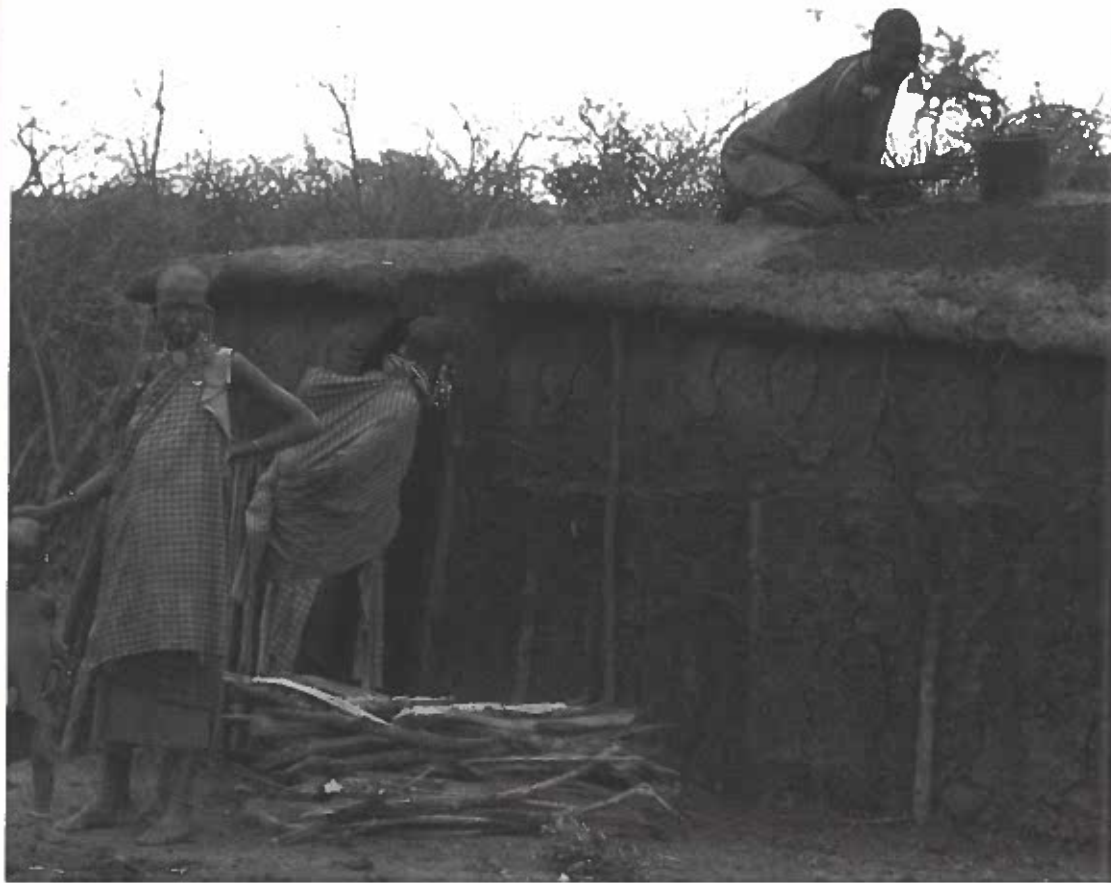
*Si les Africains avaient été aux Nations Unies au début du processus du Groupe de travail sur les populations indigènes, ils auraient souligné que la question n'était pas l'autochtonie mais la relation particulière et toujours actuelle des chasseurs-cueilleurs et des éleveurs à leur mode de gestion des ressources naturelles. Cette relation très ancienne et relativement peu affectée par le colonialisme, a donné leur forme aux cultures, aux langues et aux identités. Ces communautés ont été stigmatisées comme arriérées et improductives dans les États africains après l'indépendance.*

### Le choix d'une terminologie – un choix de stratégie?

En Afrique particulièrement, il est important de distinguer entre les relations de subordination qui caractérisent les groupes indigènes et les différentes formes, très répandues, de différences ethniques ou tribales. Des groupes défavorisés peuvent, pour diverses raisons, vouloir se ranger sous la bannière de l'indigénat pour la protection ou le soutien qu'il apporte. Cependant, tout concept qui peut apporter des avantages doit aussi être utilisé opportunément. Il n'est pas bon de décrire comme indigène toute minorité ethnique souffrant d'une violation des droits de l'homme. Utilisé comme un instrument pour redresser certains types d'injustices, le concept perd de sa force. Quoique la discussion sur l'emploi d'un terme approprié soit importante, elle ne constitue pas encore un problème significatif dans le contexte africain. (Elle pourra le devenir quand les organisations indigènes deviendront plus influentes).

Dans la situation actuelle, un dilemme plus aigu est posé par la question de savoir si on doit éviter, ou non, d'argumenter sur le fait indigène au cas où cela suscite l'opposition des gouvernements. Un fait regrettable est que la plupart des peuples indigènes du Tiers-Monde – quelle que soit la définition – se trouvent dans une situation de pauvreté, de privations, de manque de ressources, avec un faible niveau d'éducation et souffrant souvent d'apathie, d'alcoolisme et de désespoir. Les gouvernements arguent fréquemment qu'il ne faut pas trop se concentrer sur la question controversée et abstraite de l'indigénat' mais davantage sur celle de la pauvreté. Les organismes de développement, constatant les besoins réels des êtres humains ont tendance à être d'accord avec cette position et à mini-





En Tanzanie  
© Franz Welman,  
WIA

miser l'aspect politique. Si, dans le cadre de programmes de bien-être social, on peut aider des groupes indigènes démunis, tant mieux, à condition que ces programmes atteignent les groupes visés et soulagent leurs souffrances.

Que ce soit une bonne stratégie à suivre ou pas, cela dépend de l'objectif poursuivi. Il est évident que les problèmes des peuples indigènes sont presque toujours des problèmes de pauvreté qui peuvent être traités par des actions sociales. Cependant celles-ci agissent sur les effets, non sur les causes (Saugestad 1998). S'attaquer aux racines des maux implique, pour utiliser une terminologie anthropologique, une recodification de la situation et un questionnement

de sa signification. Il s'agit de remettre en cause les règles du jeu dominantes par lesquelles une société attribue des valeurs et des positions différentes aux diverses populations et rétribue différemment les capacités et les compétences culturelles. La lutte des peuples indigènes vise à changer cela.

Parler des différences culturelles, de l'identité et du questionnement de la signification peut paraître moins radical que de parler de différences de classes. Les mécanismes économiques relèguent habituellement les peuples indigènes au bas de la société. Paradoxalement, l'accent mis sur les conflits de classes peut sembler moins discutable à beaucoup de gouvernements simplement parce qu'il implique une acceptation tacite de l'opinion selon laquelle le problème indigène n'est qu'un problème de pauvreté. Mais les programmes d'aide sociale ne peuvent jamais faire disparaître les mécanismes qui causent l'inégalité des chances, seul un changement dans le discours politique dominant y parviendrait.

Le comportement de l'État s'exprime dans ses structures politiques et dans ses lois. Les visions du monde conflictuelles qui opposent les bureaucraties étatiques d'une part et les chasseurs-cueilleurs ou les éleveurs de l'autre peuvent apparaître comme des approches différentes de l'usage de la terre, du rôle organisateur de la parenté, des différences dans les traditions d'accumulation et de consommation des richesses et dans les perceptions de l'autorité dirigeante (Barnard 1998). Où que surviennent des conflits d'intérêt sur la terre, ils sont aggravés par l'ignorance de la logique des systèmes de chasse-cueillette de la part des bureaucrates et par leur manque de reconnaissance de la légitimité d'un usage non agricole de la terre. Dans cette perspective, chercher à éviter l'opposition que peut provoquer le concept d'"indigène" chez les détenteurs du pouvoir, n'est peut-être pas la meilleure des stratégies. La terminologie utilisée pour décrire une situation donnée indique aussi ce qui peut être fait pour la changer.

La formation d'organisations indigènes représentatives et leur reconnaissance comme partenaires légitimes dans les négociations par les gouvernements, sont parmi les innovations le plus réussies dans le domaine troublé des relations entre les États-nations et leurs minorités indigènes. Une politique des minorités constructive ne

peut se développer que par la négociation et celle-ci requiert des organisations indigènes représentatives et indépendantes. La reconnaissance de cette condition implique que l'on passe des relations de domination-subordination au respect mutuel entre partenaires différents mais égaux. Loin d'être une menace pour la stabilité politique, cette requalification s'avère être une contribution vitale au processus démocratique. C'est un enseignement dont l'application ne peut que procurer des bénéfices aux gouvernements africains.

#### Références

Barnard, A., 1998, 'Hunter-gatherers and Bureaucrats : Reconciling opposing World Views' in S. Saugestad (ed.) *Indigenous Peoples in Modern Nation-States*. Occasional Papers Series A n° 90, Faculty of Social Science, University of Tromsøe.

Brantenberg, Terje, Janne Hansen & Henri Minde (éd.), 1995, *Becoming Visible. Indigenous Politics and Self-Government. Proceedings of the Conference on Indigenous Politics and Self-Government, 8-10 novembre 1993*, University of Tromsøe, Centre for Saami Studies.

Brokensha, Warren & Werner (éd.), 1980, *Indigenous Knowledge Systems and Development* Lanham, University Press of America.

Dyck, N. (éd.) 1985, *Indigenous Peoples and the Nation-State. Fourth World Politics in Canada, Australia and Norway*. Institute of Social and Economic Research, ISER. Social and Economic Papers n° 14, Memorial University, St-John's, Terre-neuve.

Eidheim, Harald, 1992, *Stages in the Development of Saami Selfhood*. Working Paper n° 7, Dept. of Social Anthropology, University of Oslo.

IPPAC, 1998, *Report on IPPAC Coordinator's Visit to Tanzania and Kenya*, 6-19 juin 1998.

Keesing, Robert, 1992, *Custom and Confrontation. The Kwaio Struggle for Cultural Autonomy*. Chicago, The University of Chicago Press.

Mathiesen, Per, 1978, 'Bureaucratic Categories and Ethnic Ascriptions : an Analysis of a Norwegian Housing Program in a Saami Region' in *Ethnos* n° 3-4, pp. 236-245.

Saugestad, Sidsel 1998, *The Inconvenient Indigenous. Remote Area Development in Botswana, Donor Assistance and the First People of the Kalahari*, University of Tromsøe, Faculty of Social Sciences.

Thuen, Trond, 1995, 'Quest for Equity. Norway and the Saami Challenge', *ISER Social and Economic Studies* n° 55, Memorial University of Newfoundland, St-John's.

Veber, Hanne, Jens Dahl, Fiona Wilson & Espen Waehle (éd.), 1993, '*...Never Drink from the Same Cup*'. *Proceedings of the Conference on Indigenous Peoples in Africa, Tune, Danemark, 1993*, IWGIA Document n° 74, Copenhagen.

## La commission africaine des droits de l'homme et des peuples face à la question des peuples indigènes

Nyameko Barney Pityana\*

\* Le Dr. Nyameko Barney Pityana est, depuis 1995, président de la Commission sud-africaine des droits de l'homme et membre de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples depuis 1997. Il est avocat en Afrique du Sud et diplômé de théologie en Angleterre. Il a été auparavant directeur du programme contre le racisme du Conseil mondial des Églises, basé à Genève.

**I**l y a très longtemps que je suis impliqué dans les questions indigènes ou touché par elles. Ayant passé cinq années au Conseil mondial des Églises, à Genève, à la direction d'un programme de lutte contre le racisme, j'étais très concerné par le développement des questions indigènes; c'était il y a longtemps mais je me sens toujours préoccupé par elles.

Je ne suis pas venu ici en expert car je ne le suis pas. Je suis venu comme membre de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples pour essayer de trouver des points de convergence entre la Charte africaine et les problèmes dont nous avons discuté au cours de ces journées. À ma connaissance, la question des peuples indigènes n'a pas été débattue à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. Il n'est pas difficile de savoir pourquoi.

Je pense, d'abord, qu'il est juste de dire que cette question n'est ni prioritaire ni saillante dans les discussions et les politiques africaines, même au niveau des chefs d'États de l'OUA. Ensuite, il peut y avoir et, de fait, il y a, comme des communications l'ont montré ici, divergences sur la compréhension de ce que sont les peuples indigènes en Afrique. Si la question indigène n'a pas été discutée en tant que telle, elle peut l'avoir été d'une autre manière. Je crois que des problèmes idéologiques s'expriment aussi à travers elle. J'y reviendrai tout à l'heure.



Pasteurs maasai  
© Franz Welman,  
WIA

Je pense aussi que les États africains en ont assez des mouvements sécessionnistes et des conflits internes. Je ne pense pas que ce qui peut apparaître comme potentiellement conflictuel dans un État ou un autre, comme facteur de divisions et de luttes dans la société, puisse recevoir beaucoup d'attention au niveau pan-africain.

Ensuite, les peuples indigènes d'Afrique sont sans influence, ils sont marginaux ou marginalisés, faibles, si bien que leurs problèmes ne sont jamais mis à l'ordre du jour des nations, même sur notre continent.

Enfin bien entendu, l'image donnée par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples n'est pas celle d'un grand avocat des droits de l'homme sur ce continent. Il n'est donc pas surprenant qu'elle ne se soit pas saisie de la question indigène.

### Le contexte africain de la discussion des questions indigènes

Il faut nous pencher maintenant sur ce contexte africain dans lequel nous souhaitons que ces questions soient discutées. Tout d'abord je dirai qu'en 1964 – l'OUA a été créée en 1963 – l'assemblée des chefs d'États et de gouvernements a pris, au Caire, une résolu-

tion reconnaissant les frontières coloniales, ce qui signifiait que l'Afrique s'organiserait en maintenant ces frontières. Je ne pense pas que c'était par attachement idéologique pour elles mais parce que c'était plus simple que d'essayer de 'séparer des œufs brouillés', et parce que les controverses sur : 'quoi appartenait à qui?' auraient conduit à des conflits interminables. Ainsi, la reconnaissance des frontières coloniales fut un acte pragmatique et nécessaire à l'éveil d'une organisation pan-africaine qui cherchait à unir les Africains.

Le respect de l'intégrité des États est un autre aspect de la loi internationale instaurée en Afrique. Les États africains ont proclamé haut et fort leur respect de l'intégrité territoriale des autres États et c'est pourquoi il y a tant de problèmes quand le Rwanda et l'Ouganda s'engagent dans un conflit incendiaire et occupent des parties de la République démocratique du Congo et quand l'Érythrée occupe une partie de l'Éthiopie. Ce sont des violations du principe sacré de la loi internationale qui s'appelle respect de l'intégrité territoriale des États.

Il y a aussi un autre principe : celui de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États. Au fil des années, celui-ci s'est considérablement affaibli avec l'apparition de régimes respectueux des droits de l'homme. Quand un État ratifie des traités internationaux, il invite des organismes extérieurs à interférer et à veiller sur leur application. Ce principe n'est donc pas absolu. Mais il est encore respecté et on a peu recours à l'ingérence.

Quels ont été les développements remarquables pour nous en Afrique? Je pense que, depuis 1990, on y a pris davantage conscience de la question des droits de l'homme. Un fort mouvement en faveur de la démocratisation, de la bonne 'gouvernance' et du multipartisme s'est dessiné. Il est survenu au moment des premiers enthousiasmes de la fin de la guerre froide mais, dans une large mesure, ce mouvement est plus faible à présent qu'il y a sept ou huit ans, quoique certains de ses principes soient inchangés. Néanmoins, si l'on prend, par exemple, les résolutions de l'assemblée des chefs d'États et de gouvernements – dans mon cas les États du SADC<sup>1</sup> – on y constate un plus haut degré de conscience de l'importance des droits de l'homme et de la bonne gouvernance en Afrique.

1. Southern African Development Community.

Le document du Secrétariat général des Nations Unies sur les causes de conflits en Afrique est un document de référence fondamental qui affirme l'importance des droits de l'homme en Afrique pour garantir la paix, la prospérité et la sécurité à tous. À sa suite, on a vu des efforts plus ou moins importants de révision de Constitutions, la paix a été faite avec des groupes ou des factions en guerre et on a reconnu la pression internationale en faveur des droits de l'homme. Ainsi, des pays africains sont pleinement engagés dans la révision de leurs Constitutions afin de refléter les nouvelles réalités des situations internationales.

Mais en outre, il y a eu, et il y a toujours, des menaces de guerre civile. En République démocratique du Congo, en Sierra Leone, en Guinée Bissau, il y a des conflits. En général, où qu'ils se produisent, il y a atteintes aux droits de l'homme et aux libertés civiles; les droits de l'homme sont presque toujours les victimes des guerres civiles.

De façon plus positive, en juin dernier, l'Assemblée des chefs d'États et de gouvernements a adopté la création d'un Tribunal africain pour les droits de l'homme et des peuples. C'est très important car c'est la première fois en Afrique – au moins sur le plan notionnel – que, comme en Europe et aux Amériques, un tribunal renforcera les décisions et les rendra contraignantes pour les États-nations. Je dis sur le plan notionnel parce que, selon les protocoles mêmes du Tribunal africain, il sera toujours nécessaire que chaque État accepte que les citoyens ordinaires s'adressent directement au Tribunal. S'ils le font, les décisions du Tribunal seront contraignantes pour chaque État-nation et c'est une conséquence très importante et très positive.

Finalement, il y a de grands mouvements pour le renforcement de la cohésion du continent africain. Pas seulement comme un ensemble de mendiants désespérés ou de peuples perpétuellement en guerre les uns contre les autres, mais comme un continent en progression où les investissements sont possibles et où la corruption et le népotisme ne sont plus à l'ordre du jour. Ainsi, il y aura des raisons d'être optimiste si une bonne gouvernance se fait jour, s'il y a un mouvement – je ne dis pas qu'il est déjà très fort – pour lier les droits de l'homme à cette bonne gouvernance et à la démocratie et pour en finir, autant qu'il se peut, avec le népotisme et la corruption.



J'insiste là-dessus parce que l'assemblée des chefs d'États et de gouvernements a accepté de tenir une conférence sur les droits de l'homme à l'échelle du continent et au niveau ministériel de l'OUA. Elle devait se tenir à Luanda en Angola, mais en raison de la guerre entre l'UNITA et le gouvernement angolais, elle a dû être reportée. Projetée ensuite à l'île Maurice, elle a dû encore être reportée. On espère qu'elle se tiendra en mai ou juin [1999]. C'est une grande, très grande initiative africaine. Elle rassemblera, pour la première fois, toute l'Afrique au niveau ministériel avec la participation reconnue des ONG, en vue d'établir la situation des droits de l'homme sur le continent. Ce n'était jamais arrivé auparavant.

Je voudrais aussi parler des instruments africains pour la promotion et la protection des droits de l'homme. Nous venons de célébrer les 50 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le préambule de la Déclaration déclare que l'indifférence et le mépris pour les droits de l'homme ont provoqué des actes de barbarie qui ont outragé la conscience de l'humanité; la Déclaration marque l'avènement d'un monde dans lequel les êtres humains jouiront de la liberté de parole et de croyance et seront délivrés de la peur. Ce fut proclamé comme étant la plus haute aspiration des gens ordinaires. C'est important parce qu'il est dit que depuis la Seconde Guerre mondiale nous ne pouvons plus supporter une situation où les violations des droits de l'homme conduisent inévitablement à la plus grande déstabilisation, voire à la rébellion. Par conséquent, la bonne gouvernance est essentielle au maintien du bon ordre et de la démocratie dans nos pays.

### Autodétermination

Quels problèmes se posent quand nous considérons l'Afrique dans ce contexte? Pour une part la question clé que posent les peuples indigènes est celle, très controversée, de l'autodétermination. Le projet de déclaration, par exemple, dit : *'Les peuples indigènes ont le droit à l'autodétermination. En vertu de ce droit ils déterminent librement leur statut politique et poursuivent librement leur développement économique, social et culturel.'* C'est une section sur l'autodétermination. Mais une autre section sur la souveraineté dit : *'Les peuples indigènes ont le droit de maintenir et de renforcer*

*leurs caractéristiques politiques, économiques, sociales et culturelles distinctes aussi bien que leur système de droits tout en conservant le droit de participer pleinement, si c'est leur choix, à la vie politique, économique, sociale et culturelle de l'État dans lequel ils résident.'* L'autodétermination, la souveraineté sont des questions de première importance qui requièrent le plus grand consensus et de la compréhension s'il doit y avoir une cassure dans l'ensemble du mouvement des peuples indigènes. Je suis certain que c'est l'une des questions soulevées par le projet de déclaration qui est au cœur du débat si l'on veut être sûr que la déclaration sera acceptable ultérieurement par les États.

À l'encontre de cela, nous devons rappeler qu'il existe déjà une déclaration, par exemple sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales, ethniques, religieuses ou linguistiques. Cette déclaration dit qu'elles ont le droit fondamental de vivre leur propre culture, de professer et de pratiquer leur propre religion, d'utiliser leur propre langue sans entrave ou discrimination. Il me semble que cela signifie que l'autodétermination définit l'autonomie. L'autonomie d'un groupe, d'une nation, d'une population. Pas simplement une indépendance politique qui s'oppose à l'État-nation de résidence, parce que la loi internationale stipule que la souveraineté est inattaquable, que ce n'est pas une question à débattre.

Les droits des minorités ethniques sont importants. Ils doivent être reconnus par la loi, selon la Constitution du pays. Ils doivent être exercés dans le cadre d'une acceptation de l'inviolabilité territoriale de l'État. L'autodétermination est importante, entendue comme autonomie, elle est importante par rapport aux intérêts spécifiques d'un groupe, en général un groupe minoritaire. Je pense donc qu'il faut davantage insister sur ce point parce qu'il soulève, parmi les gouvernements, toutes sortes de préoccupations fondamentales et de peurs concernant les questions indigènes.

En général, le droit international n'a guère accepté les mouvements sécessionnistes. Par acceptation je veux dire acceptation nationale et diplomatique. Nous en avons eu un exemple avec l'URSS et ses changements depuis 1989 qui ont été nombreux et, je crois, dans le bon sens. La Constitution de l'URSS garantissait aux États soviétiques le droit de faire sécession. Mais il y avait aussi le cas

des États baltes dont l'annexion n'a jamais été acceptée par le droit international.

On doit garder à l'esprit deux principes majeurs du droit international. La sécession d'États ou de parties d'États est régie par ces deux principes. L'un est qu'une telle décision doit être librement déterminée par le peuple, c'est-à-dire par la population entière à tous les niveaux. La décision de libérer une partie d'un pays doit être prise démocratiquement par toute la population du pays. Cependant, très souvent la séparation intervient comme le résultat d'un accord suivant un conflit armé après lequel les frontières d'un État sont redessinées. D'une façon générale, c'est selon ces deux principes que la reconnaissance d'États séparés a été acceptée.

#### Définition des peuples indigènes

Je veux retourner à la question de la définition du concept d'indigène qui a déjà été évoquée. Je ne vais pas tenter d'en donner une définition mais je veux dire pourquoi la question de la définition reste toujours posée.

Nous connaissons tous, et cela a été mentionné ici, les situations particulières de l'Afrique. Traduire un concept utilisé dans les conditions particulières des Amériques ou de l'Asie du Sud et le transplanter en Afrique a créé des difficultés dans certains cas. On peut donc se demander si ce terme est vraiment pertinent, s'il est éclairant. Nous permet-il une meilleure compréhension ou de poser la question de façon plus pertinente que si nous ne l'utilisons pas? Concerne-t-il ce que l'on pourrait appeler des difficultés conceptuelles? Qu'a-t-il à voir, par exemple, avec la question du caractère extra-territorial des questions indigènes?

Il y a des Maasai au Kenya, il y en a en Tanzanie. Les peuples indigènes en général chevauchent les frontières. Il y a des Batwa dans toute l'Afrique centrale. Il y a des San en Afrique du Sud, au Botswana et en Namibie. Donc le caractère extra-territorial des peuples indigènes doit être pris en considération; je pense que c'est une question centrale. Quelle que soit la vision qu'on ait des problèmes posés ici, et je n'ai rien fait d'autre que de soulever la question, c'est une question qui mérite attention, celle de communautés identifiables et distinctes, qui ont une identité commune, qui par-

tagent un héritage culturel, qui manifestent des modes de vie, des visions du monde, des pratiques coutumières et qui ont fait ensemble un long parcours historique et religieux. Des communautés qui ont généralement souffert de la dépossession, de l'aliénation et de la marginalisation et qui continuent à souffrir de la discrimination, qui sont en général vulnérables et victimes de la domination de groupes plus puissants.

Ces peuples ne sont pas nécessairement moins nombreux que les autres. Les minorités peuvent ne pas être des minorités numériques. Je peux parler de l'Afrique du Sud : pendant longtemps nous étions, nous les Sud-Africains, essentiellement une minorité alors que nous sommes majoritaires, parce que le pouvoir, dans le pays, était exercé par une minorité de gens qui contrôlaient tout. Il faut se départir de cette interprétation quantitative des questions majorités/minorités. Cela dit, il reste à savoir, par exemple, sur quelle base les Afrikaners d'Afrique du Sud constituent une communauté indigène au sens où l'entend l'ONU?

#### La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples

Cette Commission joue un rôle important ici parce qu'elle a une responsabilité à l'échelle du continent. Tous les États africains acceptent l'Érythrée, qui est un État nouveau et le Sahara-Occidental qui n'est pas reconnu partout. Tous les États africains ont ratifié la Charte africaine, ce qui signifie que tous les États africains ont l'obligation de suivre ses principes. La Charte africaine fut adoptée par l'OUA en 1981 et entra en application en 1986; elle a donc plus de dix ans d'existence maintenant. La Charte est distinctement africaine dans sa compréhension des droits de l'homme. Je le pense parce qu'elle reconnaît certaines des questions clés que les Africains soulèvent à propos des droits de l'homme. Ce n'est pas seulement une question de pertinence ou de particularités mais de relations entre les droits et les responsabilités.

La Charte reconnaît, par exemple, le droit de groupes qui ne sont pas internationalement reconnus. Je pense qu'on sera d'accord pour penser que c'est un trait distinctif de la Charte. Son article 62 demande aux États de faire un rapport tous les deux ans sur ce qu'ils ont fait pour observer les principes de la Charte; c'est un ins-

trument très utile, car pour faire leur rapport les États doivent être capables de savoir comment leur pays s'est mis en conformité avec les principes de la Charte.

Jusqu'à récemment, c'était un mécanisme peu respecté par les États. Très peu d'entre eux ont fait leur rapport et la Commission africaine a pris la décision de faire établir des rapports sur les États qui n'en avaient pas fourni, ce qui embarrasse réellement ceux-ci et leur fait honte. Pour ce faire la Commission compte sur les organisations non gouvernementales et les chercheurs spécialistes des droits de l'homme dans les États concernés. C'est une ouverture qui, pour les communautés indigènes en Afrique, peut faire connaître la façon dont les États se conforment à la Charte en ce qui concerne leurs minorités ethniques et autres.

Une autre ouverture se fait au moyen de la communication des plaintes à la Commission pour lui signaler une violation ou un manque de respect des droits inscrits dans la Charte. La Commission essaye vraiment d'enquêter et d'établir les faits d'une façon responsable par rapport aux plaintes reçues. À ma connaissance, nous n'avons reçu aucune plainte concernant le traitement des peuples indigènes. Je vous le dis : j'entends beaucoup parler de génocide ou de faits de ce genre, mais il n'y a eu aucune plainte contre un État, adressée à la Commission africaine, je le saurais. Cela signifie que les questions concernant n'importe quelle communauté particulière en Afrique ne seront pas posées si les peuples indigènes ou ceux qui travaillent activement avec eux n'utilisent pas les moyens qui existent pour se faire entendre. Si vous n'êtes pas entendus par votre État, il est certainement possible de l'être dans tout le continent africain à travers la Commission pan-africaine. Très souvent les États tiennent sérieusement compte des plaintes adressées à la Commission.

Je pense que les États qui viennent de plus en plus nombreux aux sessions de la Commission africaine pour se défendre des accusations portées contre eux, prennent très au sérieux ses règlements et ses décisions parce qu'ils sont soucieux de leur image et de leurs relations extérieures en général. Je pense qu'il est très important d'adresser des plaintes à la Commission africaine et que c'est un moyen qui devrait être couramment utilisé.

En outre, chaque pays africain a un commissaire chargé d'y promouvoir les droits de l'homme. Ainsi, il est possible que les ONG qui ont un statut d'observateur à la Commission y aient recours. Ces ONG reçoivent chaque année les rapports et les communiqués de la Commission, elles savent quel est le commissaire responsable de tel pays. Il n'y a rien de plus efficace que d'attirer son attention et de le mettre au travail sur ce qui, dans votre pays, viole la Charte; il est donc très important de connaître le commissaire de votre pays.

Par exemple, un juge, Robert Kisanga, a été membre de la Commission basée ici, en Tanzanie, pendant de très nombreuses années. Il est juge à la Cour d'appel de Tanzanie et est responsable du Kenya. Pendant toutes ces années, il n'a jamais porté les questions indigènes à l'attention de la Commission. Pourquoi? Sans doute parce que les peuples indigènes et leurs ONG n'ont jamais attiré son attention, ou parce que lui-même ne s'est pas senti responsable des ONG et des indigènes des pays dont il avait la charge. Il est donc important que le commissaire responsable d'un pays soit mis au courant de ces questions et qu'on lui donne l'occasion de faire des rapports et de rendre compte de ce qu'il a entrepris à leur sujet.

Ceci me conduit au rôle des ONG. Elles sont une partie très importante de l'activité promotionnelle de la Commission africaine. Certaines y ont un statut d'observateur qui leur permet d'assister aux sessions, de recevoir les rapports sur le travail de la Commission, de lui soumettre des questions et de lui transmettre des plaintes qu'on leur fait parvenir. Ce peut être un rôle très important si les ONG en font bon usage. Pour obtenir le statut d'observateur il faut soumettre à la Commission les statuts de l'organisation et un rapport régulier sur ses activités, particulièrement celles qui promeuvent la Charte africaine. Si vous êtes une ONG observatrice à la Commission africaine vous pouvez responsabiliser le commissaire de votre pays et attirer son attention sur vos intérêts particuliers.

Plus récemment, dans un effort de la Commission pour porter une attention particulière à des questions critiques, il a été désigné des rapporteurs spéciaux. Pendant les deux ans où j'ai été à la Commission, il y a eu un rapporteur sur les prisons et nous avons reçu des rapports très importants sur les conditions des prisons au Kenya, au Mozambique, en Mauritanie et ailleurs. Après les évé-

nements du Rwanda, nous avons désigné un rapporteur spécial sur les questions d'exécutions et de génocide en Afrique. Il y en a un autre sur les femmes et les droits des femmes. La désignation de rapporteurs sur des problèmes particuliers est un mécanisme qui permet que des questions critiques soient portées à l'attention de la Commission à travers la responsabilité d'un commissaire.

Chaque année, en juin, la commission africaine fait un rapport à l'Assemblée des chefs d'États et de gouvernements qui se réunit dans une capitale africaine. Ce rapport porte à la connaissance des chefs d'États et de gouvernements les activités de la Commission de l'année précédente, y compris les décisions prises à propos des communications qui lui ont été adressées. Il est très important que l'Assemblée prenne ces rapports au sérieux et je pense qu'elle le fait. Mais quand le Tribunal africain existera, les affaires que la Commission lui soumettra auront une solution judiciaire. C'est un grand espoir pour l'Afrique.

## Les éleveurs du Nord-Kénya

Daoud Tari\*

**L**e Nord-Kénya a été défini comme une région dont le reste du pays ne sait rien et se préoccupe encore moins. Celle-ci couvre presque 37% des terres kényanes et est divisée en 7 districts administratifs : Garissa, Wajir, Mandera, Moyale, Marsabit, Isiolo et Samburu. Sa principale activité est le pastoralisme nomade sous la forme de troupeaux de bovins, chameaux et chèvres. Les pluies sont rares et l'écosystème fragile, les famines dues à la sécheresse sont fréquentes.

\* Daoud Tari est un Boran du nord Kénya. Il est directeur exécutif de l'organisation 'Friends of Nomads International' (FONI), Isiolo, Kénya.

Bergers rendille.  
© Diana Vinding





La région est peuplée par les populations tribales des Rendille, Boran, Samburu, Dasnech, Somali et Turkana. Toutes occupent un territoire défini et sont encore attachées à leurs pratiques culturelles traditionnelles<sup>1</sup>. Cette communication exposera la situation coloniale et post-coloniale de la région, tirant ses exemples et ses expériences du district d'Isiolo qui est le terrain d'activités de l'organisation 'Friends of Nomads International' (Internationale des amis des nomades).

### Période coloniale

Les puissances impériales européennes, qui ont colonisé l'Afrique et l'ont divisée en États-nations, ont posé les bases de la situation qui a marginalisé et discriminé les éleveurs du Nord-Kénya.

L'administration coloniale a gouverné la région à travers une politique de pacification; elle l'a divisée en réserves pastorales tribales régies de façon très rigide. Un système de permis était utilisé pour canaliser les mouvements de populations qui n'étaient pas autorisées à se mélanger avec celles d'autres régions.

En raison de leur mobilité naturelle, les éleveurs étaient considérés par le gouvernement comme difficiles à gouverner et à soumettre à l'impôt et, par conséquent, aucun investissement économique significatif ne devait être fait pour leur développement.

1. Les Rendille, Boran, Dasnech et Somali appartiennent au groupe linguistique couchitique. Les Samburu (apparentés aux Maasai) et les Turkana parlent des langues de la famille nilotique. Les Boran et les Somali sont musulmans. Les autres groupes professent des religions traditionnelles (NDLR).

Turkana.  
© Franz Welman,  
WIA



Pendant toute la période coloniale, la région n'a donc connu aucun développement économique ou infrastructurel, à l'inverse de ce qui s'est produit dans les hautes terres du Kénya à la même époque.

Les graines de la marginalisation et du déséquilibre étaient ainsi fermement plantées et, au moment de l'indépendance, le nord et le sud du pays ne pouvaient pas rivaliser. Le nord n'a pas participé à l'élaboration de la Constitution à Lancaster House, et ses intérêts furent effectivement ignorés du Kénya indépendant. Ses habitants vécurent dans un pays qui n'appréciait pas du tout leur existence.

### Indépendance

Au moment de l'indépendance, la région a souffert d'une brutale guerre de sécession soutenue par la Somalie<sup>2</sup>. Les dix premières années furent marquées par la guerre et ses effets dévastateurs qui se font encore sentir aujourd'hui. Dans leur tentative pour réduire la sécession, les forces de sécurité gouvernementales adoptèrent la politique de la terre brûlée qui répandit la terreur. Des camps de concentration, des massacres de population et d'animaux, des viols et des tortures furent les moyens employés contre les habitants de la région. La guerre a laissé chez eux des stigmates et ils ont compris qu'ils n'étaient pas considérés comme d'authentiques citoyens. L'État a invoqué une situation d'urgence pour user de son pouvoir constitutionnel d'administrer la région<sup>3</sup>. Ce n'est qu'en 1992 que l'introduction du pluralisme politique au Kénya a changé cette situation.

Les actions de développement entreprises après la guerre dans le secteur de l'élevage n'ont pas eu de succès. Elles ont consisté en un énorme gaspillage de ressources, conduit à la destruction de l'environnement et à la dégradation des pratiques traditionnelles de gestion de ces ressources.

Des réserves de gibier et des parcs naturels furent créés dans des zones qui comportaient des abreuvoirs naturels en temps de sécheresse et des dépôts de sel pour le bétail, sans tenir compte des besoins des communautés locales (par exemple les parcs de Samburu, Shaba, Buffalo Springs, Bisanteli Kora, Marsabit, Sibeloi). Ces réserves et ces parcs sont aux mains de puissants individus étrangers à la région qui en tirent d'importants bénéfices. L'exploitation de mines de

2. Le gouvernement de Somalie revendiquait à l'époque la partie nord-est du Kenya peuplée à 90 % de groupes somali (NDLR).

3. Pour un éclairage concernant cette appréciation, voir page 11 'Aperçu sur les populations minoritaires de l'Afrique subsaharienne' (NDLR).

gemmes, également par des étrangers, a dépossédé de leurs terres la population locale sans qu'elle en soit indemnisée.

La région souffre d'une insécurité endémique engendrée par la compétition sur les ressources, les mécanismes inappropriés de tenure foncière, l'inefficacité de l'appareil de sécurité, la pauvreté absolue, la prolifération d'armes venues des États voisins et l'érosion des structures d'autorité traditionnelles qui agissaient pour la résolution des conflits.

La commercialisation du bétail et de ses produits est tout à fait déplorable dans la région, les éleveurs percevant rarement le juste prix de leurs troupeaux.

#### Des pas en avant

En dépit des sombres prédictions qui ont tourmenté la région, un rayon d'espoir et des possibilités apparaissent. Ils viennent de l'adoption du pluralisme politique qui a permis à de nouvelles élites dirigeantes de libéraliser la gestion du pays. Au début des années 1990, toutes les lois draconiennes qui entravaient la liberté des personnes ont été abrogées. Les lois d'urgence, souvent utilisées pour répandre la terreur sur la région, ont aussi été supprimées de la Constitution.

Le processus de révision constitutionnelle qui se déroule actuellement donne à la région l'espoir de voir réparer les pertes des trois décennies d'indépendance.

La terre et les droits des minorités sont des questions cruciales pour les habitants de cette région où des groupes de la société civile se sont formés qui posent les questions constitutionnelles. Des membres du Parlement ont organisé un groupe parlementaire d'éleveurs. Le Kenya Pastoralist Forum (KPF - Forum des éleveurs du Kenya) est engagé dans un travail de défense juridique pour le compte de la population et a déjà remporté plusieurs succès.

Je termine cette communication en lançant un appel aux organisations internationales représentées ici pour qu'elles rendent prochainement visite à la région et l'aident à faire reconnaître ses droits en cette période de changement historique que connaît le Kenya.

## Situation actuelle en pays maasai, Tanzanie

Benedict Ole Nangoro\*

**E**n Tanzanie, un ensemble de facteurs représente de sérieuses menaces pour le pastoralisme et les moyens d'existence des éleveurs maasai des quatre districts de Kiteto, Monduli, Ngorongoro et Simanjiro<sup>1</sup>. L'insécurité de la situation foncière et les conflits sur l'usage de la terre sont les plus importantes de ces menaces. Les conflits sont engendrés par la dissemblance des pratiques des éleveurs et des agriculteurs, les contradictions entre élevage et conservation de la vie sauvage, entre élevage et activités minières, entre élevage et industrie du charbon de bois. La détérioration des ressources principales des éleveurs, telles que la terre, l'eau, les dépôts de sel (pour les animaux) constitue la menace la plus grave. Elle réduit la mobilité des troupeaux et, ce faisant, elle détruit les mécanismes autrefois efficaces pour parer aux vicissitudes écologiques. Elle contribue à accroître la fréquence et l'intensité des chocs écologiques parmi les éleveurs de la région.

En conséquence, un nombre croissant de gens ont dû abandonner l'élevage, mais ils sont incapables de trouver des alternatives économiques viables hors de leurs régions. La preuve en est l'exode de beaucoup d'éleveurs à la recherche d'un emploi vers les centres péri-urbains des plus grandes villes. N'ayant pas de compétences à mettre sur le marché, la plupart d'entre eux vivent dans les bidonvilles dans des conditions infra-humaines et gagnent une maigre pitance comme agents de sécurité. Ils pourraient s'assurer de meilleurs moyens d'existence si la tendance qui les force à abandonner le pastoralisme était endiguée.

\* Benedict Ole Nangoro est un Maasai de Tanzanie. Il a été directeur de l'ADDO (Office de développement du diocèse d'Arusha) coordonnant des activités de préservation et de mise en valeur des ressources-clés des éleveurs. Il travaille actuellement pour l'organisation CORDS qui promeut l'octroi de titres de propriété collective et soutient les projets de développement des communautés d'éleveurs.

1. Cet article se réfère à l'étude 'Pastoralism in Tanzania Maasailand : its Status, Challenges and Development Alternatives'. Rapport de recherche du Pastoral Research and Development Program, P.O. Box 11141, Arusha, Tanzanie, mai 1998.



Guerriers maasai,  
Ngorongoro,  
Tanzanie  
© Franz Welman,  
WIA

### L'afflux des agriculteurs dans les régions pastorales

L'afflux incontrôlé d'agriculteurs dans les zones pastorales réduit le territoire consacré à l'élevage et mine sa viabilité; c'est une autre menace contre la représentation socio-économique, civique et politique des éleveurs dans les quatre districts. À la suite des ré-implantations programmées de la population et de migrations hasardeuses, les Maasai sont en train de devenir une minorité sur certaines de leurs propres terres. Ceci peut conduire au déni de leur représentation politique, puisque le vote associe les ethnies à un territoire, et entraîner l'abandon du sentiment de fierté que les gens éprouvent pour leur culture, ainsi que la perte de leur autonomie, sans parler de leurs ressources. Il existe également un risque de multiplication des conflits qui ont déjà surgi dans la compétition pour les ressources. Le marché est défavorable aux éleveurs, la valeur de leurs produits diminue donc en même temps que leur vulnérabilité économique augmente. Les éleveurs des quatre districts voient à chaque saison sèche les prix du bétail s'effondrer et ceux des céréales monter en flèche.

### Préjugés anti-élevage

Le fort préjugé anti-élevage des milieux politiques empêche la formulation et le développement d'une politique de soutien aux éleveurs; en Tanzanie la faveur va à d'autres systèmes de production. Les programmes de développement dans les zones d'élevage sont fondés sur trois arguments : les éleveurs ne contribuent pas de façon adéquate au développement national; leur bétail et leurs pâturages en excès sont destructeurs de l'environnement et causent sa désertification; les terres de pâture seraient mieux utilisées et plus productives dans d'autres activités économiques.

Ces préjugés ont conduit à l'aliénation de terres d'élevage pour les transformer en parcs naturels, zones forestières, de culture ou d'exploitation minière. Ils se manifestent également dans la pratique courante qui consiste à distribuer, après les sécheresses, des semences et des instruments agricoles au lieu d'animaux pour repeupler les troupeaux.

Certains programmes nationaux reflètent certains préjugés encore plus officiels. La 'villagisation', introduite dans les années 1970 dans le but de rapprocher les services publics de la population, a touché beaucoup de Tanzaniens. Mais son impact a été très fort sur les éleveurs parce qu'il a supprimé leurs droits coutumiers d'accès aux ressources en établissant des agriculteurs sur les pâtures (et non l'inverse) et ne leur a apporté aucun des services prévus. En outre, il a déclenché un mouvement incontrôlable d'infiltration des agriculteurs chez les Maasai.

Des terres agricoles ont été attribuées à des cultivateurs, locaux ou étrangers, dans les quatre districts où les éleveurs ont été repoussés dans les zones arides. L'accès aux points d'eau, aux dépôts de sel et aux pâtures de saison sèche a ainsi été barré et une féroce compétition pour eux a été créée. Là où se pratique l'essartage, comme dans le district de Kiteto, l'environnement se dégrade, ce qui réduit encore davantage la viabilité économique de l'élevage.

### Conflits entre vie sauvage et activités humaines

À Simanjiro, avec la création du parc national de Tarangire, à Ngorongoro, pour la création du parc national de Serengeti et de la zone protégée, à Monduli pour le parc national du Lac Manyara et

du parc national de Ngordoto, des terres de pâture ont été aliénées au profit de la vie sauvage. Dans chaque cas il s'est agi de déloger les Maasai de leurs pâturages pour laisser une place exclusive à la vie sauvage. Des zones de chasse ont été aussi délimitées dans les quatre districts qui ont restreint les activités pastorales.

Les conflits entre vie sauvage et activités humaines trouvent leur origine dans les approches historiques des mouvements régionaux pour la protection de la nature. Les politiques officielles et les attitudes vis-à-vis de la gestion de la vie sauvage ont surestimé celle-ci. C'est un héritage de l'époque coloniale durant laquelle les droits des populations étaient considérés comme secondaires par rapport à ceux des animaux sauvages occupant le même territoire. La gestion actuelle des parcs obéit à la même orientation. Paradoxalement, alors que le pastoralisme et la vie sauvage ont des utilisations de la terre très compatibles (contrairement aux oppositions pastoralisme/agriculture ou vie sauvage/agriculture), l'imposition de droits de propriété exclusifs aggrave les conflits élevage/vie sauvage qui atteignent maintenant un niveau insoutenable dans certaines parties du pays maasai. Tandis que les Maasai supportent les plus graves conséquences de la présence des prédateurs sauvages (maladies, mutilations et mort des hommes et du bétail), les bénéfices engendrés par les ressources sauvages à travers le tourisme, sont utilisés par le gouvernement central, les directions des parcs et les étrangers au pays maasai. Quand des maladies sont transmises aux animaux domestiques par les animaux sauvages aucun programme ne les combat, malgré les fonds procurés par le tourisme. Bien que recueillis localement, ces revenus sont utilisés au plan national, les communautés locales n'en bénéficient pas et les conflits demeurent.

### Pauvreté

L'accroissement de la vulnérabilité et de la pauvreté constitue un facteur de détérioration. La capacité des éleveurs à gérer l'incertitude écologique et à étaler les risques a été notablement réduite. La raréfaction des ressources a eu pour conséquence un changement dans leurs modèles d'utilisation conduisant à la diminution de la mobilité des troupeaux, ce qui a occasionné des pertes de bétail et une augmentation de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire. Celle-ci était

souvent temporaire, la saison sèche étant accompagnée d'une certaine pénurie alimentaire; aujourd'hui les familles ont de plus en plus de difficultés à résister aux chocs de la sécheresse et de la maladie. La pénurie alimentaire est devenue permanente, la majorité des maisonnées étant incapables de s'approvisionner. Dans la division de Moita du district de Monduli, des enfants sont morts après la sécheresse de 1997. L'éloignement des zones pastorales, ajouté à l'insuffisance des services de base qui les couvrent, ont renforcé la marginalisation des éleveurs et les a précipités dans la pauvreté.

### Manque de services sociaux et d'infrastructures

La couverture sociale et la qualité des services de base sont insuffisantes. Les quatre districts sont dans un état de sous-développement désastreux; la majorité des gens n'ont pas accès à ces services. Ce qui entraîne la démobilisation des instituteurs qui cherchent à se faire muter ailleurs. Comme ils ne sont pas inspectés, en raison des distances et du manque de transports, beaucoup d'entre eux se livrent à d'autres activités au lieu de remplir leurs tâches. Ceci, ajouté au manque d'équipements scolaires et à l'éloignement des écoles, crée un absentéisme massif et une situation où les enfants maasai ne semblent avoir aucune chance d'atteindre l'enseignement secondaire. Il s'ensuit un manque de personnel qualifié pour tenir les services sociaux dans les régions maasai.

L'infrastructure dans le secteur du bétail est très peu efficace. L'eau manque chroniquement et le peu qui est disponible est partagé entre les gens et le bétail. Par exemple, à Kiteto sur les 20 barrages, 9 seulement sont opérationnels. C'est la même chose dans les autres districts. Le problème est exacerbé par l'insuffisance des moyens de commercialisation du bétail, les marchés étant trop peu nombreux et trop éloignés. Les équipes destinées à assurer le fonctionnement des infrastructures sont aussi très maigres; les usagers doivent se rendre dans d'autres régions pour en bénéficier (par exemple Handeni, Tanga, Dar-Es-Salaam et Dodoma) mais, pour ce faire, ils rencontrent de sérieuses difficultés, y compris les vols et les attaques corporelles. Conduire le bétail aux marchés kényans est courant et nécessaire, particulièrement ceux de Monduli et Ngorongoro bien qu'il soit illégal de lui faire traverser la frontière. Les mala-

dies du bétail les plus communes sont les tiques, la fièvre hémorragique, l'anaplasmose et la trypanosomiase, transmise par la mouche tsé-tsé.

Les postes de santé sont pauvres et très éloignés. Ils manquent d'équipement et de médicaments et les fonctionnaires sont corrompus; les patients ne trouvent pas l'attention dont ils ont besoin. Les services offerts par les ONG sont réduits et surchargés par la demande.

Les maladies humaines les plus fréquentes sont le paludisme, les pneumonies, les infections respiratoires, les diarrhées, les anémies, les maladies de peau et des yeux. Elles sont surtout causées par un usage non approprié de l'eau et par la pollution des points d'eau et de l'environnement, le mauvais état nutritionnel particulièrement des femmes enceintes et allaitantes et des enfants. Les affections sont dues à une mauvaise hygiène, à l'apport calorique insuffisant et à des contaminations par les insectes.

Les infrastructures sont pauvres, certains dispensaires gouvernementaux devraient être reconstruits et d'autres restaurés, leurs espaces étant trop petits pour les soins. Les dispensaires dirigés par l'Église sont plus fréquentés et comparativement plus efficaces que ceux du gouvernement où manquent équipements hospitaliers, personnel compétent, moyens de transport, médicaments, etc. Dans toutes les régions visitées on n'a jamais entendu parler de la présence d'agents du gouvernement en mission.

L'efficacité des services sociaux est affectée par la mauvaise qualité des systèmes de transport et de communication. La plupart des routes sont en mauvais état et impraticables à la saison des pluies. Entre 80 et 90% des patients se rendent à pied, à bicyclette, en camions ou en tracteurs aux postes de santé. On trouve difficilement un service de téléphone dans chacun de ces districts.

Les coûts sociaux des programmes d'ajustement structurel (Structural Adjustment Programmes – SAP) ont fait empirer une situation déjà mauvaise. La mise en œuvre des SAP a conduit à la mise au rencart de services sociaux tels que les programmes de santé dans les villages, qui fonctionnèrent de 1983 à 1992, et les services de santé scolaires qui fonctionnèrent de 1986 à 1992. Le plan de formation des sage-femmes qui opéraient 80% des accouchements dans les zones rurales – particulièrement dans la région d'Arusha –

a aussi été enterré en raison des mesures d'austérité contenues dans les SAP. De même, les coupes budgétaires gouvernementales ont touché les secteurs de l'éducation, de l'adduction d'eau, des médicaments vétérinaires et des services. Alors que les SAP ont continuellement plaidé en faveur d'une privatisation créant un marché fournisseur d'assistance, la défaillance du marché est évidente dans les quatre districts. Même dans le village minier de Merarani, où la libéralisation a apporté une amélioration des services de santé, les standards médicaux ne sont pas respectés par les praticiens.

Les quelques interventions pour le développement dans la région d'Arusha ont été, pour la plupart, mal conduites et ont exacerbé les problèmes. Dans les années 1970, l'organisation USAID a patronné le projet 'Maasai Range' qui a construit certaines infrastructures pour l'élevage sans préparer les gens à leur maintenance après l'achèvement du projet. Le résultat est que des améliorations comme les baignoires parasitocides pour le bétail, que personne n'était chargé d'entretenir et qui sont aujourd'hui complètement délabrées, n'ont servi à rien. D'autres initiatives ont été prises sous les auspices des ONG et des CBO<sup>1</sup>; elles sont encore trop récentes et trop restreintes pour marquer une différence.

### Transformation sociale et entrée sur le marché

Les transformations sociales et l'entrée sur le marché de l'économie pastorale (le bétail et ses produits) ont fait des hommes les possesseurs de la propriété familiale, ne laissant aux femmes que l'usufruit des produits de leur travail. En conséquence, les femmes ont le sentiment croissant d'être privées de l'accès aux ressources productives et plus encore aux revenus. En outre, les charges des femmes se sont accrues car elles ont conservé leur rôle traditionnel de maîtresse de la maisonnée qu'elles doivent approvisionner en nourriture, eau et bois pour le feu tout en prenant soin des enfants, des malades et des vieillards. Mais la société moderne ne leur donne pas les ressources nécessaires pour faciliter leur travail tout en leur imposant des tâches nouvelles; les femmes sont ainsi surchargées. Les ONG impliquées dans la région sont nombreuses mais ne coordonnent toujours pas leurs activités. Alors que la plupart s'efforcent d'apporter des réponses aux besoins les plus critiques, leur manque de coor-

1. Community Based Organisation (organisation communautaire)



dination aussi bien que le mauvais centrage de certaines de leurs interventions rendent ces efforts peu utiles.

#### Alternatives pour l'avenir – recommandations

Toute politique de développement global du pastoralisme doit se concentrer sur la réduction de la pauvreté. Les interventions politiques doivent prendre en compte les causes sous-jacentes de l'insécurité des moyens d'existence des éleveurs. La perte des ressources-clé, les maladies et la perte du bétail combinées avec les famines et les sécheresses constituent de sérieuses menaces économiques et sanitaires. Il faut s'attaquer aux causes pour enrayer la misère des éleveurs et leur donner la possibilité de choisir leurs propres moyens d'existence. Une politique de protection et de promotion des droits des éleveurs (et toute initiative pour le développement pastoral en découle) doit prendre en considération les points suivants :

*Garantir la sécurité de la jouissance des ressources.* L'aliénation des ressources pastorales-clé telles que la terre, l'eau, les dépôts de sel est la plus grande menace que connaissent actuellement les Maasai. En 1978 le Dr. Alan Jacobs, dans l'évaluation du 'Maasai Range and Livestock Development Project', a établi que la plus grande priorité était d'aider les Maasai à s'assurer, le plus rapidement possible, que leurs terres seront bornées '...au plus large de leurs limites légales avec l'organisation et l'enregistrement d'unités de développement' en vue d'un développement significatif de parcelles particulières décidées localement' (Jacobs 1978, p. 38). Cette recommandation, faite il y a 20 ans, est encore plus d'actualité aujourd'hui. Si les villages et les districts pastoraux ne sont pas délimités, l'empiètement des agriculteurs sur leurs terres risque de provoquer un désastre. La reconnaissance de la propriété des terres, par leur délimitation et l'attribution de titres, la création de mécanismes de gestion des ressources essentielles sont quelques unes des formules proposées pour éviter des pertes futures. Il faut aussi noter la nécessité de définir et de mettre en œuvre des plans d'utilisation de la terre qui permettent d'optimiser la production dans tous les domaines : élevage, agriculture, vie sauvage, exploitation minière et autres, en fonction des besoins et des priorités d'une zone donnée.

Ce qui contribuerait à réduire les occasions de conflits, accroîtrait la productivité et conduirait à une meilleure gestion des ressources.

*Établissement d'un système d'alerte.* Sachant que les sécheresses sont devenues récurrentes en pays maasai, un observatoire météo devrait être établi pour recueillir, analyser et diffuser l'information nécessaire dans le but d'alerter les communautés, de les préparer à cette éventualité et de leur permettre de stocker la nourriture en vue de la pénurie.

*Investissements dans les services de base (approvisionnement en eau, bétail, éducation, santé).* Tous les services essentiels sont très déficients dans les zones pastorales. Les services concernant les sources d'eau, les écoles, la santé et le bétail sont peu nombreux et éloignés, ce qui diminue leur efficacité.

L'eau étant une ressource vitale, le développement de son adduction doit être prioritaire; il faut apporter de l'eau potable pour les gens et réhabiliter les barrages, puits et forages. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour le recueil des eaux de pluie.

Afin de renforcer la sûreté des moyens d'existence des éleveurs et promouvoir leur développement socio-économique, il faut réhabiliter les actuelles infrastructures détériorées, introduire des programmes de contrôle et de couverture sanitaires et améliorer la qualité des soins. L'accent doit être mis sur la prévention là où des charges plus lourdes ne peuvent être supportées.

*Soutien aux indigents pour réintégrer l'économie pastorale en les aidant à reconstituer les troupeaux.* Beaucoup de ceux qui ont été évincés de l'économie pastorale et sont incapables de reconstituer leurs troupeaux continuent de lutter, sans en avoir les moyens, pour revenir à l'élevage. Ils en ont le désir et les compétences et considèrent que l'élevage fait partie de leur culture. Une petite aide financière permettrait leur réintégration et l'acquisition de moyens d'existence pour eux et leurs familles.

*Les femmes et les jeunes* constituent un problème particulier dans les zones pastorales. Les recherches de terrain ont montré que ce sont les femmes qui y paient le prix fort du sous-développement. Des tâches domestiques nouvelles se sont ajoutées à celles qui leur incombent traditionnellement. Les femmes sont le plus affectées par le manque de services sociaux de base.

Toute intervention politique en vue du développement chez les éleveurs doit prendre en compte leurs besoins pratiques et stratégiques dans le cadre des rapports hommes/femmes et être centrée sur les besoins particuliers des femmes maasai. Il est donc impératif d'appuyer toute initiative qui réduirait le fardeau des femmes et améliorerait leur statut. Les ONG locales doivent être soutenues et capables de sensibiliser les communautés dans la promotion de l'égalité entre les sexes et la répartition équitable des tâches.

Il est nécessaire de soutenir les groupes de femmes et de jeunes qui ont des projets de développement à petite échelle pour lutter contre la pauvreté. Les femmes et les jeunes sont de bons agents du changement dans les communautés pastorales et les encourager dans la production, la transformation et la conservation de la nourriture améliorera le niveau de vie des maisonnées.

*Création d'un micro-fonds.* L'enquête de terrain a montré que les quelques femmes qui ont obtenu des facilités de crédit pour démarrer de petites entreprises ont été capables de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants. Toutefois, ces expériences sont encore en nombre trop limité. Il faut créer un fonds qui accordera du crédit à des femmes (et à des jeunes) pour la création d'emplois. Il donnera également des facilités de crédit et une assurance à ceux qui voudraient investir dans le secteur de l'élevage et des services. Un tel fonds fera office d'amortisseur, particulièrement quand les termes de l'échange commercial ne sont pas favorables aux éleveurs.

#### **Coordination des activités des agents et partenaires du développement**

Les questions qui viennent d'être examinées sont si urgentes et si délicates qu'aucun acteur ou donateur ne peut les traiter isolément. Elles demandent une étroite collaboration entre tous ceux qui sont en pratique concernés par les enjeux du développement pastoral de la région. On proposera l'organisation, à Arusha, d'une conférence/atelier entre les différents partenaires, ONG et bailleurs de fonds. L'atelier serait organisé autour des thèmes suivants : – plan stratégique d'ensemble pour le développement du pastoralisme dans le nord de la Tanzanie – garantie de jouissance des ressources – domaines de collaboration entre les ONG – constitution de groupes

de pression, de propagande et de réseaux. Cet atelier pourrait se dérouler en deux étapes : 1- réunions séparées des bailleurs de fonds, et des ONG travaillant sur le terrain, 2 - réunion commune des deux catégories d'intervenants.

On espère que les résultats de l'étude sur 'Le pastoralisme en Tanzanie : son statut, ses enjeux et ses alternatives de développement' seront utilisés pour établir les priorités appropriées et préparer la formation d'une ONG de soutien au pastoralisme qui donnerait des conseils et une formation professionnelle, faciliterait les échanges d'expériences, diffuserait l'information adéquate, fournirait des évaluations aux ONG locales et aux agences bailleuses de fonds. Elle serait aussi une source de financement pour les différentes ONG pastorales.



Femmes maasai  
© Diana Winding

## La situation des femmes maasai

Mary Simat\*



**L**es Maasai d'Afrique orientale sont établis à Narok, Laikipia, Kajiado, Transmara, dans le district de Samburu et dans le nord de la Tanzanie. De graves problèmes ont constamment rendu très éprouvante, voire insupportable, la vie des femmes maasai.

### Éducation

Depuis des temps immémoriaux, la question de l'éducation des filles n'a jamais été considérée sérieusement chez les Maasai. Très peu de femmes sont allées à l'école alors que les garçons ont eu ce privilège. Une enquête effectuée par un groupe de femmes militantes montre qu'environ 150 femmes seulement ont reçu une éducation scolaire dans les districts de Narok et de Kajiado. La pauvreté et le mariage précoce, qui provoquent le retrait des filles de l'école, sont les causes principales d'un aussi faible pourcentage. Pour des raisons économiques, les hommes ne permettent pas la scolarisation des filles. Celles-ci doivent aussi s'occuper de leurs plus jeunes frères et sœurs tandis que leurs mères sont absorbées par les tâches domestiques quotidiennes.

Il y a donc un besoin urgent de tenir des réunions pour sensibiliser à ces problèmes et construire des internats pour arracher les petites filles à ces épreuves. Les groupes de militantes ont besoin de soutien pour atteindre leurs objectifs concernant l'éducation des filles. L'organisation MDA (Association pour le développement

\*Mary Simat est une Maasai du Kenya; elle travaille pour la MAA Development Association (association kényane pour le développement maasai). Elle est également la coordinatrice des questions concernant la position sociale des sexes au sein du Comité de coordination des peuples indigènes d'Afrique (IPPAC).

maasai) nous a beaucoup aidées en rassemblant les femmes et en formulant des propositions écrites.

### Santé et hygiène

La santé est un autre grave problème des communautés maasai en raison du manque de services de santé, d'éducation et de connaissances. On doit enseigner aux femmes à tenir la maison propre, à préparer une alimentation nourrissante, à avoir des potagers. Incidemment, je dirai que nous n'avons pas beaucoup de cas de *kwashiorkor* chez les Maasai. La plupart des gens n'ont jamais eu de latrines.

La mortalité maternelle et infantile est en augmentation en raison de l'éloignement des postes de santé, situés dans les zones de captation des eaux, les accouchements ont lieu dans de très mauvaises conditions sanitaires et dans des endroits insalubres. Les sages-femmes traditionnelles n'ont pas la formation pour assister les femmes de façon hygiénique, elles utilisent des instruments non stériles qui peuvent contaminer par le sida. En cas de problèmes graves, l'éloignement des postes de santé et hopitaux a entraîné de nombreux décès de mères et de bébés.

### Problèmes socio-économiques

Les femmes maasai ne sont ni des agricultrices ni des commerçantes; elles se consacrent exclusivement aux activités domestiques. Cependant, à la suite des dégradations de l'environnement elles ont ajouté la vente du lait à leurs tâches habituelles. Ce qui les oblige à faire de longues marches jusqu'au centre commercial le plus proche, à raison d'une journée entière pour l'aller-retour. Pendant la saison des pluies, elles sont obligées de brader leur lait à bas prix en raison de la surproduction. Les *morans* (jeunes hommes récemment initiés) les obligent à leur donner du lait quand elles sont sur la route ou dans les *bomas* (maisons traditionnelles des Maasai). La création de centres de ramassage du lait et de laiteries aiderait à résoudre ces problèmes. De tels projets renforceraient durablement les capacités économiques des femmes.

Plusieurs groupes de femmes se sont formés à partir de préoccupations politiques. Un petit nombre d'entre elles se sont tournées vers

le commerce : vente de tabac, de posho (farine de maïs), d'ouvrages de perles. Cependant, la plupart de ces petits commerces se sont effondrés par manque de pratique et d'expérience gestionnaire. D'autres ont dû geler leurs comptes en banque faute de savoir quoi faire de l'argent. MDA projette de renforcer les capacités commerciales des groupes du district de Narok quoiqu'il lui soit difficile d'atteindre les 500 groupes du district. Pour accomplir cette tâche, MDA a besoin de parrainage et de soutien.

### Réunions pour la prise de conscience des droits des femmes

Il y a au Kenya un grand nombre d'ONG féminines qui sont surtout basées dans les villes. Historiquement, elles ont concentré leurs activités à Nairobi et dans d'autres grandes villes. Les femmes maasai ont été marginalisées par leurs consœurs citadines. Celles-ci ont mis en minorité nos dirigeantes illettrées ou semi-illettrées élues dans la puissante organisation 'Maendeleo Ya Wanawake (MYWO)'. Les femmes maasai sont des rurales, ignorantes de ce qu'on appelle les droits des femmes, parce qu'elles n'ont aucun autre moyen de communiquer que le dialogue verbal.

Les femmes indigènes ne sont pas représentées au parlement, dans les sphères gouvernementales ni même dans les ONG, ce qui les a privées du droit à la parole. Pour que les femmes indigènes puissent exprimer leurs propres besoins, il leur faut une éducation civile et il est nécessaire que le gouvernement et les ONG encouragent et renforcent les organisations à base communautaire au niveau rural.

Il n'y aura jamais d'équilibre et égalité des sexes tant que les femmes indigènes n'auront pas été reconnues par les hommes; sans nous le monde ne sera jamais complet.

Longue vie aux mères d'Afrique!



Femme rendille,  
Nord Kenya.  
© Diana Vinding

## Enfin une voix en faveur des femmes indigènes d'Afrique

Lucy Mulenkei\*

**A**vec la création de l'Organisation des femmes indigènes d'Afrique (African Indigenous Women's Organisation - AIWO) en avril 1998, les femmes indigènes d'Afrique peuvent enfin espérer être reconnues. Le voyage vient de commencer mais nous voyons une lumière devant nous et, comme on dit, un grand voyage commence par le premier pas.

Il est réconfortant de constater qu'en si peu d'années, avec l'aide de nos partenaires, nous, les femmes indigènes d'Afrique ayons pu nous organiser comme nos sœurs d'Asie et des Amériques. Je dis cela parce que, quand j'ai assisté pour la première fois aux rencontres de Genève, je me suis demandé où nous, nous avons été toutes ces années. Bien que beaucoup de progrès aient été accomplis sur la question indigène, les femmes africaines sont restées dans l'ombre. Je suis particulièrement reconnaissante au Centre néerlandais pour les peuples indigènes de nous avoir aidé à créer l'AIWO et à IWGIA de nous avoir permis d'assister aux forums sur les peuples indigènes à Genève et ailleurs dans le monde, comme à Accra (Ghana), ou ici à Arusha.

La conférence d'Arusha a été très formatrice pour beaucoup d'entre nous. Elle a été l'occasion d'apprendre et de partager les expériences d'autres peuples indigènes que nous aurions pu difficilement rencontrer. C'est la première fois que j'ai pu être en contact

\* Lucy Mulenkei, Maasai, est dirigeante de l'AIWO en Afrique de l'Est. Elle est journaliste de radio, spécialisée dans les questions d'environnement et de développement et coordinatrice du 'Réseau indigène d'information'.



avec des chasseurs-cueilleurs et j'ai appris des choses sur eux. Une communauté que je ne connaissais pas se trouve en Tanzanie. J'ai écouté son histoire et j'en ai conclu que nous, qui travaillons pour notre peuple, devons nous déplacer et établir un bilan de la situation des communautés, des chasseurs-cueilleurs et des minorités dans les différents pays d'Afrique. Sur le continent africain nous avons encore à découvrir d'autres peuples indigènes. Je suis particulièrement préoccupée par le rôle des femmes dans ces communautés. Sont-elles reconnues d'une façon ou d'une autre? Quel rôle jouent-elles comme soutien de leurs communautés? Arusha m'a donné l'espoir de pouvoir aller de l'avant.

Nous nous sommes rencontrées entre femmes indigènes pour exprimer nos préoccupations sur différentes questions. Il était évident que nous étions restées isolées trop longtemps. L'AIWO est notre seul espoir de faire parler de notre combat. Occupant une position centrale dans l'association en Afrique orientale je me suis rendue compte que j'avais une lourde tâche devant moi pour faire partager nos vues avec les autres femmes indigènes. Les problèmes se ressemblent d'un pays à l'autre. Il y a beaucoup de facteurs qui empêchent la participation des femmes indigènes dans les différentes institutions où se prennent les décisions; c'est pourtant là que pourrait se faire la reconnaissance de la femme indigène africaine. Parmi ces obstacles figurent :

- a) le manque de reconnaissance du rôle des femmes, de leurs droits et de leurs capacités à entreprendre et à réaliser des choses,
- b) le manque de volonté des hommes de partager les ressources et le pouvoir avec les femmes,
- c) l'absence de pouvoir économique reconnu aux femmes,
- d) l'existence de préjugés conduisant à la mise à l'écart des femmes dans presque toutes les communautés indigènes,
- e) une mauvaise compréhension des questions concernant les rapports entre les sexes,
- f) un haut degré d'analphabétisme (80-90%) chez les femmes indigènes,
- g) l'exclusion des femmes de la propriété foncière,
- h) le manque de compétences pour diriger et prendre la parole
- i) la pauvreté.



Femmes samburu,  
Kénya.  
© Diana Vinding

Au Kénya, les femmes indigènes en sont arrivées à voir dans les points soulignés ci-dessus, les plus grands obstacles à leur développement et à leur reconnaissance. Cette prise de conscience s'est effectuée lors de réunions qui ont eu lieu dans deux régions. Au cours de la première, au centre-nord (Samburu, Marsabit et Isiolo), les femmes ont identifié leurs problèmes communs et ont créé le réseau des femmes-éleveurs du Kénya (Network for Pastoralist Women in Kénya, NOPWIK). Celui-ci les aide à s'organiser et à trouver des solutions pour résoudre les problèmes de développement. La seconde, à Kajiado, a réuni des femmes qui occupaient certaines responsabilités et qui ont discuté des obstacles à leur participation dans la prise de décision économique de leur district. Le résultat de ces deux réunions fut semblable. Après discussion générale, il fut décidé d'agir, au niveau de la politique locale, sur la commercialisation du bétail et des produits artisanaux, l'alphabétisation des adultes, l'éducation des filles et, parmi d'autres choses, la sécurité.

À Arusha, ces questions revinrent continuellement sur le tapis non seulement avec les femmes mais aussi avec des hommes, particulièrement les chasseurs-cueilleurs. Il y eut beaucoup de discussions concernant leur représentation dans les différents forums, question qui est quelquefois source de conflits parmi eux. Les représentants d'ONG internationales nous ont appris à recueillir des fonds et à nous organiser. De même que nos partenaires pour le développement, les femmes indigènes d'Afrique ont une chance d'être

entendues. Nos voix seront plus fortes si nous nous organisons. En Afrique orientale nous projetons de tenir une conférence pour rassembler plus de femmes indigènes afin qu'elles apprennent, partagent et informent notre région sur le rôle que nous jouons dans nos communautés. Par la suite, auront lieu d'autres réunions dans d'autres régions d'Afrique. L'AIWO a misé sur des actions dans cinq régions : le nord, l'ouest, le centre, l'est et le sud de l'Afrique. Ce fut l'objet de discussions entre les femmes indigènes réunies à Amsterdam en décembre 1998 pour le lancement du rapport sur la première conférence des femmes indigènes d'Afrique qui avait eu lieu à Agadir, au Maroc.

Avoir des organisations régionales facilitera la coordination des activités et la communication entre femmes. Les militantes ont un grand rôle à jouer dans l'organisation de leur propre région et dans la mise en place des futures structures de l'AIWO. C'est aussi au niveau régional que les problèmes des femmes sont plus facilement identifiés et les solutions discutées. Les activités et les zones prioritaires doivent être programmées. C'est sur ces points que les femmes indigènes gagneront de la visibilité.

C'est un grand défi pour nous, les femmes indigènes. Notre organisation n'a qu'une année d'existence, elle n'a pas d'argent, mais elle essaye d'être visible et entendue. Avons-nous de l'espoir? Bien sûr, mais nous avons besoin d'aide, particulièrement financière. Il faut faire naître les capacités des femmes indigènes pour que leurs voix soient plus fortes.

## Brève histoire et situation des Barabaig de Tanzanie

Augustino Marangu\*

**L**es Barabaig sont considérés comme des nomades. Ils forment un sous-groupe des Datoga, localisé dans le district de Hanang de la région d'Arusha. Le bétail (vaches, chèvres, moutons et ânes) représente leurs moyens d'existence, mais ils vivent en bonne intelligence avec les animaux sauvages de la région. Les terres des Barabaig sont très propices à l'élevage.

\* Augustino Marangu est Barabaig. Il travaille pour le Programme Kipoc Barabaig.

© Franz Welman, WIA



1. Apparentés aux Maasai, les Barabaig parlent une langue man de la famille nilotique. Le swahili est une sorte de créole arabe, de syntaxe et de phonétique bantoue. Originnaire de la côte de l'océan indien, il est usité comme langue véhiculaire dans une grande partie de l'Afrique de l'Est (NDLR).

Le mot Barabaig signifie 'bâton à frapper' (wapiga fimbo). Les bâtons (fimbo) sont utilisés pour conduire les animaux, et pour accompagner les discours dans les réunions et les cérémonies. Notre langue est le barabaig et quelques personnes comprennent un peu de swahili<sup>1</sup>. Notre culture et nos traditions sont très fortes; même après qu'une éducation formelle eut été introduite chez nous, nous avons résisté parce que nous avions peur que cela change notre culture et aussi parce que le type d'éducation dispensé ne s'accordait pas à notre mode de vie. Les Barabaig pensent que protéger leur culture signifie protéger la sécurité de toute la communauté au sens large.

Le système de gouvernement pendant la période coloniale et après l'indépendance n'a ni éduqué ni mobilisé les Barabaig pour leur faire sentir l'importance de l'éducation. Il a, au contraire, forcé les parents à l'accepter et les enfants à aller à l'école. C'était une très mauvaise méthode parce que la communauté barabaig s'est sentie piégée et obligée de subir quelque chose qu'elle ne comprenait pas. Pour se protéger du courant dominant de la société, les Barabaig ont commencé à s'isoler : la majorité des écoles se trouvaient très loin de leurs lieux de vie, donc les enfants devaient rester dans des internats (loin de leurs parents). Cela aussi était mauvais. Le gouvernement aurait dû d'abord mettre les écoles et les infrastructures à l'intérieur des zones barabaig et ensuite éduquer et mobiliser la communauté pour qu'elle fréquente l'école, comme cela a été fait dans d'autres régions de Tanzanie comme le Kilimanjaro et le Bukola. La question de la participation et de l'implication de la communauté dans le processus de prise de décision est un point très important.

### Les problèmes de la communauté barabaig

La communauté barabaig rencontre de nombreuses difficultés. Ici, j'en examinerai quelques unes parmi les plus significatives.

*Manque d'éducation.* Les régions où vivent les Barabaig sont marginales et peu développées. Les écoles sont peu nombreuses et pauvres, elles manquent de matériel éducatif et les instituteurs sont de faible niveau. Très peu de Barabaig terminent l'école primaire et encore moins atteignent le niveau universitaire. La communauté ne considère pas que l'éducation apporte une contribution positive

à la vie des gens. Certains enfants décident d'eux-mêmes d'aller à l'école sans demander l'avis de leurs parents. On les considère alors comme indisciplinés, leurs parents ne les soutiennent pas et les traitent comme des 'fugueurs'. Seuls les garçons peuvent se permettre de s'enfuir pour aller à l'école, la situation des filles scolarisées est bien pire. Le manque d'éducation fait que la communauté barabaig reste à la traîne. Elle n'a pas de pouvoir politique, aucun Barabaig n'a de formation professionnelle; comment pourrions-nous continuer et améliorer nos vies dans un monde de techniques nouvelles et très modernes? Comment pourrions-nous lutter pour défendre nos droits fondamentaux qui sont violés? À mon avis pour avancer, la communauté doit élaborer des plans stratégiques et prendre des décisions avec les organismes compétents qui nous soutiennent.

*Services sociaux.* Il n'y a aucune infrastructure dans les groupes locaux barabaig. On les abandonne parce qu'ils sont éloignés, on n'aménage pas la distribution de l'eau, ni pour les hommes ni pour les animaux, il n'y a ni postes de santé ni écoles.

*Déplacement des fermes (accaparement des terres).* Les problèmes de la terre se posent très gravement dans le pays barabaig. L'ensemble des agriculteurs tanzaniens considère que, les Barabaig étant des pasteurs, leurs terres sont inoccupées, vides ou ouvertes. Ils ne reconnaissent pas leurs activités mais ils reconnaissent la présence de 'nyaman choma' (viande rôtie) et du lait, c'est-à-dire des produits des éleveurs. Les pasteurs de Tanzanie contribuent pour une bonne part à l'économie nationale mais, contrairement aux agriculteurs qui reçoivent des outils agricoles et des pesticides, les pasteurs ne sont pas aidés. Les éleveurs n'imaginent pas la disparition des pâturages; seuls les gens des villes peuvent y songer, pas eux.

Les terres des Barabaig ont été confisquées par le gouvernement pour établir des fermes nationales (NAFCO<sup>1</sup>) destinées à cultiver du blé. Les Barabaig n'ont pas été consultés dans cette décision. Je ne dis pas que créer des fermes céréalières fut une mauvaise idée mais le gouvernement aurait dû la négocier avec ceux qui vivaient sur ces terres et en trouver d'autres pour pouvoir les déplacer. Les gens ont été simplement chassés sans savoir où aller. Leurs maisons ont été brûlées, on les a battus et harcelés pour les faire partir. Il y a

1. National Agriculture and Food Corporation.

maintenant un conflit entre les Barabaig et d'autres communautés parce que les Barabaig ont été forcés de s'installer sur leurs terres, par exemple, ils sont allés sur les terres des Hadza sans en avoir l'autorisation. D'autres sont allés dans les régions de Dodoma, Iringa, Mbeya et ont même traversé la frontière, jusqu'au Malawi où nous ne savons pas s'ils pourront rester ou s'ils seront chassés encore par ceux à qui les terres appartiennent. La perte des terres a eu des conséquences très graves pour l'économie pastorale qui s'est effondrée et de nombreux Barabaig dépendent maintenant de misérables petits emplois.

*Relations problématiques avec le gouvernement.* Les Barabaig se ressentent encore des mauvais traitements qu'ils ont subis en 1968 et 1976 lorsqu'une guerre tribale a éclaté entre eux et les Nyaturu. Ils se souviennent de ces événements qu'ils appellent 'Motrar-da-Madede ae Motra de biyenya'. Le gouvernement avait ordonné l'arrestation de jeunes Barabaig dont beaucoup moururent en prison, alors qu'on avait laissé les Nyaturu tranquilles. Le gouvernement pratique encore les arrestations massives – des punitions collectives – contre les Barabaig. Par exemple si quelqu'un dans la communauté a commis une faute, le gouvernement punira tout le monde (particulièrement les hommes). C'est arrivé plusieurs fois, ce qui leur donne le sentiment désagréable d'être traités injustement.

#### Les stratégies employées pour résoudre les problèmes

Jusqu'ici les Barabaig ont tenté de résoudre leurs graves problèmes par :

- une prise de conscience communautaire, la mobilisation des individus, des groupes et de diverses organisations. Nous avons commencé à enseigner aux gens leurs droits, leurs responsabilités et ce qu'est l'autodétermination pour qu'ils viennent à bout de leurs difficultés,
- la formation d'ONG locales. Deux organisations locales tentent de résoudre les problèmes : le programme Kipoc Barabaig et l'organisation pour le développement Bagalda,
- la collaboration avec des ONG locales, nationales et internationales,
- l'incitation des membres de la communauté à envoyer leurs

enfants à l'école pour que la communauté puisse, à l'avenir, devenir autonome,

- l'éducation et la mobilisation des membres de la communauté pour qu'ils identifient, utilisent et exploitent leurs propres ressources en vue de leur propre développement,
- la mise en œuvre d'une unité entre tous les membres de la communauté,
- des poursuites judiciaires contre les stations agricoles céréalières de la NAFCO,
- une pression sur les organes du gouvernement au sujet des problèmes des Barabaig afin que soient envisagées les meilleures façons d'apporter des changements positifs à leur situation.

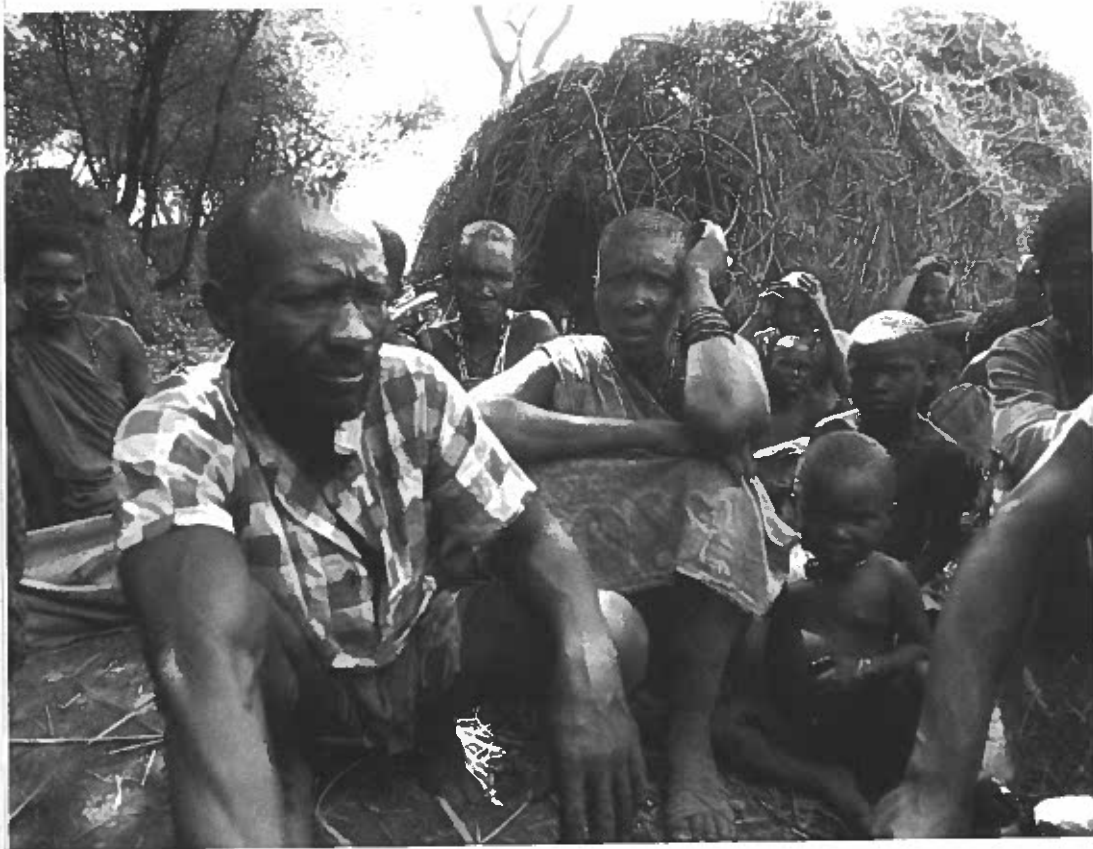


## Les Hadzabe de Tanzanie

Gudo Mahiya, Gongga Petro et Simon Charles\*

\* Gudo Mahiya, Gongga Petro et Simon Charles sont Hadzabe et représentent le programme hadzabe.

**N**ous, les Hadzabe, sommes des chasseurs-cueilleurs vivant dans quatre districts de Tanzanie : Mbulu et Karatu dans la région d'Arusha, Iramba dans la région de Singida et Meatu dans la région de Shinyanga. Nous représentons une population d'environ un millier de personnes; nous parlons une langue à 'clics' qui ne ressemble à aucune autre parlée en Tanzanie<sup>1</sup>.



Tout le monde reconnaît que nous sommes les habitants originels de cette région, les premiers à avoir vécu ici, les autres sont venus après nous. Jusqu'à récemment nous subsistions entièrement de la chasse et de la cueillette. Avec l'arc et des flèches empoisonnées, nous chassions l'élan, le buffle, le zèbre, le gnou, le cerf, l'impala et d'autres animaux. Nous cueillions les fruits du baobab, les baies d'undushibi, les racines d'ekwa, le miel des abeilles sauvages et beaucoup d'autres aliments de la brousse.

Nous ne cultivons pas et n'avons ni bétail, ni moutons, ni chèvres. Maintenant notre vie est beaucoup plus difficile. La plus grande partie de nos terres ont été spoliées. Peu de gibier est resté et nos arbres undushibi sont coupés par des gens qui veulent mettre la terre en culture ou faire du charbon de bois. Le défrichage prive les abeilles des plantes et des arbres dont elles dépendent pour fabriquer leur nectar et nous récoltons de moins en moins de miel. Depuis plusieurs années le gouvernement essaye de nous transformer en fermiers; on nous a enseigné l'agriculture à Yaeda Chini, Munguli, Endamaghan et Iramba Ndogo, mais nous préférons notre propre nourriture, notre mode vie de chasseurs-cueilleurs et seulement peu d'entre nous vivent de l'agriculture. De toutes façons, la plupart

À gauche et ci-dessus : famine dans le campement hadzabe de Mongow amono Wahadzabe, district de Mbulu, Tanzanie, 1991  
© Franz Welman

1. Langue rare comprenant des consonnes inspirées dont la sonorité évoque celle d'un baiser. Les Bushmen d'Afrique australe parlent des langues à clics (NDLR).

de nos meilleures terres ont été spoliées par des étrangers. À Munguli on nous avait donné une école et un dispensaire mais l'une et l'autre, ainsi que nos maisons et toute la terre agricole, ont été pris par des étrangers.

Les Tanzaniens pensent souvent que notre terre est mal utilisée et vide, mais elle ne l'est pas. Nous occupons et utilisons chacun de ses recoins, nous en prenons très grand soin. Avant notre éviction de la plus grande partie de notre terre, les animaux, les abeilles et les plantes se multipliaient très bien; nous n'avions jamais faim. Tous nos voisins souffrent de la famine, il n'y en a jamais eu chez nous, de toute notre histoire, quand nous vivions sur nos propres terres, aucun d'entre nous n'est jamais mort de faim. Maintenant que tant de nos terres ont été spoliées et continuent de l'être, beaucoup de Hadzabe ont faim.

Pour notre avenir et celui de nos enfants, nous devons vivre sur notre propre terre. Sans terre nous ne sommes rien. Nous sommes des citoyens tanzaniens et nos droits territoriaux doivent être protégés comme ceux des autres citoyens. Pourquoi nos compatriotes tanzaniens prennent-ils notre terre sans notre autorisation? Nous sommes tous Tanzaniens.

Nous les Hadzabe voulons le développement. Nous souhaitons développer le commerce des produits de la brousse, miel, fruits de baobab, plantes médicinales, fibres pour faire des nattes. Nous voulons contrôler les touristes qui viennent dans le pays hadzabe et passer des contrats avec eux. En qualité de libres citoyens de Tanzanie, nous voulons choisir notre propre développement sur notre propre terre sans qu'on nous dise ce que nous devons faire.

## Auto-organisation indigène en Tanzanie : le Forum PINGO

**L**e forum des organisations non gouvernementales des pasteurs indigènes (Pastoralist Indigenous Non-Governmental Organizations' Forum - PINGO's Forum) est une coalition ouverte de groupes ou organisations de communautés d'éleveurs et de chasseurs-cueilleurs. Résidant principalement dans les terres sèches du nord-est de la Tanzanie, ces communautés ont une même façon de voir et ont travaillé depuis des années dans des activités communes pour le partage de ressources financières et humaines rares.

Actuellement vingt et une organisations, représentant les Maasai, les Barabaig, les Hadzabe et les Dorobo, participent activement au Forum. Toutes ces communautés ont été marginalisées par rapport au courant principal de la société tanzanienne et souffrent de violations des droits de l'homme, notamment de leurs droits territoriaux.

En Tanzanie, nos communautés indigènes luttent pour leur survie et font face à des politiques gouvernementales hostiles qui nient la légitimité de nos structures politiques, tolèrent l'aliénation de nos terres, attaquent notre gestion foncière traditionnelle, découragent nos pratiques culturelles et ignorent les droits de l'homme. Nous souffrons de la rapide détérioration de nos ressources traditionnelles et de notre exclusion de nombreux services gouvernementaux dans les domaines de la santé, de l'éducation, des transports et des communications.

Cette lutte survient à un moment où de nombreux experts reconnaissent que les systèmes indigènes traditionnels de gestion des ressources sont les plus productifs et les plus durablement protecteurs de l'environnement dans les zones sèches ou arides. On sait aussi maintenant que la participation de la population est nécessaire à un développement durable. En outre, des accords internationaux ont récemment été signés pour protéger les droits des peuples indigènes et rétablir une protection durable de l'ensemble de leurs environnements. En témoigne l'accord des gouvernements mondiaux sur l'environnement et le développement (chapitre 26, de l'article 21 de l'ordre du jour de la Conférence de Rio de Janeiro, juin 1992) qui affirmait la nécessité de reconnaître et de renforcer le rôle des communautés indigènes en vue d'un développement durable. Il spécifiait qu'en vue du bien-être économique et physique des peuples indigènes, les efforts nationaux et internationaux pour mettre en œuvre un tel développement doivent reconnaître, adapter, promouvoir et renforcer ce rôle.

L'article 21 reconnaît que la terre des peuples indigènes doit être protégée contre les activités dommageables à l'environnement ou considérées par les indigènes comme socialement et culturellement inappropriées. Il revendique plus de pouvoir pour les communautés et l'établissement de dispositions qui renforcent leur participation au processus de développement.

L'article 22 et d'autres accords internationaux reconnaissent aussi l'importance de l'information et de la communication comme bases de l'organisation locale et de la participation effective des communautés. Par exemple, la Convention internationale de lutte contre la désertification déclare que les parties assureront le recueil, l'analyse et l'échange d'informations concernant les besoins des communautés locales et de leurs preneurs de décisions, afin de les impliquer pour résoudre leurs problèmes particuliers.

#### Fondation du Forum-PINGO

Les organisations fondatrices du Forum sont : la KIPOC (organisation intégrée des Korongoro pour la protection de l'environnement), l'OIPSP (programme intégré de survie des éleveurs Orkonerei) et sa filiale le programme Mkomazi, l'organisation intégrée des

Moipo (Inyuat e Moipo), le BULGADA, et la communauté hadzabe de Mongo wa Mono. Ces groupes ont constitué le PINGO le 8 avril 1994 pour faciliter la tenue d'activités communes telles que : ateliers, réunions, discussions, défense des droits, visites et projets. Les événements suivants ont conduit à la formation du Forum :

- de 1991 à 1994 les organisations indigènes se mobilisent contre l'aliénation des terres des zones pastorales,
- en juin 1993 elles forment une commission en vue de l'établissement d'un groupe de défense et de coordination de leurs activités locales avec celles des bailleurs de fonds,
- de février à mars 1994 les organisations indigènes tiennent plusieurs réunions pour renforcer leur commission de défense et de coordination et définir les différents moyens de collaborer et de se soutenir mutuellement,



© Franz Welman, WIA

- le 5 mars 1994, à Arusha, une réunion d'organisations indigènes décide d'appeler à une réunion à Terrat (Simanjiro) dans la steppe maasai, pour former un réseau d'éleveurs et de chasseurs-cueilleurs,

- le 8 avril 1994, le Forum PINGO est créé comme une coalition ouverte et informelle dans le but de soutenir et de faciliter la collaboration et l'aide mutuelle des organisations participantes.

Par la suite, le Forum a ouvert un bureau de coordination et un centre juridique (pour la défense des droits) à Arusha où les gens peuvent se rencontrer, échanger des informations et concevoir des programmes collectifs. Si des violations des droits de l'homme interviennent dans une communauté, le centre de communication diffuse la nouvelle et décide de l'action à entreprendre. Les membres du Forum sont dispersés principalement dans les régions septentrionales de la Tanzanie. Compte tenu des grandes distances qui les séparent et de l'absence de systèmes modernes de communications à leur disposition, la création d'un tel centre était salutaire : l'information circule bien mieux quand les gens viennent à Arusha prendre leur courrier, faire leurs opérations de banque et commerciales, rencontrer les bailleurs de fonds. Ainsi au début de 1995, le Forum a loué des locaux dans la zone Kaloleni, à Arusha, qui comprennent deux bureaux, une salle de réunion, une petite bibliothèque, une salle de loisirs et des lieux modestes pour l'hébergement et les repas des visiteurs.

### Structures dirigeantes du Forum

L'organe dirigeant du Forum est son assemblée générale composée des individus nommés par les organisations membres. Chacune élit 6 membres, 3 de son bureau, 3 membres ordinaires, qui la représentent à l'assemblée. Celle-ci nomme le Conseil commun, approuve les choix de collaboration du Forum. L'assemblée se réunit une fois par an en décembre, les membres des CBO<sup>1</sup> y ayant une représentation tournante. Pour formuler et mettre en œuvre les programmes du Forum, ses membres se sont organisés en sous-comités, permettant ainsi une décentralisation des activités : droits de l'homme et droits territoriaux; bien-être social, rapports hommes-femmes; information et communication.

1. Community Based Organisation (organisation communautaire)

### Adhésion au Forum PINGO

*Inyuat e Moipo* (organisation intégrée des Moipo) fut le premier membre enregistré au PINGO en 1990 bien qu'il existât depuis 1983. *Inyuat e Moipo* est localisé au village d'O'Loiborsoit dans la zone moipo du district Simanjiro, région d'Arusha; il opère dans la division moipo. Il compte 750 membres, (450 hommes et 300 femmes), un conseil constitué par les 35 chefs de communautés, 5 comités administratifs et quelques permanents. Pour améliorer son infrastructure et sa capacité interne d'organisation *Inyuat e Moipo* a créé un centre de formation et d'échange. Au sein de la communauté cette organisation a mobilisé quatre groupes de femmes sur des projets agricoles (services vétérinaires et développement de cultures de maïs et de haricots), des constructions de moulins à maïs, un service de tracteurs et des petites entreprises telles qu'une pharmacie, une boutique de produits vétérinaires et une maison de thé. Des programmes d'alphabétisation, d'éducation sanitaire et d'adduction d'eau seront envisagés ultérieurement.

L'Organisation intégrée des Korongoro pour la protection de l'environnement (KIPOC) fut officiellement enregistrée en 1991 mais agissait comme organisation maasai depuis 1988. Basée dans la division Loliondo du district Ngorongoro de la région d'Arusha, elle opère dans les villages d'Ololosokwan, de Soitsambu, de Wasso/Sakala et d'Oldonyowas. Elle compte actuellement plus de 1 000 membres représentés à l'assemblée générale, un conseil de 12 directeurs et environ 20 employés. Au début, ses activités étaient centrées sur le développement des ressources humaines, principalement par l'éducation et la formation. La montée en puissance de la communauté se fit grâce à 16 groupes de jeunes et de femmes appartenant à KIPOC qui ont développé des projets agricoles (formation à l'utilisation de la charrue tirée par des bœufs et à la culture du maïs vivrier), édifié de petits centres communautaires pour abriter les futurs programmes éducatifs (alphabétisation et formation sanitaire) et mis en œuvre des moyens de faire rentrer de l'argent (couture, fourniture de médicaments y compris vétérinaires, boutiques). KIPOC s'est aussi impliquée dans la défense juridique, notamment en aidant les communautés d'Ololosokwan et de Sukenya dans leurs revendications territoriales.



*Ilaramatak Lorkonerei (OIPSP)* est le troisième membre du Forum PINGO et a été enregistré comme ONG en février 1993. Sa direction est basée au village de Terrat mais il a deux autres zones d'opération, au village d'Orkesumet (district de Simanjiro) et au village de Kisiwani (district de Same) avec le programme Mkomazi. Actuellement, *Ilaramatak Lorkonerei* compte 1 080 membres provenant de 72 villages. L'organisation est dirigée par un conseil exécutif de coordination, un conseil d'administration, un tribunal consultatif d'anciens et une équipe de 42 permanents. Elle se concentre sur les tâches d'éducation et de formation de l'équipe, sur l'édification de centres administratifs et de formation à Terrat Orkesumet et Kisiwani et sur la défense juridique des éleveurs maa-sai dans leurs conflits territoriaux. La mobilisation des communautés se manifeste par le soutien aux 32 groupes de femmes et aux 8 groupes de jeunes qui ont entrepris des activités lucratives et l'installation de radio et d'éclairage à base d'énergie solaire. Ultérieurement on prévoit des fournitures vétérinaires, l'amélioration des soins au cheptel, le renforcement des centres de documentation de Terrat, d'Orkesumet, un système de vente et de services de l'énergie solaire, l'établissement d'un centre journalier pour l'alphabétisation et l'éducation sanitaire des familles.

*BULGALDA* (mot barabaig pour 'terres arides') est l'une des deux ONG barabaig membres de PINGO. Créée en 1993, elle est basée au village de Katesh du district de Hanang de la région d'Arusha. Ses activités couvrent plus de onze zones différentes; elle comprend 94 membres et 9 permanents. Elle se concentre actuellement sur l'organisation du développement et la construction de ses locaux. Elle a soutenu des activités de formation et d'éducation, y compris l'apprentissage des procédures électorales, et a assuré la défense juridique des éleveurs dans les conflits provoqués par l'aliénation de leurs terres. *BULGALDA* participe également au projet ECO sur l'adduction d'eau et a contribué à la mise en place de deux comités pour l'eau dans les villages de Balang'da et de Wendela. Elle fonctionne actuellement avec 3 groupes de femmes et 2 groupes de jeunes. À la réunion du Conseil du Forum à Kisiwani en 1996 l'organisation s'est temporairement retirée du Forum, mais depuis sa restructuration, elle a demandé sa réadmission.

*L'organisation des chasseurs et cueilleurs Hadzabe* est située dans la zone Yaida Chini, au village de Mongo wa Mono et dans ses environs, dans le district de Mbulu de la région d'Arusha. Les Hadza ont participé à de nombreuses activités au sein de PINGO durant ces trois dernières années. Ils sont environ 700 répartis dans les districts de Singida, de Karatu et de Mbulu. Certains de leurs groupes étant nomades, il leur est difficile de constituer une organisation de type CBO. Ils ont des difficultés d'approvisionnement d'eau et reçoivent l'aide d'un coopérant par l'intermédiaire du Département de développement des communautés.

*LADO (Organisation Ilaramatak de développement)* s'est constituée en 1993 et a été enregistrée comme ONG en 1995. Localisée dans la division de Loliondo du district de Ngorongoro de la région d'Arusha, son théâtre d'opérations inclut les villages d'Arash, de Losoito/Maalono, d'Enguseroaambu, de Lorien, de Sakala et de Loliondo. *LADO* compte 60 membres et une équipe de 5 volontaires. Elle a acquis un terrain à N'gawa et y a construit ses bureaux. Son équipe s'est attachée à des activités de formation telles que l'hygiène de base ou l'apprentissage de procédures électorales. 4 groupes de femmes et 2 groupes de jeunes se sont constitués dans des communautés pour traiter, en particulier, les questions des terres et des zones forestières. Ses activités concernent l'environnement, l'exploitation de la forêt, la construction d'un moulin à maïs, d'une digue et l'établissement d'un centre pharmaceutique.

*Oseremi* est localisé dans la division Loliondo du district de Ngorongoro de la région d'Arusha. Ce groupe est récent et ses activités sont encore peu nombreuses; elles concernent surtout une ferme d'élevage de 4 000 acres et 80 têtes de bétail. Il comprend 58 membres et une équipe de 5 personnes.

*UWAMA (Organisation intégrée des éleveurs Matebete)*, localisée au village de Chimala, dans la vallée d'Usangu de la région de Mbeya a été créée en 1994. *UWAMA* compte 20 membres et nombre de ses activités ont été consacrées à promouvoir l'éducation et la formation. L'organisation travaille surtout à éveiller la conscience de ses membres sur les questions concernant la protection des terres de pâture. Elle projette aussi d'améliorer les conditions économiques des éleveurs par la création de services de formation pour les coopé-

ratives de bétail. Un groupe de femmes a été formé jusqu'à présent.

L'École secondaire Emanyata (ESOS) dépend de l'association Aigwanak, fondée par l'ONG italienne GAO. ESOS dispense un enseignement secondaire aux enfants des éleveurs du district de Ngorongoro dont beaucoup n'ont pas accès aux écoles publiques et dont les parents ne peuvent pas payer des écoles privées.

L'Organisation pour le développement des éleveurs de Ngorongoro (NGOPADEO) s'attache surtout à la protection des droits de l'homme, à la protection de l'environnement et de la santé des animaux dans la région du Cratère de Ngorongoro.

KIPOC Barabaig n'a actuellement pas de financement extérieur et vit de ses ressources propres. Le conflit provoqué par le projet céréalier NAFCO/CIDA<sup>1</sup> fut à l'origine de sa création.

De nouvelles demandes d'adhésion au Forum PINGO seront prochainement examinées. Elles émanent des organisations indigènes suivantes : KINNAPA (Kiteto); Imusote Purka, Handeni, Emanyata Mbeya Longooku, Women's Cultural Boma (Cratère Ngorongoro), Walezi - Gaeyeaw (Hanang) et Ziwa la Damu Pastoral Development Programme (Babati).

#### Soutien aux organisations membres du Forum PINGO

Les membres de PINGO peuvent, en théorie, s'attendre à recevoir son soutien dans les cas suivants :

- pressions sur le gouvernement tanzanien et autres gouvernements concernés,
- selon les besoins des membres, organisation de différents types de formations. Chaque année, le Forum évalue et développe des projets de formation pour l'année suivante concernant, par exemple, les activités juridiques, l'énergie solaire, les médias, la participation à la recherche, la résolution des conflits, etc.
- coordination dans le partage des ressources et développement des émissions radio, du courrier électronique, d'un réseau pour la diffusion de l'information par un bulletin,
- interventions auprès d'organisations internationales comme Amnesty International, Survival International, IWGIA, Commission des droits de l'homme de l'ONU, Tribunal international pour les

droits de l'homme, etc., pour la reconnaissance des droits des peuples indigènes de Tanzanie en général,

- organisation d'ateliers, séminaires et conférences annuelles où les membres partagent leurs expériences et orientent la direction du mouvement indigène en Tanzanie,
- conseils, soutien, consultations pour les adhérents,
- médiation et aide à la réconciliation selon les coutumes traditionnelles et les techniques modernes de résolution des conflits entre les organisations membres, les individus et toute personne demandant de l'aide,
- solidarité, amitié et, pour ceux qui sont loin de chez eux, un foyer, au bureau de coordination et au centre juridique d'Arusha qui offre un lieu de réunion, un hébergement modeste et des facilités de communication.

#### Objectifs

Le but à long terme du Forum, qui est de renforcer le mouvement indigène en Tanzanie, sera atteint quand nous aurons :

- infléchi les processus de prises de décisions politiques, tant au sud qu'au nord du pays, en faveur des mouvements indigènes au sens le plus large,
  - facilité l'amorce d'une société civile,
  - favorisé l'émergence d'une 'bonne vie' pour les éleveurs, les chasseurs-cueilleurs et les autres groupes marginalisés.
- Il y a plusieurs chemins pour arriver à réaliser ces objectifs à long terme. Il peut être nécessaire que les membres du Forum formulent plus complètement leurs aspirations. Cela implique de lutter et de poser les questions fondamentales sur les formes appropriées d'organisation du mouvement indigène; cela implique une synergie dans laquelle les philosophies et les idéologies populaires interagissent tandis que le mouvement indigène se positionne vis-à-vis du monde extérieur.

1. NAFCO : National Agriculture and Food Corporation; CIDA : Canadian International Development Agency.

## Les San d'Afrique du Sud

Petrus Vaalbooi\*

\* Petrus Vaalbooi est un militant san d'Afrique du Sud représentant l'organisation san Vereniging.

**J**e veux d'abord vous présenter un bref panorama des conditions de vie des San d'Afrique du Sud – environ 10 000 personnes qui ont vécu sous une violente répression. Les San sont l'une des plus anciennes populations d'Afrique. En Namibie, au Botswana et dans toute l'Afrique méridionale, beaucoup de San ou Bushmen parlent encore leur langue mais elle n'est pas la langue officielle dans les écoles.

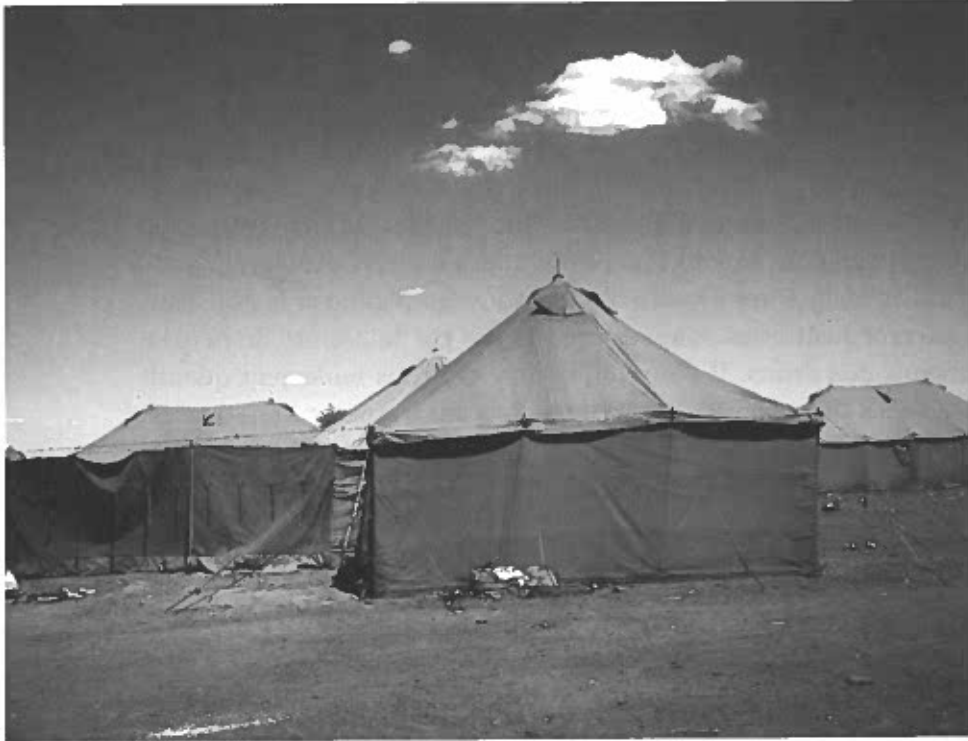
La pire souffrance pour les San d'Afrique du Sud a été l'impact de l'apartheid et de l'oppression. On nous a pris nos terres et nous avons été chassés de nos régions traditionnelles. Beaucoup d'entre elles sont devenues des aires protégées ou des parcs nationaux. Pour les gouvernements, les animaux étaient plus importants que les gens. On peut tirer un revenu des animaux, alors que les hommes, il n'y a qu'à les chasser. Nous avons constaté que nous perdions une partie de notre culture quand nous n'avions plus accès à notre terre.

Pendant les années de l'apartheid, nos jeunes étaient sous l'influence du gouvernement, des fonctionnaires de l'État et du parc qui les empêchaient de parler leur langue en public. Une des plus grandes souffrances de notre peuple, les San du sud Kalahari, c'est qu'il ne nous reste plus qu'une douzaine d'anciens capables de parler notre langue d'origine. Notre espoir et notre attente est que le gouvernement sud africain soutienne le réapprentissage de notre langue.

En 1994, eurent lieu en Afrique du Sud les premières élections démocratiques suivies d'une très bonne Constitution. Par la suite, d'excellentes politiques furent développées et les ministres firent de belles promesses et dirent de bonnes paroles. Malgré cela nous avons peur, nous savons tout ce qui nous est arrivé pendant l'apartheid et malgré nos espoirs dans le nouveau régime et le nouveau gouvernement nous sommes préoccupés par la crainte de ne pas obtenir nos droits. Il faut voir, nous y croirons seulement quand nous les aurons obtenus. Nous attendons, mais nous saurons que les promesses auront été tenues lorsque nos droits seront garantis.

Un point de départ est la nouvelle loi sur la terre et le nouvel encadrement politique de l'administration des parcs nationaux. Celle-ci doit inaugurer une nouvelle politique selon laquelle les parcs nationaux sud-africains doivent s'adapter aux besoins des communautés, vivant dans le parc ou à son voisinage, qui ont été déplacées. C'est bien, mais je peux vous dire que dans notre parc, le parc national de Kalahari Gemsbok, il n'y a rien de tel. C'est toujours la même oppression pour nous et nous n'avons toujours pas le droit d'entrer dans le parc. Pour en avoir l'autorisation, il faut écrire une lettre particulière. Je peux vous dire que même s'il y a une relation positive entre les parcs et les gens en principe, dans les faits, sur place, cette relation n'existe pas.

Nous, les San, sommes des chasseurs, des gens des espaces ouverts. Mais à présent, privés de nos terres, nous devons vivre dans les fermes des Blancs et dans les *townships*, près des villes, éloignés de plus de 1 000 km les uns des autres. Nous sommes aujourd'hui devenus dépendants de l'argent, nous devons lutter pour en avoir. La communauté traditionnelle khwe, dans le Kalahari, vit en vendant aux touristes des objets en perles et des flèches en os. Certaines occasions nous sont offertes, avec les tournages de films, les parcs, les chercheurs et les touristes, mais la plupart du temps les touristes arrivent en voiture, nous voient dans nos habits traditionnels, s'arrêtent et nous donnent 5 cents pour prendre une photo. Ils mettent 5 cents dans notre main et c'est tout ce que nous avons pour tout ça. S'ils trouvent que nous avons l'air triste, ils nous donneront peut-être 1 rand de plus. C'est la même chose avec les gens du cinéma. Ils viennent avec des tas de promesses puis ils dispa-



Le campement militaire de Schmidtsdrift où vivent 4 000 San.  
© Marianne Jensen

raissent et on ne les voit plus jamais. Ils promettent qu'ils nous enverront une copie du film et ils ne le font pas. Ils promettent que le contrat rapportera de l'argent et ne nous informent pas. Ils nous donnent un petit peu à manger sur le moment et après, plus rien.

C'est ainsi que nous sommes exploités. Une autre façon de nous exploiter c'est, par exemple, notre collaboration avec les chercheurs du parc national. On les aide à faire des recherches sur les lions, les blaireaux, les guépards, les léopards et autres animaux. Nous gagnons peut-être 30 ou 40 rands par jour (moins de 5 dollars) et c'est tout. Les chercheurs, évidemment, gagnent beaucoup plus.

Même le parc nous exploite en nous sous-payant pour faire le pire des boulots. On opprime notre peuple. Je vais vous donner l'exemple de quelqu'un qui travaille dans le parc. C'est le plus intelligent d'entre nous, un très bon pisteur sur le terrain. Quand il y a un problème, on l'envoie n'importe où parce qu'il connaît bien la brousse, qu'il est très habile dans tout ce qui touche à la brousse. Mais il est toujours placé au-dessous des Blancs ou même au-dessous des sangs-mêlés comme s'il n'était rien. Quelquefois ses patrons ne

sont que des jeunes à peine éduqués, mais ils sont toujours au-dessus de lui, il est toujours au plus bas.

Je suis allé au Cap et j'ai acheté un livre pour environ 40 rands (6 dollars) où il y avait une photo de notre chef, le chef de notre peuple. Je me suis demandé : comment peut-on vendre un livre comme ça ? Les gens font de l'argent avec notre image, avec nos photos et nous n'en tirons rien – nous ne savons même pas qui donne la permission d'utiliser ces images.

J'ai voyagé récemment jusqu'à Shakawe, au Botswana, pour voir le nouveau musée où il y a des peintures rupestres de cette région. Il s'agit là d'une violation de nos droits. Il y a des peintures rupestres dans toute l'Afrique méridionale et ce sont les musées qui en ont le contrôle. Ceci est un autre cas de spoliation. Lorsque notre peuple a été envoyé à Johannesburg en 1936, puis ramené et jeté hors de ses terres, il n'a jamais récupéré ses droits, notamment ses droits d'accéder à ses sites sacrés et à ses œuvres d'art traditionnelles. Ce sont les musées qui contrôlent nos ressources et nos traditions artistiques et qui donnent aux gens de fausses informations sur les peintures rupestres bushmen et la signification de notre art.

La nouvelle Constitution de 1994 promettait l'égalité à tous les citoyens. Selon elle nous pouvons formuler nos revendications sur nos terres traditionnelles. Ce fut pour nous un grand privilège lorsque le ministre des Affaires foncières est venu nous rendre visite. Il a déjà attribué une petite parcelle, 25 000 ha, à notre communauté. C'est un début, même si 1 000 Bushmen devront essayer d'y vivre.

En outre, on nous a également offert 25 000 ha à l'intérieur du parc national. C'est une très belle promesse et il y a des signes que le gouvernement sud-africain commence à prendre sérieusement en considération les besoins de la communauté bushman. Mais nous avons toujours le problème du non-accès à nos sites funéraires traditionnels situés dans le parc national.

C'est un grand privilège pour moi de m'adresser à vous ce matin et de vous parler de la situation des San d'Afrique du Sud mais je dois vous dire que nous souffrons toujours, nous souffrons du passé et de la discrimination. On nous fait beaucoup de belles promesses, nous attendons leur réalisation mais nous ne pouvons pas seulement nous asseoir et attendre. Par exemple pour ce qui est de la



langue, nous ne sommes pas directement impliqués dans la persistance de son usage et la diffusion de l'information parmi nous. Nous avons invité des enseignants et des chercheurs pour nous aider, par exemple Nigel Crawhall, chercheur, et Tony Traill, professeur sud-africain.

Le 14 janvier nous avons participé au Congrès mondial d'archéologie en Afrique du Sud. Ce fut l'occasion de présenter une résolution – qui a été adoptée – sur les relations entre les gouvernements, les archéologues et les communautés indigènes. Elle déclare que les archéologues doivent œuvrer pour rétablir les droits fondamentaux des peuples indigènes, que leurs droits territoriaux doivent être reconnus, que les archéologues et les gouvernements doivent travailler à la promotion et à la protection de leurs langues, de leurs cultures et de leur art traditionnel. Son adoption par le congrès fut une autre occasion de promouvoir nos droits et nos besoins.

Pour terminer, je veux vous remercier de l'occasion qui m'a été donnée ici. Je vous ai fait partager quelques petites réflexions et vous ai fait un bref compte rendu de nos conditions d'existence. Je n'ai rien écrit, je vous ai parlé avec mon cœur, je sais que Dieu m'a envoyé ici pour représenter mon peuple, pour exprimer nos besoins et vous les faire partager. Je veux particulièrement vous remercier de m'avoir invité à participer à ce forum. J'ai des amis dans cette salle, j'espère faire plus demain. J'aimerais partager avec vous l'idée qu'être informé chacun sur l'autre est l'occasion de reconnaître que nous avons des problèmes communs et que nous pouvons, ensemble, coopérer pour leur trouver des solutions.

## Auto-organisation indigène en Afrique méridionale : l'exemple de WIMSA

Kxao Moses #Oma\*

**A** la conférence régionale sur les programmes de développement en faveur des San ou Khoi-san (Bushmen) d'Afrique méridionale qui s'est tenue à Windhoek en Namibie en 1992, le représentant san a exprimé le besoin de former des comités pour les représenter aux niveaux local, régional et international et explorer les possibilités de constituer un réseau régional san. Un état des besoins fut dressé dans les communautés du Botswana, de Namibie, du Zimbabwe et de Zambie. Des représentants des agences gouvernementales concernées et d'ONG de la région, des universitaires internationaux spécialisés dans les questions san furent aussi consultés.

Le résultat de cette consultation a montré la volonté des San d'organiser des échanges effectifs d'informations et d'expériences entre leurs communautés et leur désir d'implication dans le processus de développement régional. Ces espoirs ont été réitérés par les 54 délégués san venus d'Afrique du Sud, de Namibie et du Botswana à la conférence sur l'auto-développement et la réimplantation tenue à D'Kar, au Botswana en 1995.

Un groupe régional du WIMSA (Working Group of Indigenous Minorities in Southern Africa – Groupe de travail sur les minorités indigènes en Afrique méridionale) fut constitué à Windhoek

\* Kxao Moses #Oma appartient au groupe san de langue ju'hoan qui vit sur les vestiges de sa terre ancestrale. De 1981 à 1998 il a travaillé pour le précédent gouvernement et a participé à la campagne électorale. Auparavant il faisait partie de la Coopérative des paysans Nyae Nyae (NNFC, Nyae Nyae Farmers Co-operative), devenue aujourd'hui Commission de protection (Nyae Nyae Conservancy). Il a travaillé dans le programme d'alphabétisation à Tsumkwe. En 1993 il est devenu directeur de NNFC et a joué un rôle majeur dans la protection de l'environnement nyae nyae. Il est président de WIMSA depuis 1997.

(Namibie) au début de 1996 et un autre fut établi peu après à D'Kar au Botswana. En Namibie, le WIMSA régional est enregistré au ministère de la Santé et des Services sociaux comme organisation d'action sociale et au Botswana il est enregistré comme société au ministère du Travail et de l'Intérieur. Les deux ministères reconnaissent pleinement les objectifs de soutien des San et de constitution du WIMSA.

Les 15 organisations membres au Botswana, en Namibie et en Afrique du Sud, constituent l'épine dorsale du réseau : toutes participent à l'élaboration des politiques et des programmes de travail du WIMSA.

Le WIMSA compte sur le soutien d'organisations et d'institutions aussi bien régionales qu'internationales, européennes, américaines et africaines concernées par les questions des minorités indigènes dans le monde entier. Les organisations internationales sont d'une grande utilité en portant des questions urgentes à l'attention des médias et des gouvernements de leur pays et en apportant un soutien moral.

#### Objectifs et activités

À la réunion du conseil en mai 1997, les délégués san ont donné pour tâche au WIMSA de leur permettre d'être reconnus politiquement, d'avoir accès aux ressources naturelles et financières, de promouvoir la conscience des droits de l'homme au sein des communautés, de concevoir eux-mêmes des projets de développement durable et de reconquérir l'intégrité et la fierté de leur culture.

À la conférence san organisée par WIMSA en Namibie, les délégués ont demandé son soutien dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la prise de contrôle du tourisme, des garanties sur la terre et les droits d'accès aux ressources naturelles, de l'obtention de financements, des conseils juridiques et de la coordination des questions san par delà les frontières régionales.

WIMSA a donné 6 mois de formation dans ses bureaux de Windhoek à des jeunes San et mené une série d'ateliers avec les autorités traditionnelles san de Namibie portant sur la tenure des terres, les possibilités de créer des revenus et sur les problèmes particuliers des communautés.

Les questions de la tenure des terres, du contrôle du tourisme ont demandé beaucoup de patience, de motivation et d'engagement de

toutes les parties. Par exemple, il a fallu deux ans et demi de négociations pour signer un accord équilibré entre les communautés san et un hôtelier qui avait engagé un grand projet touristique; de même, la lutte pour empêcher le gouvernement namibien de mettre en œuvre son projet d'éviction de la communauté Khwe d'une partie de ses terres dans l'ouest de Caprivi continue depuis 1997.

#### Contraintes et réalisations

Depuis sa création récente, WIMSA a gagné une reconnaissance considérable aux niveaux local, régional et international. Son expertise et ses ressources ont fréquemment été sollicitées par les communautés san, le personnel des ONG, les fonctionnaires gouvernementaux et les universitaires. À plusieurs reprises ses permanents ont fait l'objet de louanges pour leur rôle dans l'acquisition de la confiance en soi de la part de la majorité de ses stagiaires et des autorités traditionnelles san qui sont maintenant capables de s'exprimer publiquement dans des contextes peu familiers, tels que les conférences – comme celle-ci – et de faire pression sur leurs gouvernements au sujet de questions affectant leurs communautés.

Bien qu'en mars 1998, les chefs traditionnels de 31 communautés de Namibie furent reconnus par le gouvernement comme membres du conseil des chefs traditionnels, aucune des demandes de reconnaissance émises par les autorités san ne fut prise en considération à l'époque. Ce ne fut qu'après l'intervention de WIMSA et la rencontre entre le ministre du gouvernement régional et du logement et les chefs traditionnels san, que deux chefs san furent reconnus par le gouvernement namibien.

Le fossé entre les générations, évident dans la plupart des communautés san, la priorité accordée aux avantages individuels sur les intérêts collectifs, l'apparente passivité de la plupart des femmes vis-à-vis des questions politiques et de développement, la compétition entre deux ONG de l'Afrique méridionale, sont autant d'éléments négatifs qui ont entravé les efforts appuyés par WIMSA. On peut penser que les contraintes imposées par les énormes distances géographiques séparant les communautés san et le manque de communication entre elles seront surmontés plus facilement que les freins socio-culturels évoqués ci-dessus.

### Les enjeux de l'avenir

L'un des plus grands enjeux de WIMSA est d'assurer aux San l'accès à la terre et aux ressources naturelles dans leurs pays respectifs. Des négociations sont en cours avec le gouvernement sud-africain concernant les revendications de terres dans le parc national du Kalahari Gemsboek, avec le gouvernement namibien sur la querelle concernant la terre des Khwe de l'ouest Caprivi et avec le gouvernement du Botswana sur la réimplantation des San dans leur terre ancestrale de la Réserve de gibier du Kalahari central.

Le processus d'acquisition du pouvoir par les San se fera par la formation des chefs traditionnels qui jouent un rôle particulier dans leurs communautés. La formation qu'ils auront acquise leur permettra de prendre la parole, de prendre des décisions bien informées sur le développement social et les questions politiques affectant l'ensemble de la société, dans chaque pays et dans toute la région.

Un objectif à long terme de WIMSA est d'unir toutes les communautés san de l'Afrique méridionale à travers un Conseil san, officiellement reconnu par la Southern African Development Community - SADC (Communauté pour le développement de l'Afrique méridionale). On espère que tous ceux qui sont concernés par ces enjeux auront la patience, l'engagement et la solidarité nécessaires pour réaliser ces objectifs dans le long terme.

## La situation actuelle des Pygmées en République démocratique du Congo

par Stéphane Ilundu Bulambo\*

**L**es Pygmées qui étaient jadis chasseurs-cueilleurs dans les grandes forêts de notre pays (la République démocratique du Congo) ont été chassés de leur habitat traditionnel transformé en réserves naturelles de faune et de flore et en parcs nationaux. Le parc national de Kahuzi Biega (PNKB), inscrit au patrimoine mondial pour la protection des espèces animales et végétales rares, est un site touristique important. La guerre a provoqué de grandes destructions dans le parc et ses espèces animales et végétales ont beaucoup souffert<sup>1</sup>.

Le parc national de Virunga au nord Kivu et la grande forêt équatoriale de la province orientale (anciennement province du haut Zaïre) sont devenus des attractions importantes jalousement gardées par les autorités. Des communautés pygmées divisées en petits groupes isolés les uns des autres y vivent depuis leur expulsion de leur forêt d'origine. Cette expulsion s'est faite sans aucune indemnisation et les Pygmées refoulés sont abandonnés à eux-mêmes. Ils sont dépourvus de terre et pour survivre sont obligés de vendre leur force de travail contre un maigre revenu. Certaines actions menées jadis pour leur intégration ont échoué parce qu'elles étaient inadaptees et ne répondaient pas à leurs aspirations.

Les droits des Pygmées ont été longtemps bafoués par leurs voisins non-Pygmées et ignorés d'eux-mêmes. Ceux-ci ont été purement et simplement coupés de tout contact avec les apports extérieurs positifs tandis que les non-Pygmées profitaient de cette ignorance pour continuer à maintenir les Pygmées dans une situation marginale avec l'appui des autorités locales.

\* Stéphane Ilundu Bulambo est un Pygmée de la République démocratique du Congo. Il travaille pour le PIDP-Kivu (Programme d'intégration et de développement du peuple Pygmée du Kivu).

1. Il s'agit de l'actuelle guerre civile qui affecte la République démocratique du Congo depuis 1998 (NDLR)

Aujourd'hui, alors que le pays est plongé dans la guerre, les Pygmées en subissent davantage le contrecoup et sont, comme toujours, les premières victimes conformément à l'adage : 'Lorsque deux éléphants se battent, c'est l'herbe qui en pâtit'. La guerre a dispersé les petites communautés, la misère s'accroît, les gens vivent sans défense ni reconnaissance de leurs droits fondamentaux. Leurs valeurs culturelles sont en voie de disparition. Des massacres sont commis contre ce peuple sans défense.

En raison de leur attachement à leurs valeurs traditionnelles et de leur volonté de protéger leur identité culturelle, les Pygmées sont accusés par les groupes en conflit d'appartenir à l'un ou à l'autre des camps opposés, chacun d'eux cherchant à sauvegarder ses intérêts par la spoliation des terres, les détournements des biens, etc.

Nous demandons l'aide de tous ceux qui militent en faveur des populations autochtones afin de mieux comprendre leurs problèmes et afin que, par des actions bien ciblées, soient apportées des solutions durables et efficaces en faveur de ce peuple victime de toutes sortes de violations de ses droits.

Nous proposons des actions d'auto-promotion en faveur de l'éducation, la santé, l'habitat, le système foncier, l'agriculture, l'élevage, la cohabitation pacifique entre les communautés, l'éducation à la paix ainsi que l'appui aux initiatives locales des communautés autochtones.



Mère et enfant  
pygmées efe, forêt  
d'Ituri, Haut Zaïre.  
© Espen Wøehle

## Les Pygmées et l'exploitation forestière industrielle : le cas des Bagyeli du Sud-Cameroun

Jacques Ngoun\*

C'est depuis une quarantaine d'années que l'exploitation forestière industrielle est opérationnelle dans le département de l'Océan, plus précisément dans la région de Bindipi-Lolodorf. Les compagnies SAFOR et SFIL y ont respectivement mené des activités dans les années 1950 et 1970. Par la suite se sont installées WIJMA, BECOL, SFK, et UTC, pour ne citer que celles-là. Il s'agit d'une activité qui aujourd'hui ne fait que prendre de l'ampleur, avec la multiplication des licences et des autorisations délivrées aux exploitants forestiers. Pendant des années, ces compagnies ont transporté un nombre considérable de billes de bois, elles ont dévasté de plus en plus de forêts et ont ainsi pu atteindre les régions les plus reculées. Malheureusement, il se trouve que dans ces forêts vivent les communautés pygmées bakola-bagyeli.

Nous connaissons tous l'histoire des communautés pygmées de notre pays. Il s'agit de groupes d'hommes relativement petits qui vivent dans les forêts du Sud-Cameroun, installés dans des campements. Depuis un certain nombre d'années, les Pygmées sont de plus en plus stables, sédentarisés dans des campements en forêt ou le long des routes à tel point que certains parlent aujourd'hui de 'villages pygmées'. Depuis que l'exploitation forestière fait des ravages, les Pygmées connaissent des difficultés nouvelles, l'incertitude et l'inquiétude sont permanentes. En tentant de faire un bilan aujourd'hui, il apparaît clairement que loin d'être un facteur de

\* Jacques Ngoun est un leader pygmée bagyeli de Bipindi, Cameroun. Il travaille avec le Comité de développement des Bagyeli des arrondissements de Bipindi Kribi (CODEBABIKI).

développement, l'exploitation forestière industrielle représente une menace pour la vie et la survie des populations forestières en général et des Pygmées en particulier. Les avantages que ceux-ci ont pu tirer de l'exploitation forestière sont limités, tandis que les inconvénients sont multiples : destruction de leur mode de vie, de leurs moyens de subsistance et de leur environnement.

#### Les conséquences de l'exploitation forestière industrielle sur les communautés bagyeli

Les Pygmées vivent principalement de la chasse et de la cueillette. Ce qui veut dire que les Pygmées dépendent étroitement de la forêt pour se nourrir. La forêt est leur mère nourricière, elle est source de vie. Malheureusement cette forêt est aujourd'hui menacée. Les Pygmées retirent-ils un quelconque avantage de l'exploitation forestière? Difficile à dire...

Il est à craindre qu'avec l'appauvrissement progressif de l'écosystème forestier dû à l'accélération de l'exploitation forestière industrielle, les moyens de subsistance des Pygmées ne disparaissent et que la sécurité alimentaire qu'ils connaissaient jadis ne disparaisse à tout jamais, portant préjudice à leur survie.

Les exploitants forestiers ne devraient pas envahir nos forêts surtout dans les régions habitées par les Pygmées car ils abattent certains arbres dont les fruits ou l'écorce nous sont précieux. Parfois, ils abattent ceux qui portent le strophantus, une plante essentielle pour nous, même si les acheteurs nous trompent à ce sujet. Ils détruisent également une multitude de graines très riches que nous utilisons pour préparer notre nourriture. Nous sommes inquiets du fait que les forestiers détruisent notre forêt et nous nous demandons comment et de quoi vivront les Pygmées aujourd'hui et demain.

Prenons l'exemple d'un campement pygmée traversé par les engins d'une compagnie forestière. Certes, inconscients du danger qui les menace, les Pygmées seront contents de voir les bulldozers passer devant leur porte, mais dès le lendemain ce sera certainement des pleurs et des grincements de dents.

L'arbre d'où nous extrayons le miel est abattu, celui qui portait le strophantus a été coupé, les pièges que nous avons posés ont été



Abattage d'un arbre Obeche, Cameroun.  
© Dorothy Jackson

écrasés, le filet qui avait été tendu a disparu, le gibier devenu méfiant s'est éloigné, le ruisseau qui donnait de l'eau à boire est devenu une mare croupissante après le passage des bulldozers dévastateurs. Imaginez un seul instant la réaction d'un Pygmée. Et les questions qu'il se posera seront de cet ordre :

- que va devenir notre environnement?
- que vont devenir nos forêts?
- où allons-nous vivre désormais?
- que mangeront nos enfants et nous-mêmes?
- avec quelles écorces nous guérirons-nous?
- le gouvernement tient-il compte de notre situation?
- pourquoi tant de désordre dans l'exploitation forestière?
- survivrons-nous à la disparition de la forêt?

Vous devez savoir que la forêt et les Pygmées sont inséparables car la forêt est notre première école et cela depuis toujours. Pourquoi alors nous priver de notre forêt puisque c'est là que nous trouvons



tout ce dont nous avons besoin pour vivre? Vous devez savoir que toute la sagesse des Pygmées est dans la forêt.

Les conséquences directes de l'exploitation forestière sur la société bagyeli sont :

- perturbation extrême de notre habitat et de notre mode de vie
- conflits entre les Pygmées et les Bantou voisins,
- dispersion des Pygmées sédentarisés,
- raréfaction, voire disparition totale des ressources alimentaires (gibier, poisson, fruits, feuilles, igname sauvage...),
- éloignement des sources d'approvisionnement en bois d'énergie,
- pollution des cours d'eau,
- perturbation des rythmes de pratiques traditionnelles en rapport avec la forêt,
- profanation des lieux sacrés,
- ralentissement des activités de chasse, cueillette et collecte, ce qui entraîne de brusques changements de notre mode de vie,
- aggravation de la méfiance des Pygmées vis-à-vis des Bantou, des autorités administratives et des compagnies d'exploitation forestière.

#### Quelques recommandations

L'environnement pour le Pygmée, c'est sa forêt. Pour aider les Bagyeli, il faut protéger cet environnement, donc sa forêt. Son exploitation doit être mieux organisée. Les communautés doivent être respectées dans leur mode de vie. Elles doivent être associées à l'exploitation de leur patrimoine qui doit prendre en compte une véritable politique de régénération ne relevant pas, comme c'est le cas aujourd'hui, du simple folklore. Par ailleurs, la nouvelle loi relative à la gestion des ressources forestières doit être appliquée par les exploitants forestiers à partir d'un modèle de coopération entre l'État et les ONG. Les exploitants forestiers doivent être sensibilisés par l'État et les ONG dans la perspective de les persuader à devenir de véritables acteurs du développement de nos régions.

#### Conclusion

Les Pygmées bagyeli sont les premières victimes de l'exploitation forestière industrielle. Il la subissent quels que soient leurs efforts

pour s'y opposer. La gestion de nos forêts reste un problème sérieux, il est cependant possible d'y apporter des solutions réfléchies et concrètes, allant dans le sens de la préservation de l'équilibre et des liens qui unissent les populations pygmées et celles du Cameroun forestier en général. La Conférence internationale de Yaoundé doit être l'amorce de l'établissement d'une stratégie de gestion rationnelle, durable et bénéfique de la forêt et de ses ressources.

#### Références

Bigombe Logo Patrice, 1997, 'Contexte, enjeux et dynamiques de gestion des conflits entre populations. État des lieux et perspectives' in *Bulletin Arbre, Forêts et Communautés rurales* n° 9, avril 1997, p. 4.

1998, 'Exploitation forestière et développement local au Cameroun' in *Bulletin Arbre, Forêts et Communautés rurales*, n° 15-16, décembre 1998, pp. 4-5.

Bigombe Logo Patrice & Mimboh Paul-Félix, 1997, 'Pygmées, État et développement au Cameroun'. Recherche et action participative sur un peuple minoritaire autochtone et propositions de quelques axes d'action. Lolodorf, Planet Survey, 21 pages.

Mimbo Paul-Félix, 1997, 'La sensibilisation et la formation des élèves pygmées et bantou à la protection de l'environnement et à la gestion rationnelle et bénéfique des ressources forestières'. Communication à l'atelier Ecoles et Forêts, Mbalmayo 26-28 novembre 1997, (17 p.).

1998, 'Les Pygmées bakola-bagyeli et le phénomène de la déforestation : vivre dans deux modes de vie?' in *Bulletin Arbre, Forêts et Communautés rurales*, n° 15-16, décembre 1998, pp. 31-35.

Tchagadig Jean, 1997, 'Les communautés pygmées bakola et la question de l'exploitation forestière industrielle'. Communication au colloque régional de Mbalmayo (4 p.).

## Une organisation indigène au Rwanda l'exemple de la Caurwa

Kalimba Zephyrin\*

\* Kalimba Zephyrin est le président de la CAURWA (Communauté des autochtones rwandais), Kigali, Rwanda.

**A**nciens chasseurs-cueilleurs et apparentés aux Pygmées de l'Afrique centrale, les Batwa représentent le peuple autochtone le plus ancien de la région des Grands Lacs. À la suite des migrations des Barutu et des Batutsi, les Batwa furent dépossédés de la plus grande partie de leur territoire et contraints de se soumettre à la tutelle des nouveaux occupants. Traditionnellement potiers ou serviteurs pour le compte des deux communautés dominantes, ils furent pris en tenailles entre les protagonistes au cœur de la récente guerre civile et nombre d'entre eux furent massacrés.

### Création de la CAURWA

Après tant d'années d'oubli aux niveaux socio-politique et économique de ce pays, la conscience autochtone s'est réveillée en 1991 avec la création de l'Association pour la promotion des Batwa (APB); en 1993 une autre association, l'Association pour le développement global des Batwa du Rwanda (ADBR) vit le jour pour épauler la première dans son effort global de promotion de la condition des autochtones. Ces deux associations visent à l'émancipation et à l'intégration socio-politique et économique des autochtones rwandais depuis longtemps mis à l'écart par les héritiers des colonisateurs Hutu et Tutsi. Pour harmoniser et mieux coordonner leurs programmes mais surtout pour éviter des rivalités potentielles ou des luttes d'influence sur leurs cibles communes, les deux associations ont décidé, en 1995, de se réunir en une structure de coordination, la CAURWA, qui ouvre ses portes à toute future initiative analogue pour mieux servir la cause des peuples indigènes rwandais.



Depuis trois ans, la CAURWA s'efforce de s'ouvrir à de nouvelles possibilités socio-économiques. Pour y parvenir, elle organise des formations dans différents domaines et s'emploie à alerter la communauté nationale et internationale à la cause des Batwa. Face aux bailleurs de fonds et aux partenaires, elle joue un rôle de lobby au profit de ses membres en particulier dans le but de collecter les fonds nécessaires pour financer les projets communs.

Après les événements tragiques de 1994, la CAURWA a établi des contacts avec différentes ONG de soutien tant nationales qu'internationales, notamment avec Forest Peoples Programme (FPP), qui nous a aidés à formuler des projets : de réhabilitation des rescapés de Kanzenze; de petits commerces de vivres; d'élevage de chèvres et de volailles; d'exploitation de cassitérite; de fabrication de tuiles et de briques; de débits de boissons et de constitution d'un fonds scolaire pour les enfants des familles démunies.

Les six premiers de ces projets ont été confiés aux associations membres de la CAURWA qui travaillent étroitement avec les Batwa des villages. Deux de ces projets ont pu être financés dont l'un par moitié grâce au FPP. Il s'agit du projet d'élevage des chèvres; sans oublier que le FPP finance également le fonctionnement du bureau de la CAURWA. D'autres projets ne sont pas encore financés mais nous venons d'obtenir l'accord de financement pour un projet de réhabilitation, d'un organisme canadien (Paix et Développement).

Nous avons obtenu du FPP un financement pour la formation à la gestion financière et à la préparation de micro-projets qui sera mise

Les représentants des Twa, Abayanda et BaSua d'Afrique centrale à la conférence d'Arusha.  
© Dorothy Jackson

en œuvre avant la fin de cette année. Actuellement, une organisation britannique (Comic Relief) assure le fonctionnement du bureau pour une période de trois ans.

La CAURWA a pu également compter sur le soutien du Haut Commissariat aux droits de l'homme (qui a permis l'identification des rescapés, des prisonniers, des orphelins et des veuves après les événements de 1994) et sur le concours du Programme des Nations Unies pour le développement – PNUD (publication d'un dépliant) et de l'Ambassade de Grande Bretagne (fourniture de matériel informatique).

#### Perspectives d'avenir

La CAURWA devra prochainement intervenir dans les domaines de la structuration de ses organisations de base, essentiellement fondée sur la formation de ses membres et de techniciens chargés d'assurer l'encadrement, et de la recherche de partenaires financiers nous permettant de mener à bien notre programme d'auto-développement.



Jeune pygmée de la forêt d'Ituri © Espen Waehle.

## L'organisation des femmes indigènes d'Afrique

Lucy Mullenkei\*

L'organisation des femmes indigènes d'Afrique a été créée le 24 avril 1998 à Agadir, Maroc, lors de la première conférence des femmes indigènes africaines organisée par le Centre néerlandais pour les peuples indigènes (NCIV) et l'organisation indigène marocaine 'Tamaynut'. Plus de 13 pays africains y étaient représentés.

Durant les différents débats, les questions concernant les femmes africaines n'étaient pas bien posées et leurs voix n'étaient pas entendues. NCIV a consulté des organisations indigènes africaines durant deux ans, ce qui a conduit à la première conférence d'Agadir où deux sujets principaux de discussion ont été retenus : le rôle des femmes indigènes africaines comme dépositaires de l'héritage culturel et intellectuel de leurs peuples et la violence exercée à leur encontre.

Outre ces deux principaux thèmes, discutés en séance plénière, deux autres sujets furent discutés dans des ateliers : la situation juridique des femmes indigènes africaines dans leurs pays respectifs et la relation entre biodiversité, médecine traditionnelle et les femmes indigènes africaines.

La conférence constitua une grande avancée pour les femmes indigènes d'Afrique qui n'étaient jusqu'alors jamais prises en considération dans les réunions régionales ou internationales.

Les biens culturels et intellectuels d'un peuple sont également produits par les hommes et par les femmes, mais ce sont surtout les femmes qui développent et propagent la culture de leur peuple

\* Lucy Mullenkei est Maasai. Elle est l'une des responsables de l'AIWO pour l'Afrique orientale, journaliste spécialisée dans les questions d'environnement et de développement et coordinatrice de l'Indigenous Information Network' (Réseau indigène d'information).



Femmes samburu,  
Kénya.  
© Diana Winding

et la transmettent aux générations suivantes. Les femmes participent à la sauvegarde et au développement de la culture, y compris de la langue et il est temps de reconnaître leur contribution.

Les principaux objectifs de l'Organisation des femmes indigènes d'Afrique sont :

- la défense et la promotion des droits des femmes indigènes d'Afrique,
- la défense et la promotion des droits des femmes indigènes d'Afrique victimes de violences et de mutilations génitales,
- le soutien aux femmes indigènes d'Afrique qui préservent les connaissances et les ressources naturelles,
- l'action au niveau de la communauté internationale pour empêcher tous les actes de génocide et d'ethnocide,
- l'accomplissement de tous les efforts nécessaires pour garantir la propriété personnelle des femmes indigènes d'Afrique afin de les rendre capables de vivre décemment dans leurs communautés,
- l'apport, par la formation et la sensibilisation, de revenus durables et des compétences nécessaires à l'accomplissement d'activités qui soulageront la pauvreté,
- l'organisation, pour les femmes indigènes d'Afrique, de sessions d'information sur les droits de l'homme,
- la réalisation d'objectifs déterminés par les femmes indigènes d'Afrique.

Le Comité *ad hoc* de l'AIWO s'est déjà réuni. En raison du manque de financement, l'AIWO a saisi l'occasion de se réunir, pour programmer son action future, en participant au groupe de travail sur les peuples indigènes des Nations Unies. À cette réunion, le Comité *ad hoc* de l'AIWO a discuté de l'adhésion des membres, en considérant particulièrement les recommandations de la première conférence pan-africaine sur les peuples dépendants, indigènes et forestiers, tenue à Accra, Ghana, du 7 au 12 septembre 1998.

#### Adhésions à l'AIWO

Les critères d'appartenance à l'AIWO ont fait l'objet de discussions concernant le caractère 'indigène' d'une organisation candidate. Quelques unes des présentes craignaient que des organisations non indigènes tentent de s'infiltrer en prétendant l'être. La discussion a

montré qu'il est très difficile de donner une définition exacte du terme 'indigène', l'un des critères utilisés étant l'auto-définition. On avançait d'autre part que l'AIWO n'a rien à cacher au monde et que toute information est ouverte. Qu'aurait à gagner une organisation de femmes non indigènes à prétendre être membre de l'AIWO? Les femmes présentes ont donc suggéré de prendre le risque au moins dans un premier temps puis de reconsidérer les critères d'adhésion ultérieurement.

L'AIWO a déjà obtenu beaucoup avec la reconnaissance internationale. Sa participation dans des réunions internationales a été très motivante. Avec l'aide de NCIV, ses membres ont pu obtenir un début de financement pour différents projets, ce qui est une tâche ardue pour une organisation nouvelle. Notre rapport 'Sorties de l'ombre' paru à Amsterdam en décembre 1998 a été pour nous un événement très heureux. Et bien que nous ayons encore des problèmes financiers, nous espérons continuer et avoir un avenir brillant.

## Les résolutions de la Conférence d'Arusha

Attendu que :

- 1- Les peuples indigènes d'Afrique orientale, centrale et méridionale se sont réunis avec des représentants d'organisations internationales et non gouvernementales à Arusha, en Tanzanie du 18 au 22 janvier 1999,
- 2- Les délégués indigènes ont reconnu qu'ils ont des problèmes communs et qu'ils recherchent des solutions communes,
- 3- Les délégués indigènes ont insisté sur le fait que dans certaines circonstances les chasseurs-cueilleurs d'Afrique sont dans une position particulièrement vulnérable,
- 4- Les délégués indigènes ont tout spécialement mis l'accent sur le cas de la région des Grands Lacs où l'impact des conflits a été particulièrement destructeur pour les communautés pygmées et batwa, qui ont été l'objet de massacres, de tortures, de violations des droits de l'homme qui en ont fait des réfugiés, exilés de leurs terres ancestrales et de leurs pays,

La Conférence déclare que :

- 5- Les peuples indigènes ont les mêmes droits à vivre en paix que les autres communautés africaines. Il est de la responsabilité des gouvernements de prendre soin de tous leurs citoyens, les guerres et les conflits doivent prendre fin par la mise en œuvre de méthodes traditionnelles de résolution des conflits ou la signature de traités de paix durables et effectifs,
- 6- Les peuples indigènes ont les mêmes droits que les autres communautés africaines de vivre selon leur culture et de déterminer librement leur avenir et leur développement comme le font les autres communautés,



7- Les droits des peuples indigènes à leurs terres, à leur environnement et à leurs ressources naturelles ainsi que leurs droits fondamentaux et culturels doivent être respectés,

8- Les peuples indigènes doivent avoir le contrôle de leurs sites sacrés et des tombes de leurs ancêtres.

## DROIT À LA TERRE

### *Les délégués indigènes*

*soulignant* que le problème de la propriété de la terre et de toutes ses ressources – animaux, eau, arbres, autre végétation, etc. – est crucial pour toutes les communautés indigènes, que beaucoup d'entre elles ont perdu leurs terres et que d'autres sont en grand danger de les perdre,

*notant* que l'aliénation des terres est due au manque de reconnaissance par les gouvernements de l'occupation coutumière, des modes de production traditionnels et au manque de systèmes adéquats de tenure et de règlements fonciers,

### 9- La Conférence décide que

9.1 des compensations doivent être accordées aux communautés indigènes qui ont perdu leurs terres et des modalités de récupération doivent être prévues,

9.2 les droits distinctifs des chasseurs-cueilleurs doivent être inclus dans les Constitutions et les législations présentes et à venir de tous les États africains,

9.3 l'élevage doit être reconnu et respecté comme une forme majeure de production

### 10- En outre la Conférence recommande

10.1 que partout, les communautés d'éleveurs et de chasseurs-cueilleurs cherchent des solutions à leurs problèmes communs et les moyens de coexister harmonieusement dans les territoires qu'ils partagent,

### 11- Consciente de l'urgence de certains cas, la Conférence recommande particulièrement que

11.1 le Parlement tanzanien retire de la Constitution l'article qui stipule que 'toutes les terres de Tanzanie sont sous l'autorité du Président' et qui permet, de ce fait, le contrôle de la terre par le pouvoir exécutif,

11.2 la nouvelle législation tanzanienne sur la terre tienne compte de façon adéquate des intérêts des éleveurs et introduise des mécanismes efficaces pour empêcher l'aliénation illégale de la terre, qui constitue un problème grave et permanent pour les éleveurs,

11.3 les organisations internationales soutiennent les chasseurs-cueilleurs et les éleveurs dans leur lutte contre les projets actuels d'amendement des lois sur la terre,

11.4 le gouvernement kényan saisisse d'urgence le Parlement à propos du projet de loi sur les adjudications de terres qui annule les adjudications de la zone Iloodoariak/Mosiroo et garantit la protection des droits territoriaux de tous les éleveurs du Kenya,

11.5 le gouvernement kényan déclare un moratoire sur les ventes de terres chez les Maa dans le processus de révision de la Constitution,

11.6 le gouvernement kényan fasse pleinement participer les communautés de chasseurs-cueilleurs et d'éleveurs à la révision de la Constitution pour s'assurer que toute clause sur les titres de propriété individuelle ou collective de la terre reflète les valeurs et les besoins des peuples indigènes,

11.7 le gouvernement du Botswana, en attente de la résolution sur les revendications territoriales des résidents de la Réserve de Gibier du Kalahari central (CKGR), accepte un moratoire pour le déplacement des San de la Réserve,

11.8 le gouvernement du Botswana permette le retour dans leur habitat de la Réserve, des résidents qui avaient été déplacés hors de ses limites,

11.9 le gouvernement du Botswana continue de fournir des services sanitaires et sociaux aux villageois indigènes en attendant qu'une solution soit donnée aux revendications territoriales.

## DROIT AUX RESSOURCES NATURELLES

### *Les peuples indigènes de la Conférence*

*considérant* que les modes de vie traditionnels des peuples indigènes – vivre en harmonie avec leur milieu naturel – ont préservé jusqu'à présent les animaux et autres ressources,

*soulignant* que les peuples indigènes ont un savoir et des compétences dans la gestion et la préservation de leur habitat,

*conscients* de ce que leurs gouvernements, souvent mal conseillés,

n'ont pas su utiliser l'expérience indigène de la conservation du milieu et ont eu, au contraire, recours à l'expulsion illégale et dommageable des habitants de leurs terres traditionnelles,

*considérant* en outre que certaines de ces terres ancestrales sont devenues des réserves forestières et des parcs nationaux (en voir quelques exemples en annexe) ou ont été concédées à l'exploitation minière ou encore inondées pour la construction de barrages ou de centrales hydroélectriques,

*considérant* que certaines de ces ressources et le savoir qu'ont les indigènes sur elles ont été utilisés sans que soient respectés leurs droits de propriété intellectuelle,

*conscients* que toutes ces activités affectent défavorablement la vie et les moyens d'existence des communautés indigènes et les ressources nationales dont elles dépendent et

*affligés* par la destruction de sites sacrés et de cimetières ancestraux par ces activités,

#### *12- la Conférence exige que*

12.1 les communautés concernées soient toujours consultées et impliquées dans les décisions conduisant à l'aliénation des terres,

12.2 la sécurité de la tenure couvre toutes les ressources naturelles des terres indigènes,

12.3 la législation sur la protection des ressources naturelles soit remise en question dans tous les pays,

12.4 des sanctions soient imposées aux gouvernements qui ne protègent pas la terre, les ressources et les sites culturels des communautés indigènes.

#### *13- La Conférence en outre, appelle*

13.1 tous les gouvernements, toutes les agences donatrices, organisations internationales et personnes de bonne volonté à se saisir d'urgence et effectivement de ces questions.

#### **Concernant les parcs nationaux et les réserves de vie sauvage**

##### *14- La Conférence demande que*

14.1 les droits coutumiers des chasseurs-cueilleurs et des éleveurs dans les réserves forestières et de gibier soient reconnus,

14.2 la législation réglementant les réserves et parcs soit réexaminée

pour permettre une plus grande participation des communautés,  
14.3 une gestion conjointe soit organisée avec les communautés locales afin que celles-ci bénéficient des revenus des parcs.

#### **Considérant l'exploitation minière**

##### *15- la Conférence exige que*

15.1 les gouvernements africains reconnaissent les droits des peuples indigènes sur le sous-sol et que soit remise en question dans tous les pays la politique d'exploitation minière,

15.2 aucune exploitation ou autre entreprise de développement n'intervienne dans les terres indigènes sans le 'consentement éclairé' et l'accord formel de la communauté locale; les compagnies minières soient tenues de réparer les dommages causés à l'environnement qui ont perturbé les économies traditionnelles et les possibilités d'écotourisme ou autres activités.

#### **Considérant la construction de barrages**

##### *16 la Conférence appelle*

16.1 les organismes internationaux à ne pas financer la construction de barrages affectant des communautés indigènes,

16.2 s'agissant de deux projets actuellement programmés par les gouvernements du Kenya et de Namibie, la Conférence

a) recommande instamment au gouvernement kényan d'ajourner tous les projets concernant la construction d'un barrage hydroélectrique sur la rivière Wuaso Ngiro. Il est prouvé que ce barrage affectera gravement la vie des communautés pastorales au Kenya et en Tanzanie en inondant les terres marécageuses qui servent de pâturages et fournissent de l'eau au bétail, aux humains et aux animaux sauvages;

b) appelle les organismes internationaux comme le Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme, la Commission africaine pour les droits de l'homme et des peuples et toute autre organisation, à demander aux gouvernements et institutions de ne fournir aucune aide au gouvernement namibien pour la construction d'un barrage sur le fleuve Kunene. Ce barrage menace la communauté ovahimba de la région d'Epupa en détruisant les sépultures de ses ancêtres, très forts symboles de sa culture,

en inondant la plus grande partie de ses terres et de ses pâturages et en chassant les résidents. Les Ovahimba craignent aussi une forte immigration qui apportera maladies et criminalité dans la région.

*17- la Conférence appelle également*

17.1 l'industrie touristique à respecter les peuples indigènes et à se préoccuper de leur sort. Ceux-ci doivent recevoir une juste part des profits du tourisme et en contrôler la promotion,

17.2 les chercheurs qui travaillent dans les communautés indigènes à ne mener leurs recherches qu'avec leur plein consentement et à faire en sorte que les informations recueillies leur soient accessibles.

**DROITS DES PEUPLES INDIGÈNES**

*Considérant* que la Commission des Nations Unies pour les droits de l'homme a constitué un groupe de travail sans limite de temps pour rédiger une Déclaration sur les droits des peuples indigènes et que les États africains devront, en temps voulu, voter la déclaration à la commission des Nations Unies,

*18- la Conférence*

18.1. exhorte tous les pays africains à ratifier tous instruments juridiques concernant les peuples indigènes et les incorporer à leurs législations nationales de façon à renforcer le pouvoir des communautés indigènes,

18.2 requiert l'Union européenne d'exhorter les différents gouvernements africains avec lesquels elle dialogue, à ratifier les instruments juridiques internationaux de protection des peuples indigènes et de veiller à cette ratification,

18.3 exige une représentation adéquate des communautés de chasseurs-cueilleurs dans tous les cas et en particulier dans ceux qui affectent leur situation ainsi que dans les instances nationales et internationales présentes et à venir,

**Concernant les femmes indigènes**

*19 La conférence recommande*

19.1 de renforcer leurs droits,

19.2 la position sociale des sexes doit être prise en considération sur le plan pratique et dans tous les secteurs (économique, scolaire, développement) afin d'alléger puis de résoudre les problèmes vécus

par les femmes indigènes,

19.3 des dispositions légales doivent être prévues pour permettre aux femmes de posséder des biens et de la terre.

**Concernant l'éducation**

*20 la Conférence souligne que*

20.1 le droit des peuples indigènes à l'éducation doit être respecté et accru et les gouvernements doivent favoriser la scolarisation,

20.2 les peuples indigènes doivent avoir la possibilité d'établir un cursus scolaire adapté à leurs besoins,

20.3 des mesures doivent être prises pour l'éducation des filles afin d'éliminer certaines pratiques culturelles qui les marginalisent,

20.4 les services, c'est-à-dire le personnel, l'équipement et les facilités d'accès dans les écoles déjà existantes doivent être améliorés,

20.5 les éleveurs kényans manquant d'instituteurs, le gouvernement doit réformer leur formation. Un ou deux instituts de formation doivent être prévus et des crédits affectés à cette fin.

**Considérant la Commission africaine pour les droits de l'homme et des peuples**

*La Conférence*

*note* que la situation des peuples indigènes a éveillé l'intérêt de la communauté internationale comme le prouve la proclamation d'une Décennie internationale en 1995-2004,

*a été informée* que les éleveurs et les chasseurs-cueilleurs continuent à être expulsés de leurs terres traditionnelles, que des communautés subissent encore des punitions collectives et que leur discrimination politique, économique, sociale et culturelle a toujours cours dans toute l'Afrique,

*consciente* de ce que la question des droits indigènes en Afrique est essentiellement une affaire de droits de l'homme,

*consciente également* de la force que donne à la défense des droits collectifs et des droits à la culture, la Charte africaine sur les droits de l'homme et des peuples,

*regrette* que cette Commission n'ait pas, jusqu'à présent, posé la question des droits des peuples indigènes en Afrique,

*est convaincue* que cette défaillance est due au non-accomplissement du mandat conféré à la Commission par la Charte,

*21 La Conférence, par conséquent, décide*

21.1 d'encourager toutes les ONG concernées par les droits des peuples indigènes en Afrique à demander un statut d'observateur à la Commission africaine,

21.2 de demander à la Commission d'inclure dans l'ordre du jour de toutes ses sessions la question des droits des peuples indigènes en Afrique,

21.3 de demander à la Commission de constituer un groupe de travail sur tous les aspects des droits indigènes et de susciter la prise en considération de la question par les États africains,

21.4 de demander à la Commission de reconsidérer les injonctions faites aux peuples indigènes d'épuiser les solutions locales avant de déposer plainte devant elle, étant donné la longueur des délais et les renvois des procédures judiciaires dont ils souffrent et qui sont des dénis de justice pour les pasteurs et les chasseurs-cueilleurs.

## PLAN D'ACTION

*22 La conférence décide de mettre en œuvre les actions suivantes :*

*22.1 au niveau local et national*

a) effectuer des campagnes pour faire prendre conscience aux communautés de leurs droits sur la terre,

b) s'assurer que, pays par pays, le profil des ONG et des CBO<sup>1</sup> est dessiné de façon à les identifier et à renforcer leur commune assise.

*22.2 au niveau régional*

a) encourager les groupes maasai de Tanzanie et du Kenya à s'entraider et à rechercher un consensus pour la conservation de leurs sites sacrés communs et pour la résolution de toute affaire les concernant,

b) encourager les peuples des forêts d'Afrique centrale à s'entraider dans leur lutte, à rechercher une entente sur les moyens de rétablir la paix dans la région, sur la conservation des régions forestières, la gestion de la vie sauvage y compris la protection des gorilles de montagne, sur une présentation démocratique de leurs besoins et sur leur protection contre les violations des droits de l'homme.



Les participants à la conférence d'Arusha.  
© Diana Vinding

*22.3 au niveau continental*

a) s'assurer que les ONG et les CBO entreprennent de se coordonner et d'établir des stratégies pour trouver des réponses pratiques aux questions suivantes :

- comment nourrir les efforts de chacun?

- comment diffuser l'information (par exemple à des organisations responsables comme l'IPACC, l'AIWO, l'Alliance internationale pour les peuples tribaux et indigènes des forêts tropicales)?

b) encourager les groupes indigènes à s'affilier à l'IPACC,

c) demander à la Commission africaine pour les droits de l'homme et des peuples de fournir à tous les participants les noms et adresses de ses commissaires ainsi qu'un résumé de 2-3 pages sur les instruments dont elle dispose,

d) discuter des moyens d'influencer et d'obtenir le soutien des États africains dans la prise en considération de nos intérêts, par exemple discuter de la capacité d'auto-organisation et de constitution de réseaux de nos institutions,

e) demander aux gouvernements africains de ratifier la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail et toute autre disposition concernant les peuples indigènes,

1. Community Based Organisation (organisation communautaire)

f) organiser à Arusha en 1999 un atelier de formation aux principes internationaux des droits de l'homme comme un moyen d'accroître la connaissance qu'ont les peuples indigènes du fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies.

g) organiser en l'an 2 000, avec le soutien du Programme des peuples forestiers (FPP) et d'IWGIA, une conférence pour débattre des questions soulevées par l'établissement des parcs nationaux et des réserves de vie sauvage. Cette conférence réunira des peuples indigènes impliqués dans des projets de conservation et des conservateurs pour discuter des cas issus des expériences indigènes.

#### 22.4 au niveau international

a) exhorter le Fonds volontaire des Nations Unies et le Fonds des droits de l'homme pour les peuples indigènes à assurer une plus grande participation des peuples indigènes au Groupe de travail des Nations Unies sur les questions indigènes (UNWGIP) par l'octroi de crédits de voyages en s'assurant, par la révision des critères d'attribution, que seuls des indigènes authentiques seront financés,

b) envoyer une lettre au rapporteur spécial, M. Miguel Alfonso Martínez, à propos de son rapport 'Etude sur les traités, accords et autres arrangements constructifs passés entre les États et les populations indigènes' pour confirmer qu'il existe bien des peuples indigènes à l'intérieur des États africains,

c) envoyer au Haut-Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme, la 'Déclaration d'Arusha sur le Forum permanent des peuples indigènes aux Nations Unies' adoptée à la Conférence,

d) requérir de l'OIT, de l'Union européenne et d'autres principaux donateurs qu'ils pilotent les activités liées au développement en coopération et aux investissements étrangers dans tous les pays d'Afrique et encourager les organisations indigènes à demander à ces donateurs des informations sur leurs activités dans les différents pays,

e) requérir de l'OIT qu'elle explique, dans un langage facile à comprendre, toutes les opérations concernant les peuples indigènes,

f) requérir des organisations indigènes qu'elles recueillent des informations factuelles sur leurs situations particulières et qu'elles les transmettent aux ONG du nord et internationales afin que celles-ci leur accordent un soutien effectif, agissent en leur faveur, et informent également avec exactitude les bailleurs de fonds internationaux

des situations locales. Les ONG internationales présentes à la Conférence échangeront les informations et coordonneront leurs activités sur les questions soulevées ici.

#### 22.5 Actions particulières à entreprendre aux niveaux local, national et international

a) action nationale et internationale à propos des nouvelles lois tanzaniennes sur la terre qui doivent être débattues à Dodoma, pour s'assurer que :

- la nouvelle législation prend dûment en compte les intérêts des chasseurs-cueilleurs et pasteurs de Tanzanie,

- la nouvelle législation prend des dispositions efficaces pour empêcher l'aliénation illégale des terres qui constitue un problème grave et permanent pour les chasseurs-cueilleurs et éleveurs de Tanzanie,

b) s'assurer que les organisations indigènes agissent auprès de la délégation de l'Union européenne pour qu'elle presse les autorités tanzaniennes d'impliquer les peuples indigènes dans les révisions constitutionnelles,

c) s'assurer que les Barabaig de Baraguyo établissent un projet de résolution sur leur situation,

d) s'assurer que le Forum des pasteurs du Kenya, les organisations de chasseurs-cueilleurs et autres ONG et CBO du Kenya agissent ensemble et élaborent une politique en vue des prochaines révisions constitutionnelles. On demandera à IWGIA de faciliter ces actions. Mettre en place des ateliers et des campagnes de prise de conscience pour organiser les activités qui impliqueront les communautés indigènes du Kenya qui ne sont pas encore au fait de la question et restent en dehors du mouvement,

e) requérir des gouvernements norvégiens et suédois de clarifier leur position au sujet du projet de barrage à Epupa, qui entraînerait le déplacement des Himba namibiens hors de leur territoire,

f) requérir de l'OIT et de l'Union européenne de piloter tout investissement à cet endroit, sous quelque forme que ce soit,

g) requérir des principaux donateurs engagés au Rwanda, au Burundi en République démocratique du Congo et en Ouganda de revoir leur coopération pour s'assurer que les Batwa et les autres populations pygmées sont prises en compte,

h) porter devant le tribunal la situation particulière et la position des



Batwa au Rwanda. À la suite du génocide, les Batwa du Rwanda ont connu l'emprisonnement et la mort. Le tribunal étant situé à Arusha, nous suggérons que le CUSO<sup>1</sup> et le Forum PINGO suivent cette question et envisagent la possibilité, pour les Batwa, de présenter leur cas directement au Tribunal.

### 22.6 Suivi de la Conférence

a) Discuter avec IWGIA de ce que sera le pas suivant, afin de définir et de maintenir une position commune et de créer une capacité d'auto-organisation chez certains groupes indigènes,

b) Voir comment la diffusion de l'information issue de cette Conférence peut renforcer la constitution de réseaux parmi les peuples indigènes d'Afrique, par exemple par la publication de résumés des communications et des discussions. Cette distribution devrait faire appel à la presse internationale, aux médias et à l'ERIN<sup>2</sup> basés à Nairobi.

c) Constituer un petit comité et demander à IWGIA de piloter la mise en œuvre du plan d'action adopté par la Conférence et de faire un rapport à tous les participants dans un délai de six mois.

Adopté par les délégués à la Conférence sur les peuples indigènes de l'Afrique orientale, centrale et méridionale,

Arusha, 18-22 janvier 1999.

1. Canadian University Services Overseas.

2. Environmental Resources Information Network.

## ANNEXE

Exemples de déplacements de chasseurs-cueilleurs et de pasteurs par la création de parcs nationaux et de réserves

POPULATIONS	PARCS	PAYS
Hai/om =Khomani	Etosha	Namibie
G/ui,G//ana	Kalahari Gemsbok	Afrique du sud
! Kung	Kalahari central	Botswana
Batwa	Parc de Gemsbok	Botswana
Batwa	Parc national des Volcans	Rwanda
Abayanda	Forêt naturelle de Gishwati	Rwanda
Abayanda	Parc des gorilles de Mgahinga	Ouganda
BaSua	Réserve forestière d'Echuuya	Ouganda
Okiek	Parc national de Semliki	Ouganda
Okiek	Parc du volcan Makurarle	Kenya
Maasai	Forêt Mau	Kenya
Maasai	Parc Amboseli	Kenya
	Serengeti	Tanzanie



156  
octobre/décembre  
2000

# L'HOMME

Revue française d'anthropologie

**Hommage** Mysore Narasimhachar Srinivas (1916-1999)

## INTELLECTUELS EN DIASPORA ET THÉORIES NOMADES

**Présentation** Jackie Assayag & Véronique Bénéti

### Lignes de vie

Arjun Appadurai • Partha Chatterjee • Shahid Amin • Vasudha Dalmia  
Gyan Prakah • Sudipta Kaviraj • Sanjay Subrahmanyam

### Toiles de fond

Jacques Pouchepadass • Jonathan Friedmann • Véronique Bénéti  
Jean-Loup Amselle • Jackie Assayag

### Trames et miniatures

Dana Self • Shahzia Sikander

### À propos

Marie-Claude Dupré • Lucien Scubla  
Michel Naepels • Robert Deliége

### Index 2000

alphabétique • thématique

REVUE TRIMESTRIELLE PUBLIÉE  
PAR LES ÉDITIONS DE L'ÉCOLE  
DES HAUTES ÉTUDES EN  
SCIENCES SOCIALES

DIFFUSION Éditions du Seuil  
VENTE au numéro en librairie 110 F

RÉDACTION Laboratoire d'anthro-  
pologie sociale, 52 rue du Cardinal  
Lemoine, 75005 Paris

Tél. (33) 01 44 27 17 30

Fax (33) 01 44 27 17 66

e-mail L.Homme@chess.fr

Florencia Roulet

## DROITS DE L'HOMME ET PEUPLES AUTOCHTONES

UN GUIDE PRATIQUE SUR LE SYSTÈME DE L'O.N.U.



IWGIA 1999  
ISBN 87-90730-14-3 ISSN : 0105-6387  
US\$ 14.00 + frais d'envoi

Ce manuel a été écrit pour aider les peuples autochtones et leurs représentants à utiliser les nombreux mécanismes de l'ONU concernant les droits de l'homme.

Pour la majorité des peuples autochtones l'ONU apparaît comme un profond mystère. On ne connaît rien, ou peu de choses, sur ses objectifs, ses structures, ses relations intérieures, sa manière de fonctionner et sur les résultats de ses activités. Ce mystère engendre chez beaucoup la méfiance et chez d'autres des attentes exagérées.

Un objectif de ce guide est de dissiper le mystère entourant la nature de l'ONU, de réduire la méfiance de certains et de modérer l'enthousiasme exagéré d'autres en mettant à la disposition du lecteur une série d'informations de base sur les possibilités et les limites de l'action des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme.

Un autre but est de fournir un guide concis et pratique, qui puisse également faciliter les recherches et les diriger vers une information plus complète.

Le livre est publié et distribué par :



LE GROUPE DE TRAVAIL INTERNATIONAL SUR  
LES AFFAIRES DES PEUPLES AUTOCHTONES  
Classensgade 11 F, DK-2100  
Copenhague, Danemark  
Tel: + 45 35 27 05 00 Fax: + 45 35 27 05 07  
e-mail: iwgia@iwgia.org Web: www.iwgia.org



## ETHNIES

*La question amérindienne en Guyane française*, sous la direction de Bruce Albert, Patrick Menget et Jean-Patrick Razon, n° 1-2, 1<sup>re</sup> édition : été 1985, 64 p., 2<sup>e</sup> édition : printemps 1988, épuisé.

*Papous, Kanak, Aborigènes*, sous la direction de Barbara Glowczewski, n° 3, automne 1985, 48 p., épuisé.

*Amérique centrale : les Indiens, la guerre et la paix*, sous la direction de Yvon Le Bot, n° 4-5, automne 1986, 64 p., épuisé. Version espagnole, juin 1988, épuisé.

*Touaregs, Pygmées, Bushmen*, sous la direction de Michel Adam, n° 6-7, automne 1987, 64 p., épuisé.

*Renaissance du Pacifique*, sous la direction de Jean-François Dupon et Murray Chapman, n° 8-9-10, version française et version anglaise, printemps 1989, 128 p., 90 F.

*Brésil : Indiens et développement en Amazonie*, sous la direction de Bruce Albert, n° 11-12, printemps 1990, 148 p., 100 F.

*La fiction et la feinte. Développement et peuples autochtones*, sous la direction de Dominique Perrot, n° 13, printemps 1991, 64 p., épuisé.

*Chroniques d'une conquête*, sous la direction de Bruce Albert, Simone Dreyfus-Gamelon, Jean-Patrick Razon, avant-propos de Claude Lévi-Strauss, n° 14, hiver 1992, 128 p., 75 F.

*Terre d'asile, terre d'exil : l'Europe tzigane*, sous la direction de Patrick Williams, n° 15, automne 1993, 160 p., épuisé.

## ETHNIES-DOCUMENTS

*Feu maya. Le soulèvement au Chiapas*, sous la direction d'Aurore Monod, n° 16-17, hiver 1994, 320 p., épuisé.

*Chroniques kanak. L'ethnologie en marche*, par Alban Bensa, n° 18-19, hiver 1995, 352 p., 120 F.

*Touaregs. Voix solitaires sous l'horizon confisqué*, sous la direction de Hélène Claudot-Hawad et Hawad, n° 20-21, hiver 1996, 256 p., 120 F.

*Repenser l'école. Témoignages et expériences éducatives en milieu autochtone*, sous la direction de Simone Dreyfus-Gamelon, Jean-Claude Monod et Jean-Patrick Razon, n° 22-23, hiver 1998, 203 p., 120 F.

*Nature sauvage, nature sauvée. Écologie et peuples autochtones*, sous la direction de Jean-Claude Monod et Jean-Patrick Razon, n° 24-25, printemps 1999, 240 p., 120 F.

*Un Tibet au Canada. La mort programmée des Innu*, Survival, n° 26, printemps 2000, 104 p., 75 F.

*Voix africaines. Pasteurs nomades et chasseurs-cueilleurs en Afrique subsaharienne*, Ethnies/IWGIA, n° 27, hiver 2001, 128 p., 75 F.

## ETHNIES

### BON DE COMMANDE ET BULLETIN D'ABONNEMENT

Commande au numéro (ajouter 16 F de port)

- |   |       |
|---|-------|
| <input type="checkbox"/> 8-9-10 Renaissance du Pacifique                    | 90 F  |
| <input type="checkbox"/> 11-12 Brésil. Indiens et développement en Amazonie | 100 F |
| <input type="checkbox"/> 14 Chroniques d'une conquête                       | 75 F  |

#### Nouvelle série : Ethnies-documents

- |   |       |
|---|-------|
| <input type="checkbox"/> 18-19 Chroniques kanak. L'ethnologie en marche           | 120 F |
| <input type="checkbox"/> 20-21 Touaregs. Voix solitaires sous l'horizon confisqué | 120 F |
| <input type="checkbox"/> 22-23 Repenser l'école. Témoignages et expériences...    | 120 F |
| <input type="checkbox"/> 24-25 Nature sauvage, nature sauvée. Écologie...         | 120 F |
| <input type="checkbox"/> 26 Un Tibet au Canada, la mort programmée des Innu       | 75 F  |
| <input type="checkbox"/> 27 Voix africaines. Pasteurs nomades et chasseurs...     | 75 F  |

Abonnement pour 2 volumes (4 numéros) « Ethnies-documents » port inclus (par avion ajouter 40 F)

- |  |       |
|--|-------|
| <input type="checkbox"/> Particulier           | 220 F |
| <input type="checkbox"/> Institution           | 250 F |
| <input type="checkbox"/> Abonnement de soutien | 500 F |

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Code.....Ville.....Pays.....

Ci-joint un chèque de : .....FF à l'ordre de Ethnies  
45 rue du Faubourg du Temple 75010 Paris

CET OUVRAGE A ÉTÉ ACHEVÉ D'IMPRIMER CHEZ CORLET, IMPRIMEUR, S. A.  
1411@CONDÉ-SUR-NOIREAU - N° D'IMPRIMEUR : 52288  
RESPONSABLE DE LA PUBLICATION | J.-P. RAZON